

# REPUBLIQUE GABONAISE

Union – Travail – Justice

## MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DES SOLIDARITES NATIONALES



# DOCUMENT DE CADRAGE MACROECONOMIQUE ET BUDGETAIRE 2020-2022

---



**POUR LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE  
RELATIF AU PROJET DE LOI DE FINANCES 2020**

Jun 2019

## Préface

La Loi Organique relative aux Lois de Finances et à l'Exécution du Budget (LOLFEB) exige un **débat d'orientation budgétaire** au Parlement, avant le 30 juin de l'année en cours, pour préparer l'examen du projet de loi de finances de l'exercice suivant.

Cette disposition, qui vise à améliorer la transparence et la qualité de l'information budgétaire, oblige le Gouvernement à produire, pour les citoyens et leurs représentants, la situation économique et financière du pays, ainsi que les orientations stratégiques pluriannuelles retenues.

En effet, cet exercice permet aux parlementaires d'apprécier les choix de politiques publiques proposées par le Gouvernement et de susciter un débat sans vote sur les priorités de l'action publique, dans le cadre de l'élaboration du projet de loi de finances de l'année à venir.

Le **Document de cadrage macroéconomique et budgétaire (DoCaMaB)** présenté est structuré en trois chapitres :

- Contexte et développement économique et budgétaire : cette partie est consacrée à l'analyse de la croissance et de la diversification, ainsi que les finances publiques et le budget ;
- Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) 2020-2022 : ce volet est axé sur les perspectives macroéconomiques et budgétaires à moyen terme ;
- Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) 2020-2022 : ce chapitre présente les réformes et les performances sectorielles, ainsi que les allocations sectorielles des crédits budgétaires.

Le cadrage stratégique et budgétaire pourra être revu au terme du débat d'orientation budgétaire, pour prendre en compte les observations et recommandations des parlementaires.

Le Gouvernement dans son ensemble est appelé au respect des orientations contenues dans le présent DoCaMaB lors des travaux de finalisation des projets de budgets comptant pour l'exercice 2020.

Les Institutions Constitutionnelles et assimilées sont également invitées à s'inscrire dans cette démarche.

*Fait à Libreville,*

**Le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement**

**Julien NKOGHE BEKALE**

## Table des matières

Sigles et abréviations.....	1
Résumé exécutif .....	2
<b>Partie 1 : Contexte et développement économique et budgétaire.....</b>	<b>2</b>
<b>1. Croissance et diversification.....</b>	<b>2</b>
<b>2. Finances publiques et budget.....</b>	<b>2</b>
<b>Partie 2 : Cadrage Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) – 2020-2022.....</b>	<b>3</b>
<b>1. Perspectives macroéconomiques .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Perspectives budgétaires 2020-2022.....</b>	<b>4</b>
<b>1. Réformes et performances sectorielles .....</b>	<b>5</b>
<b>2. Allocations sectorielles des crédits budgétaires.....</b>	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>7</b>
<b>Partie 1 : Contexte et développement économiques et budgétaires.....</b>	<b>9</b>
<b>1. Croissance et diversification.....</b>	<b>9</b>
<b>1.1. Performances économiques récentes .....</b>	<b>9</b>
1.1.1. Conjoncture économique en 2018.....	9
1.1.2. Conjoncture économique au premier trimestre 2019 .....	14
1.1.3. Croissance économique à fin 2019.....	15
<b>1.2. Perspectives économiques nationales en 2020 .....</b>	<b>16</b>
1.2.1. Principales hypothèses .....	17
1.2.2. Croissance économique.....	18
<b>2. Finances publiques et budget .....</b>	<b>20</b>
<b>2.1. Réformes .....</b>	<b>20</b>
<b>2.2. Performances récentes (politique budgétaire) .....</b>	<b>25</b>
<b>2.3. Exécution des opérations budgétaires 2019 .....</b>	<b>26</b>
2.3.1. Exécution des recettes.....	26
2.3.2 Exécution des dépenses du budget de l'Etat .....	31
<b>2.3.3. Les opérations de trésorerie et de financement .....</b>	<b>34</b>
<b>2.4. Evolution des soldes et des principaux indicateurs .....</b>	<b>35</b>

<b>2.5. Perspectives budgétaires 2020</b> .....	37
<b>Partie 2 : Cadrage Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) – 2020-2022</b> .....	38
<b>1. Perspectives macroéconomiques 2020-2022</b> .....	38
<b>1.1. Sources de la croissance</b> .....	38
<b>1.2. Profil de la croissance et de l'inflation</b> .....	40
<b>1.3. Accompagnement fiscal : recettes et dépenses</b> .....	41
<b>1.4. Balance des paiements et situation monétaire</b> .....	47
1.4.1. Balance de paiements.....	47
1.4.2. Monnaie et crédits .....	48
<b>1.5. Ressources et charges de trésorerie</b> .....	49
<b>2. Perspectives budgétaires 2020-2022</b> .....	49
<b>2.1. Evolution des recettes et des dépenses par titre</b> .....	49
<b>2.2. Recettes affectées et dépenses fiscales</b> .....	51
<b>2.3. Evolution des soldes et principaux indicateurs de surveillance multilatérale</b> ....	52
<b>2.4. Risques budgétaires et plans de trésorerie</b> .....	52
<b>2.4.1. Les risques budgétaires 2020-2022</b> .....	52
<b>2.4.1.1. Définition et intérêt</b> .....	52
2.4.1.2. Les principes généraux de l'évaluation et de l'analyse des risques budgétaires.....	53
2.4.1.3. Identification des risques budgétaires .....	54
<b>Partie 3 : Cadrage des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) – 2020-2022</b> .....	55
<b>1. Réformes et performances sectorielles</b> .....	55
<b>1.1. Réformes</b> .....	55
<b>1.2. Performances sectorielles, défis et priorités</b> .....	56
1.2.1. Développement des infrastructures.....	56
1.2.2. Renforcement du capital humain.....	57
1.2.3. Santé, protection sociale et solidarité nationale.....	58
1.2.4. Coordination de l'Administration.....	59
1.2.5. Sécurité et consolidation de l'Etat de droit .....	59
1.2.6. Gouvernance économique et financière .....	60

1.2.7. Promotion de la croissance .....	60
1.2.8. Promotion du sport et rayonnement culturel .....	64
1.2.9. Services communs.....	64
<b>2. Allocations sectorielles des crédits budgétaires 2020 .....</b>	<b>64</b>
<b>2.1. Les missions de l'axe "Développement des infrastructures" .....</b>	<b>68</b>
<b>2.2. Les missions de l'axe "Renforcement du capital humain" .....</b>	<b>68</b>
<b>2.3. Les missions de l'axe "Santé, protection sociale et solidarité nationale" .....</b>	<b>69</b>
<b>2.4. Les missions de l'axe "Coordination de l'Administration" .....</b>	<b>71</b>
<b>2.5. Les missions de l'axe "Sécurité et consolidation de l'Etat de droit" .....</b>	<b>71</b>
<b>2.6. Les missions de l'axe "Gouvernance politique" .....</b>	<b>71</b>
<b>2.7. Les missions de l'axe "Gouvernance économique et financière" .....</b>	<b>72</b>
<b>2.8. Les missions de l'axe "Promotion de la croissance" .....</b>	<b>73</b>
<b>2.9. Les missions de l'axe "Promotion du sport et rayonnement culturel" .....</b>	<b>73</b>
<b>2.10. Les missions de l'axe "Services communs" .....</b>	<b>73</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>75</b>
<b>Annexe n° 1 : Exécution détaillée des dépenses.....</b>	<b>76</b>
<b>Annexe n° 2 : Présentation des comptes spéciaux.....</b>	<b>77</b>
<b>Annexe n° 3 : Opérations de trésorerie et de financement au 31 mars 2019.....</b>	<b>78</b>
<b>Annexe n°4 : Enveloppes budgétaires 2020-2022 .....</b>	<b>79</b>
<b>Annexe n°5 : Détail des axes stratégiques .....</b>	<b>87</b>
<b>Annexe n°6 : Evolution des ressources 2019-2022 .....</b>	<b>91</b>
<b>Annexe n°7 : Evolution des charges 2019-2022 .....</b>	<b>92</b>
<b>Annexe n°8 : Tableau des principales hypothèses 2017-2022 .....</b>	<b>93</b>
<b>Annexe n°9 : Produit Intérieur Brut ressources (en valeur) 2017-2022 .....</b>	<b>94</b>
<b>Annexe n°10 : Produit Intérieur Brut ressources (en volume) 2017-2022.....</b>	<b>95</b>
<b>Annexe n°11 : Produit Intérieur Brut emplois (en valeur) 2017-2022.....</b>	<b>96</b>
<b>Annexe n°12 : Produit Intérieur Brut emplois (en volume) 2017-2022 .....</b>	<b>97</b>
<b>Annexe n°13 : Produit Intérieur Brut ressources croissance réelle 2017-2022 .....</b>	<b>98</b>
<b>Annexe n°14 : Produit Intérieur Brut emplois croissance réelle 2017-2022.....</b>	<b>99</b>

## **Sigles et abréviations**

**AE** : Autorisations d'Engagement

**AGR** : Activités Génératrices de Revenus

**ANPI** : Agence Nationale de la Promotion des Investissements

**BA** : Budget Annexe

**BAD** : Banque Africaine de Développement

**BOP** : Budgétisation par Objectifs de Programmes

**BTP** : Bâtiments et Travaux Publics

**CAS** : Compte d'Affectation Spéciale

**CDMT** : Cadre de Dépenses à Moyen Terme

**CGE** : Centre Gabonais des Elections

**CICMHZ** : Compagnie Industrielle et Commerciale des Mines de Hua Zhou

**CNAMGS** : Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale

**COMILOG** : Compagnie Minière de l'Ogooué

**DGBFiP** : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques

**DGCPT** : Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor

**DGD** : Direction Générale de la Dette

**DGDDI** : Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

**DGEPF** : Direction Générale de l'Économie et de la Politique Fiscale

**DGH** : Direction Générale des Hydrocarbures

**DGI** : Direction Générale des Impôts

**DGS** : Direction Générale de la Statistique

**FCFA** : Franc des Communautés Financières d'Afrique (Francophone)

**FIDA** : Fonds International de Développement Agricole

**FMI** : Fonds Monétaire International

**GEF** : Gabonais Économiquement Faible

**IDE** : Investissements Directs Étrangers

**IHPC** : Indice Harmonisé des Prix à la Consommation

**IRVM** : Impôt sur les Revenus des Valeurs Mobilières

**LOLFEB** : Loi Organique relative aux Lois de Finances et à l'Exécution du Budget

**PIB** : Produit Intérieur Brut

**PPP** : Partenariats Public-Privé

**RAP** : Rapport Annuel de Performance

**TVA** : Taxe sur la Valeur Ajoutée

**UOB** : Université Omar Bongo

**ZERP** : Zones Économiques à Régime Privilégié

**ZES** : Zones Économiques Spéciales

## Résumé exécutif

### Partie 1 : Contexte et développement économique et budgétaire

#### 1. Croissance et diversification

En 2018, la croissance du PIB est estimée à 0,8% contre 0,5% en 2017, résultant principalement de la hausse de 1,9% de l'activité du secteur hors pétrole. Parallèlement, le taux **d'inflation** s'est établi à 4,8% en 2018 contre 2,7% en 2017, confirmant ainsi la persistance des tensions inflationnistes observées depuis le début de l'année.

Par ailleurs, la **balance des paiements** du Gabon a dégagé un excédent de 2,5% du PIB en 2018 contre un déficit de 0,9% en 2017, alors que la **situation monétaire** s'est caractérisée en 2018 par une hausse de la masse monétaire (+1,9% du PIB), consécutive à la consolidation des avoirs extérieurs nets (+16,3% du PIB) et du crédit intérieur net (+6,6% du PIB).

En 2019, le taux de croissance du **produit intérieur brut** s'élèverait à 2,9% contre 0,8% en 2018. Cette amélioration serait tributaire du rebond de l'activité pétrolière (+8,4%), mais également de la croissance du secteur hors pétrole (+2,2%).

La **balance des paiements** dégagerait un excédent de 0,4% du PIB en 2019 en deçà de la performance de 2018, en raison de la détérioration du déficit du compte courant (-6,5% du PIB en 2019 contre -2,3% en 2018), en liaison avec la baisse de l'excédent commercial (5 points du PIB par rapport à 2018).

En 2020, le **Produit Intérieur Brut** progresserait de 3%. Cette croissance résulterait du regain de l'activité dans le secteur hors pétrole (+3,3%) en dépit des contre-performances de la branche pétrolière (-0,4%).

#### 2. Finances publiques et budget

Sur la période 2015-2019, la politique du Gouvernement a visé l'accroissement des recettes d'une part, la maîtrise et l'efficacité de la dépense publique, d'autre part.

En **matière de recettes hors pétrole**, elle a consisté à améliorer les ressources budgétaires et à renforcer l'équité fiscale par la rationalisation des régimes dérogatoires du droit commun.

S'agissant du **secteur pétrolier**, les réformes ont porté sur l'augmentation des capacités de stockage et la révision de la loi n°011/2014 du 28 août 2014 portant réglementation du secteur des hydrocarbures en République Gabonaise.

La période 2017-2018 s'est caractérisée par une augmentation des recettes de 5%, liée essentiellement à l'accroissement de 6% des recettes hors pétrole. Cette performance témoigne du renforcement du management de l'administration des recettes et de l'impact des mesures inscrites dans la loi de finances 2018.

A fin mars 2019, les recettes ont été exécutées à **397,8 milliards FCFA**, dont 297,5 milliards FCFA des recettes hors pétrole, sur une prévision annuelle de **2 113,4 milliards FCFA** dans la loi de finances soit une réalisation de 18,8%.

En **matière de dépenses**, il s'est agi de maintenir les dépenses publiques dans des proportions soutenables et de garantir leur efficacité.

Ainsi à fin mars 2019, les dépenses ont été exécutées à hauteur de **297 milliards FCFA** sur une prévision de **2 019,1 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution base ordonnancement de 14,7%.

S'agissant de l'évolution des soldes et des principaux indicateurs au premier trimestre 2019, l'exécution des finances publiques est notamment caractérisée par :

- un excédent primaire de 65,8 milliards FCFA ;
- un déficit primaire hors pétrole de 34,5 milliards FCFA ;
- un excédent budgétaire base ordonnancement de 33,6 milliards FCFA ;
- un déficit base caisse de 44,7 milliards FCFA ;

En définitive, sur les huit (8) critères définis dans le protocole d'accord technique, quatre (4) critères quantitatifs ont été atteints à fin mars 2019.

## **Partie 2 : Cadrage Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) – 2020-2022**

### ***1. Perspectives macroéconomiques***

Sur la période 2020-2022, l'activité économique nationale évoluerait dans un contexte de poursuite de la mise en œuvre du Plan de Relance de l'Economie (PRE). Les principales sources de croissance sur la période seront l'agriculture, le bois, les mines, l'agro-industrie, les travaux publics, l'énergie et les services.

L'ensemble des politiques économiques mises en œuvre se traduiraient par une nette amélioration du produit intérieur brut. En effet, la croissance économique devrait se situer à 3,3% en moyenne sur la période 2020-2022. Cette croissance serait portée par le secteur hors pétrole (+3,7%) en dépit de la baisse de l'activité du secteur pétrolier (-0,8%). Par secteur d'activité, le primaire progresserait de 3,2%, le secondaire de 3,5% et le tertiaire de 4,7%.

En matière fiscale, le Gouvernement poursuivra les efforts dans la mobilisation des recettes aussi bien au niveau du cordon douanier qu'à l'intérieur. La mise en œuvre de ces actions permettrait de passer d'un niveau de recettes de **977,2 milliards FCFA** prévus dans la LF 2019 à **1 161,5 milliards FCFA** à l'horizon 2022.

Concernant les **échanges extérieurs**, le solde global de la balance des paiements serait excédentaire à 7,1% du PIB en moyenne sur la période 2020-2022 en lien avec l'amélioration du déficit du compte courant et du maintien de l'excédent du compte financier. Sur la même période, les avoirs extérieurs nets passeraient de 6,8% du PIB en 2018 à 16,5% du PIB en 2022, soit quatre fois mois d'importations. **La masse monétaire** se situerait en moyenne à 24,7% du PIB sur la période 2020-2022 contre 22,9% entre 2017-2019.

Sur la période 2020-2022, les **ressources de financement et de trésorerie** baisseraient de **1 116,9 milliards FCFA** par rapport à la période 2017-2019 pour se situer à **1 464,7 milliards FCFA**. **Les charges de financement et de trésorerie** seront également orientées à la baisse de **411,8 milliards FCFA** pour se situer à **2 258,9 milliards FCFA** sur la période 2020-2022, contre 2 670,7 sur la période précédente (2017-2019).

## **2. Perspectives budgétaires 2020-2022**

Sur la période 2020-2022, la stratégie budgétaire se poursuivra notamment sur une meilleure mobilisation des recettes hors pétrole et sur une maîtrise des dépenses courantes, tout en préservant les dépenses à caractère social.

Les recettes de l'Etat s'établiraient en moyenne à **2 639,7 milliards de FCFA**, dont **2 151,5 milliards FCFA** en ressources intérieures et **205,5 milliards FCFA** en ressources extérieures.

Parallèlement, les dépenses de l'Etat s'établiraient à **2 639,7 milliards FCFA** dont **1 886,8 milliards de FCFA** en dépenses du budget de l'Etat et **754,0 milliards de FCFA** en charges de financements et de trésorerie.

Sur la période 2020-2022, les finances publiques devraient se caractériser par :

- un **excédent primaire** de 4,2% du PIB ;
- un **déficit primaire hors pétrole** de -2,7% du PIB ;
- un **excédent budgétaire base ordonnancement** de 2,2% du PIB ;
- un **excédent base caisse** de 2,3% du PIB ;
- un **excédent budgétaire de référence (CEMAC)** de 1,3% du PIB ;

- un taux d'**endettement** de 37,6% en l'absence de nouvelles émissions et conventions sur la période 2020-2022;
- un taux d'accumulation des arriérés de **15% des dépenses ordonnancées**.

Quant à **l'inflation**, elle se situerait à 2,4% en moyenne sur la période, en dessous de la norme communautaire.

**Tableau 1 : Evolution des principaux indicateurs**

		HISTORIQUE			PROJECTIONS			MOYENNES	
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2017-2019	2020-2022
<b>Indicateurs de 1er rang</b>		<b>Objectifs</b>							
Solde budgétaire de base (% PIB)	> ou =0	-1,1%	0,3%	3,2%	4,0%	3,3%	4,9%	0,8%	4,1%
Solde budgétaire de référence (% PIB)	> ou =1,5	-2,2%	-2,7%	-1,5%	-0,7%	0,8%	3,9%	-2,1%	1,3%
Endettement (% PIB)	< ou =70%	62,9%	63,1%	55,9%	48,5%	38,5%	25,7%	60,6%	37,6%
Taux d'inflation (annuel moyen)	< ou =3%	2,7%	4,8%	3,7%	1,0%	3,0%	3,0%	3,7%	2,4%
<b>Indicateurs de 2eme rang</b>									
Masse salariale / recettes fiscales	< ou = 35%	74,7%	64,5%	53,0%	47,0%	44,4%	42,4%	64,0%	44,6%
Investissements financés sur ressources intérieures/recettes fiscales	> ou = 20%	18,9%	8,0%	6,7%	5,6%	7,4%	15,6%	11,2%	9,5%
Recettes fiscales /PIB	> ou =17%	11,3%	11,6%	13,4%	14,4%	14,8%	14,9%	12,1%	14,7%
Déficit public	> ou = -5%	-3,3%	-1,3%	0,9%	1,0%	1,7%	4,1%	-1,2%	2,3%
Solde courant (en % du PIB)	> ou = -5%	-5,2%	-2,3%	-6,5%	17,8%	17,9%	17,8%	-4,7%	17,8%

### Partie 3 : Cadrage des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) – 2020-2022

#### 1. Réformes et performances sectorielles

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du Plan de Relance de l'Economie et des recommandations des « Task-Force » sur les finances publiques et l'éducation, le Gouvernement entend accélérer les réformes politiques, économiques, financières et sociales en cours tout en continuant à développer les nouveaux modes de financement (partenariats public-privé, marchés financiers, etc.).

#### 2. Allocations sectorielles des crédits budgétaires

Pour un budget de l'Etat de **1 976,9 milliards FCFA** en 2020, les dotations budgétaires allouées aux différentes politiques publiques se déclinent ainsi qu'il suit :

- les missions de l'axe "**Développement des infrastructures**" : 253,0 milliards FCFA, soit 12,7% du budget de l'Etat ;
- les missions de l'axe "**Renforcement du capital humain**" : 352,6 milliards FCFA, soit 17,7% du budget de l'Etat ;
- les missions de l'axe "**Protection sociale et solidarité nationale**" : 271,0 milliards FCFA, soit 13,6% du budget de l'Etat ;
- les missions de l'axe "**Coordination de l'Administration**" : 152,8 milliards FCFA, soit 7,7% du budget global ;
- les missions de l'axe "**Sécurité et consolidation de l'Etat de droit**" : 220,3 milliards FCFA, soit 11,0% du budget de l'Etat ;

- les missions de l'axe "**Gouvernance politique**" : 76,7 milliards FCFA, soit 3,8% du budget de l'Etat ;
- les missions de l'axe "**Gouvernance économique et financière**" : 523,7 milliards FCFA, soit 26,2% du budget de l'Etat, dont 220,9 milliards FCFA au titre du remboursement de la charge financière de la dette et 111,2 milliards FCFA de remboursement de TVA ;
- les missions de l'axe "**Promotion de la croissance**" : 70,7 milliards FCFA, soit 3,5% du budget de l'Etat;
- les missions de l'axe "**Promotion du sport et rayonnement culturel**" : 43,3 milliards FCFA, soit 2,2% du budget de l'Etat;
- les missions de l'axe "**Services communs**" : 32,8 milliards FCFA, soit 1,6% du budget de l'Etat.

## INTRODUCTION

Le Plan de Relance de l'Economie (PRE), soutenu par le Fonds Monétaire International (FMI) est mis en œuvre par le Gouvernement depuis la fin du premier semestre 2017. Il a pour objectifs principaux le rétablissement de l'équilibre des finances publiques, la maîtrise du niveau d'endettement, la création de richesses et d'emplois, ainsi que l'amélioration du bien-être des populations.

Dans le cadre du suivi de ce programme, la première et la deuxième revue du programme ont permis de redresser la tendance permettant d'assurer la stabilité macroéconomique et de jeter les bases d'une croissance durable et équitable.

La troisième revue quant à elle, finalisée en décembre 2018 dans le cadre de l'accord élargi au titre du mécanisme élargi de crédit, relève notamment que l'économie gabonaise reprend lentement, la consolidation budgétaire se poursuit, l'inflation reste faible et la balance commerciale s'améliore. Les perspectives à moyen terme restent prometteuses, même si les aléas influant sur ces dernières restent essentiellement baissiers.

Après la légère remontée des cours du pétrole observée depuis le début de l'année 2019, l'économie nationale bénéficierait cette année du raffermissement de l'économie mondiale notamment dans les pays développés et émergents, ainsi que de l'amélioration des cours des matières premières.

En effet, l'économie croîtrait de 3%, en 2020. Cette tendance résulterait, d'une part, de la mise en œuvre du nouveau code des hydrocarbures qui permettrait d'accroître les investissements dans ce secteur, et d'autre part, du maintien des performances du secteur hors-pétrole.

Dans ce contexte, le bilan de la deuxième année de mise en œuvre du PRE laisse apparaître une amélioration de certains agrégats. En effet, certains objectifs indicatifs pour la fin septembre 2018 ont été atteints et certains repères structurels respectés. Le présent « Document de cadrage macroéconomique et budgétaire (DoCaMaB) », fait une analyse sur les principaux développements socio-économiques et financiers récents, met un accent sur les perspectives d'évolution de l'activité économique nationale et donne les grandes orientations budgétaires à moyen terme.

En matière d'innovation, il convient de relever que ce DoCaMaB intègre une analyse sur les dépenses fiscales et les risques budgétaires. Il donne des indications sur les performances sectorielles, les défis et les priorités des secteurs clés.

Il est élaboré pour présenter la stratégie triennale des finances publiques et servir de base aux échanges en amont avec les parlementaires dans le processus d'élaboration des lois de finances, en particulier le projet de loi de finances 2020.

## Partie 1 : Contexte et développement économiques et budgétaires

### 1. Croissance et diversification

#### 1.1. Performances économiques récentes

##### 1.1.1. Conjoncture économique en 2018

La **croissance mondiale** s'est maintenue en 2018 pour s'établir à 3,7% contre 3,8% en 2017, en raison de la bonne tenue de l'économie américaine, du dynamisme de l'activité en Inde, malgré une baisse de régime de l'économie chinoise et un ralentissement des pays de la zone euro.

Cette bonne tenue de l'économie mondiale intervient cependant dans un contexte marqué par une croissance moins rapide du commerce mondial des biens et services en raison du différend commercial entre les Etats-Unis et la Chine. En outre, l'on note un resserrement des conditions financières et l'augmentation des risques souverains ayant pénalisé la demande au niveau mondial.

D'autres facteurs liés notamment aux difficultés industrielles dans plusieurs pays avancés, à l'incertitude du Brexit et à la volatilité des cours du pétrole ont aussi contribué à une croissance moins rapide de l'économie mondiale.

Dans les **pays avancés**, les résultats économiques traduisent une activité qui, bien que robuste, n'en demeure pas moins inférieure aux prévisions. La demande intérieure est contrariée dans certains pays et les capacités de production se révèlent insuffisantes dans d'autres. Cependant, l'économie américaine maintient un rythme de croissance soutenue, alors que les autres économies voient leur croissance ralentir. Ainsi, la croissance annuelle des pays avancés s'est située à 2,3% à fin 2018.

Aux **Etats-Unis**, la croissance économique est demeurée vigoureuse du fait de la solidité de la demande intérieure (+ 3,8% de progression de la consommation finale des ménages) qui a porté le PIB global à l'une des meilleures performances depuis dix ans (+ 2,9%). Le taux de chômage est estimé, quant à lui, à 4% de la population active.

La croissance économique a été atone dans le reste des pays avancés. Ainsi, l'économie **japonaise** n'a enregistré qu'une croissance de 0,9% en rythme annuel en 2018, grâce à l'investissement des entreprises et à la consommation qui se sont raffermis au quatrième trimestre.

Dans la **Zone Euro**, la faible croissance des exportations, conjuguée à la hausse des prix de l'énergie qui a atténué la demande des pays importateurs d'énergie,

expliquent le ralentissement de l'activité économique. Ainsi, en moyenne sur l'année, l'activité a cru de 1,5% en 2018 contre 2,3% en 2017.

Dans les **pays émergents et les pays en développement**, la croissance économique s'est inscrite dans la même tendance qu'au niveau mondial. En effet, le taux de croissance a connu un léger repli jusqu'à 4,6% en 2018 contre 4,7% en 2017. Ces pays ont été mis à l'épreuve par des conditions extérieures difficiles se traduisant notamment par des tensions commerciales, la hausse des taux d'intérêt américains, l'appréciation du dollar, les sorties de capitaux et la volatilité des cours du pétrole.

En 2018, la croissance des économies **des pays de l'Afrique subsaharienne** s'est maintenue à 2,8% telle qu'en 2017. Toutefois, du fait de l'extraversion des économies des pays concernés, les perspectives économiques restent tributaires du contexte économique mondial de moins en moins favorable, caractérisé par les conflits commerciaux et la montée du protectionnisme. Ces facteurs de risques, conjugués au niveau élevé des dettes souveraines ayant réduit les marges de manœuvre dans les politiques publiques, amplifient le risque d'un retournement de la conjoncture à court terme. Aussi, le relâchement des réformes structurelles et la hausse des cours du pétrole et des métaux dans de nombreux pays riches en produits de base induisent-ils également la morosité des économies de cette zone.

La croissance économique de la **CEMAC** a été de 1,7% en 2018 contre 0,2% en 2017, sous l'effet d'une progression sensible des activités du secteur pétrolier, et le maintien du rythme de celles dans le secteur non pétrolier. En conséquence, la croissance du secteur pétrolier a retrouvé des valeurs positives pour s'établir à 2% en 2018 contre -3,7% en 2017 tandis que celle du secteur non pétrolier s'est établie à 1,4%, contre 1,3% en 2017.

En 2018, l'inflation est restée modérée dans l'ensemble des **pays avancés**. La baisse des cours du pétrole a contribué nettement à faire reculer l'inflation, mesurée par l'indice global des prix à la consommation, au cours des derniers mois de 2018. L'inflation sous-jacente est demeurée globalement faible et stable dans la plupart de ces pays, notamment au **Japon** et dans la **zone euro**. L'inflation s'est donc située à environ 1% dans la zone euro et à 0,3% au Japon. En **France**, l'inflation a atteint 1,8% contre 1% en 2017, portée principalement par la flambée des prix de l'énergie et des produits alimentaires.

Dans les pays émergents, les pressions inflationnistes se sont atténuées avec la chute des cours du pétrole pour certains, tandis que cette modération a été partiellement compensée par la répercussion de la dépréciation de la monnaie sur les prix intérieurs pour d'autres.

Dans la zone CEMAC, la variation des prix s'est inscrite à la hausse, faisant passer l'inflation de 1,4% en 2017 à 2,2% à fin 2018. Cette évolution du niveau général des prix s'explique principalement par la hausse de la fiscalité, la vigueur de la demande intérieure et le relèvement des prix du carburant en progression continue dans la sous-région, en lien avec leur indexation sur les cours mondiaux de pétrole brut.

Dans un contexte international caractérisé par le ralentissement de l'activité, l'**économie nationale** a montré une amélioration des performances globales en 2018, liée principalement à la bonne tenue de la demande extérieure et à l'amélioration des cours des matières premières. La reprise de l'activité est particulièrement observée dans le secteur hors pétrole tourné vers l'exportation, à l'exception de l'hévéa.

Ainsi, l'économie nationale a renoué avec une amélioration du rythme de croissance en 2018, par une progression du PIB estimée à 0,8% contre 0,5% en 2017. Cette situation résulte d'une hausse de 1,9% de l'activité du secteur hors pétrole, malgré la baisse de 8,2% de la production de pétrole. Ce résultat constitue une rupture avec la tendance baissière enregistrée à partir de 2015, en dépit des faibles performances observées depuis la mise en œuvre du programme de relance de l'économie (PRE).

En 2018, les secteurs de l'agriculture, du bois, des mines, des agro-industries et des services pétroliers ont constitué les principaux vecteurs de croissance. En effet, la bonne tenue de l'activité agricole (+8,7%) s'explique essentiellement par la montée en puissance des plantations d'huile de palme d'Olam. Dans le secteur minier, la croissance s'établit à 6,8% justifiée par la consolidation des activités sur les sites de Ndjolé (CICMHZ), de Franceville (Nouvelle Gabon Mining) et de Moanda (Comilog), ainsi que par la hausse substantielle des activités de l'industrie minière. S'agissant du secteur bois, l'accroissement de la production (+13,7%) résulte du renforcement du tissu industriel, de la hausse de la demande internationale et locale, ainsi que de la bonne tenue des prix. Enfin, la hausse importante de l'activité des parapétroliers (+9,1%) est consécutive à la forte progression des investissements réalisés par les opérateurs dans le secteur.

En revanche, la production du pétrole brut a enregistré une nouvelle baisse (-8,2%), consécutive au déclin naturel des champs matures, aux dysfonctionnements récurrents des équipements de production en surface, aux reports et annulations de certains projets (développement et redéveloppement des champs matures susceptibles d'apporter une production additionnelle), ainsi qu'aux grèves des employés du secteur pétrolier. De même, le raffinage de pétrole a connu un repli de 4% du volume de brut traité imputable aux arrêts techniques de l'outil de production. Les travaux publics (-5,1%) et les services non marchands (-2,8%) ont également contribué négativement à la croissance économique en 2018.

En 2018, le taux **d'inflation**, mesuré par l'indice des prix à la consommation des ménages, s'est établi à 4,8% contre 2,7% en 2017. Cette évolution confirme la persistance des tensions inflationnistes dans l'économie observée depuis le premier trimestre 2018. La quasi-totalité des postes de dépenses ont évolué à la hausse.

En effet, la hausse des prix du transport (+7,9%) découle notamment de la baisse de l'offre de transport urbain et des augmentations de prix des carburants à la pompe en lien avec la hausse du Brent. S'agissant du logement (+4,3%), le relèvement des prix résulte de l'augmentation des prix moyens d'électricité et de la persistance de la faiblesse de l'offre de logement.

Par ailleurs, en dépit du maintien de certaines mesures liées à la lutte contre la vie chère, l'évolution des prix des denrées alimentaires de consommation courante (3,7% en 2018 contre -0,7% en 2017) est liée principalement à la pénurie des tubercules de manioc sur le marché local. De même, la progression des prix des postes « Enseignement » (+28,3%) et « Communications » (+15,8%) provient de la revalorisation des frais d'inscription dans les établissements primaires et secondaires, ainsi que dans l'enseignement supérieur d'une part, et de l'accroissement des prix du matériel de communication d'autre part.

En 2018, les comptes extérieurs se sont redressés, avec une amélioration du déficit courant et une orientation positive du solde global des paiements, sans toutefois réduire les vulnérabilités extérieures du pays.

La **balance des paiements** du Gabon est ressortie excédentaire en 2018. En pourcentage du PIB, l'excédent de la balance globale s'est établi à 2,0% en 2018.

Au cours de la période sous-revue, la balance courante a enregistré un nouveau déficit (-2,3% du PIB), sous l'effet du déficit de la balance des services et des revenus. Toutefois, le déficit du solde courant s'est réduit (2,7%) en 2018, du fait du raffermissement de l'excédent de la balance commerciale (35,4%) soutenu par les exportations des biens, notamment du pétrole, du manganèse et du bois. La hausse des exportations en 2018 s'explique principalement par la fermeté des cours des produits de base. Dans le même temps, les importations des biens ont diminué de 2,3%.

La balance des capitaux est demeurée excédentaire à 3,2% du PIB contre 4,9% du PIB en 2017, en lien avec la hausse des investissements du secteur pétrolier (4,4% du PIB contre 2,6% en 2017). La consolidation de l'excédent des Investissements Directs Etrangers (+9% du PIB) et des investissements de portefeuille (+1,8% du PIB) est liée à la hausse des entrées des IDE et de capitaux au titre des participations dans le capital des entreprises résidentes.

**Tableau 2** : Situation de la balance des paiements 2016-2018 (en % du PIB)

	2016	2017	2018
<b>Transactions courantes</b>	<b>-5,0%</b>	<b>-5,2%</b>	<b>-2,3%</b>
Biens et Services	0,5%	2,3%	4,4%
Revenus	-4,8%	-6,9%	-6,1%
Transferts	-0,7%	-0,6%	-0,6%
<b>Mouvements de Capitaux</b>	<b>-2,5%</b>	<b>4,9%</b>	<b>3,2%</b>
Investissements directs	8,9%	9,0%	9,0%
Investissements de portefeuille	1,4%	1,5%	1,8%
Autres investissements	-12,8%	-5,6%	-7,7%
<b>Erreurs et omissions</b>	<b>-2,1%</b>	<b>-1,6%</b>	<b>1,2%</b>
<b>BALANCE GLOBALE</b>	<b>-9,6%</b>	<b>-1,9%</b>	<b>2,0%</b>

Source : BEAC.

La **situation monétaire** au sens large s'est caractérisée en 2018 par un ralentissement de la masse monétaire (+21,5% du PIB), consécutif à la baisse des crédits à l'économie (10,7% du PIB en 2018 contre 12,3% du PIB en 2017) en dépit de la hausse des avoirs extérieurs nets (6,8% contre 6,3% du PIB en 2017).

En effet, les avoirs extérieurs nets se sont renforcés en 2018, suite à la hausse des exportations du pétrole brut, du manganèse et du bois, soutenue par la bonne tenue de leurs cours sur les marchés mondiaux.

**Tableau 3** : Evolution des agrégats monétaires (en pourcentage du PIB)

	2016	2017	2018
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	<b>5,4%</b>	<b>6,3%</b>	<b>6,8%</b>
<b>Avoirs intérieurs nets</b>	<b>7,3%</b>	<b>6,9%</b>	<b>8,3%</b>
Crédits à l'Economie	13,4%	12,3%	10,7%
Créances nettes sur l'Etat	7,3%	6,9%	8,3%
Autres postes nets	-1,3%	-2,9%	-2,6%
<b>Masse monétaire (M2)</b>	<b>25,0%</b>	<b>22,8%</b>	<b>21,5%</b>

Source : Secrétariat Technique/CICMB

Parallèlement, le crédit intérieur a enregistré une légère baisse de 0,2 point du PIB en 2018 par rapport à 2017, en rapport avec la contraction des créances sur l'économie plus prononcée que la consolidation des créances nettes sur l'Etat, induisant une dégradation de la Position Nette du Gouvernement (PNG).

### *1.1.2. Conjoncture économique au premier trimestre 2019*

Au cours du premier trimestre 2019, l'activité économique nationale a évolué dans un contexte international marqué par le ralentissement de la croissance mondiale à 3,3%, imputable à la décélération prévue dans les pays avancés, ainsi que par la baisse des cours des produits de base, notamment du pétrole brut (recul de 13,4 % par rapport à 2018 à 59,2 dollars le baril en 2019) et des denrées alimentaires (-2,9% en 2019).

En effet, les cours du pétrole ont reculé de 5,3% à fin mars pour se situer à 63,2 dollars le baril contre 66,7 dollars à la même période en 2018. Parallèlement, le prix moyen du minerai de manganèse, bien qu'il continue à se maintenir à un niveau élevé à 6,59 USD/dmtu en moyenne sur le trimestre, a enregistré une baisse de 11% par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2018 (7,40 USD/dmtu).

Au plan national, la production de pétrole a enregistré une hausse de 11,4% pour s'établir à 2,6 millions de tonnes au cours du premier trimestre 2019. Cette performance s'explique par l'entrée en production plus tôt que prévue, du champ Simba opéré par la société Perenco et l'absence des dysfonctionnements opérationnels au cours de la période sous-revue. Cependant, le prix du Brent a baissé de 5,3% à 63,21 USD/bbl, pendant que le prix moyen du panier des bruts gabonais a clôturé le trimestre à 62,25 dollars le baril, soit une baisse de 5,0% sous l'effet du ralentissement généralisé de la demande en énergie, de la forte augmentation du nombre de puits actifs aux États-Unis, des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine et des sanctions des États-Unis à l'encontre de la compagnie pétrolière vénézuélienne.

Dans un contexte de demande mondiale soutenue de minerai de manganèse au 1<sup>er</sup> trimestre 2019, la production nationale de manganèse a progressé de 14% à près de 1,2 million de tonnes (Mt), en ligne avec l'objectif de record de production de 4,5 Mt pour Comilog en 2019 et des bonnes performances sur les autres gisements. De même, les volumes de ventes externes de minerai progressent de 13% à 1,2 Mt. Pour rappel, le 1<sup>er</sup> trimestre 2018 avait été pénalisé par le déraillement d'un train minéralier en février.

Par ailleurs, l'activité de l'exploitation forestière s'est caractérisée par une consolidation des performances enregistrées ces dernières années suite à la fermeté de la demande des industries installées dans la zone de Nkok. Ainsi, la production de grumes a progressé de 6,3% au premier trimestre 2019 par rapport au premier trimestre 2018.

Dans le secteur secondaire, l'activité des industries du bois (+6,3%) a été soutenue par le dynamisme des unités de placage (+27,3%), du fait de la montée en puissance des unités nouvellement installées dans la zone de Nkok. On note également un

raffermissement de l'activité dans la plupart des branches des agro-industries, notamment les boissons gazeuses et alcoolisées (+15,8%), les huiles et corps gras (+25,9%), le sucre (+30,8%). Cependant, les alliages de manganèse ont connu une régression de leur activité au 1<sup>er</sup> trimestre 2019 (-14,8%), notamment sous l'effet des contreperformances sur la production du silico-manganèse (-22,4%) dont les prix ont baissé en Europe de 6%.

A fin mars 2019, le secteur tertiaire est caractérisé par des évolutions contrastées de l'activité de ses principales branches. Ainsi, le transport des marchandises acheminées par rail a connu une progression de 20,1%, soutenue par les produits miniers et pétroliers. Les ventes de véhicules utilitaires neufs et des produits pétroliers raffinés ont augmenté respectivement de 39,4% et 2,9%. A l'inverse, le nombre de passagers transportés par voie aérienne a baissé de 1,1%, pendant que le chiffre d'affaires du commerce général structuré accusait un repli de 4,6%.

### *1.1.3. Croissance économique à fin 2019*

Sur la base de l'observé conjoncturel national et international au premier trimestre, le taux de croissance du produit intérieur brut pour l'année 2019 s'élèverait à 2,9% contre 0,8% en 2018. Cette performance serait tributaire d'une part, au rebond de l'activité pétrolière (+8,4%) malgré la baisse attendue du cours du brut gabonais (-20,6%) et d'autre part, au maintien du dynamisme du secteur hors pétrole (+2,2%) qui résulte des efforts de diversification entamés depuis près d'une décennie.

Cette perspective se traduirait par une hausse de l'activité dans l'ensemble des secteurs. En effet, les secteurs primaire, secondaire et tertiaire croitraient respectivement de 9,2%, 2,7% et 2,4%.

Le secteur primaire connaîtrait un fort regain d'activité en 2019 par rapport aux secteurs secondaire et tertiaire. Cette progression s'expliquerait par des bonnes performances dans l'ensemble de toutes ses branches. L'activité minière qui progresserait de 17,4% (en lien avec l'augmentation attendue de la production des gisements à 6,2 Mt) et pétrolière de 8,4% (grâce aux investissements visant à améliorer la productivité des champs matures et la mise en production du champ Simba) constitueront les principaux moteurs. De même, l'agriculture et l'exploitation forestière connaîtraient une amélioration de leur activité (+9,2% et +5,0% respectivement), en raison de la hausse attendue dans la culture du palmier à huile (94 300 tonnes d'huile de palme brute) et de la fermeté de la demande en grumes des usines locales de transformation.

Le secteur secondaire verrait ses activités s'améliorer en 2019, concomitamment à l'évolution du secteur primaire. Cette hausse traduirait l'effectivité de la stratégie de transformation locale des matières premières qui se caractériserait par la hausse de la

production des industries agro-alimentaires de 2,4% tirées par la production d'huile raffinée et d'eau minérale ; des industries du bois de 4,5% et de l'industrie minière de 7,0%. L'amélioration du secteur secondaire serait toutefois atténuée par la faible progression de l'activité dans la branche « Bâtiments et Travaux Publics » (0,5%) dont l'effet multiplicateur sur l'activité des autres branches est non négligeable.

Le secteur tertiaire connaîtrait une légère hausse de ses activités (+2,4%), induite par la croissance de toutes ses branches, en particulier les transports et communications (+4,7%) portés par le regain d'activité dans les mines, les « Services » (+1,5%), le « Commerce » (+2,1%), et les « Banques et Assurances » (+1,5%) dont l'évolution est corrélée aux performances des autres secteurs.

Du point de vue des emplois, la croissance serait expliquée par la bonne tenue de la demande extérieure (+58,7%) dans un contexte de reprise de la demande intérieure (0,3%).

La demande extérieure serait soutenue par la hausse substantielle des exportations du secteur hors pétrole (16,5%) notamment les produits de rentes (+32,4%). S'agissant de la demande intérieure, la hausse proviendrait du redressement de l'investissement total (+6,0%), atténué par la baisse de la consommation globale (-2,7%). De même, les dépenses en capital s'apprécieraient sous l'effet de la poursuite des investissements privés, notamment du secteur pétrolier.

La diminution de la consommation en 2019 serait liée aux mesures de réductions des dépenses publiques et à la hausse anticipée de l'inflation.

La balance globale prévisionnelle des paiements du Gabon devrait évoluer en 2019 dans un contexte international marqué par un recul des cours du pétrole. Ainsi, le déficit du compte courant se dégraderait davantage (-6,5% du PIB en 2019 contre -2,3% du PIB en 2018), suite à la détérioration de l'excédent commercial (14,2% contre 19,5% du PIB).

Par ailleurs, l'excédent du compte de capital et des opérations financières augmenterait suite à la baisse des sorties nettes de capitaux au titre des autres investissements. En conséquence, la balance globale dégagerait un déficit de -0,1% du PIB en 2019 contre un excédent de 2% du PIB en 2018.

## **1.2. Perspectives économiques nationales en 2020**

Le cadrage macroéconomique et budgétaire pour 2020 repose sur un contexte marqué par une croissance mondiale soutenue, un prix du pétrole quasi stable et des conditions financières favorables.

En effet, une amélioration est attendue au deuxième semestre 2019, et la croissance mondiale devrait remonter à 3,6% en 2020, soit 0,7 point de pourcentage en plus qu'en 2019. Dans les pays émergents et les pays en développement, la croissance se stabilisera à 4,8%, quoiqu'avec des variations considérables d'un pays à l'autre, car le niveau modéré des prix des produits de base et les troubles civils pèsent sur les perspectives de certains de ces pays.

L'année 2020 serait ainsi marquée par la poursuite des grands travaux d'infrastructures et des réformes structurelles.

L'activité économique tirerait également profit de la bonne tenue des principaux produits d'exportation notamment les mines, le bois, le caoutchouc et l'huile de palme.

### *1.2.1. Principales hypothèses*

Sur la base des prévisions actualisées des perspectives de l'économie mondiale, des résultats au premier trimestre des enquêtes économiques de conjoncture nationales et de la situation d'exécution de certaines dépenses publiques, l'on peut arrêter certaines hypothèses.

La production pétrolière fléchirait de 0,4% pour s'établir à **10,4 Mt** en 2020. Entre 2020-2022, la production pétrolière baisserait de 0,8% et se situerait en moyenne à **10,3 Mt**. De même, les exportations de manganèse s'établiraient à **6,7 Mt** en 2020, en hausse de 7,9% par rapport à 2019.

Concernant les prix des matières premières, le cours du baril de pétrole gabonais se stabiliserait à **60 USD** en 2020 et diminuerait à **58 USD** en 2022. Le prix de la tonne de manganèse fléchirait légèrement de 0,8% en 2020 à **204,1 USD** contre **205,8 USD** en 2019.

Le taux de change du dollar américain, par rapport au FCFA se stabiliserait à **571,9 FCFA** en 2020.

**Tableau 4** : Principales hypothèses du cadrage macroéconomique

	2017 (1)	2018	2019				2020	2021	2022
		Rév Juin 2019 (2)	LF (3)	Rév juin 2019 (4)	(4)/(3)	(4)/(2)			
Production pétrolière (en millions de tonnes)	10,503	9,646	11,0700	10,4525	-5,6%	8,4%	10,414	10,275	10,205
Prix du baril du pétrole gabonais ( en \$US)	52,5	69,42	68,00	60,00	-11,8%	-13,6%	60,0	59,0	58,0
Exportation de manganèse (en milliers de tonnes)	5 057,7	5 199,74	6 036,24	6 218,63	3,0%	19,6%	6 713,0	6 909,0	7 497,0
Prix de vente de manganèse (en \$US/tonne)	206,2	219,02	224,00	205,82	-8,1%	-6,0%	204,1	204,9	206,2
Taux de change	582,1	555,73	549,00	571,90	4,2%	2,9%	571,9	562,4	558,8
Production de Manganèse	4 925,6	5 258,69	6 159,43	6 300,00	2,3%	19,8%	6 850,0	7 050,0	7 650,0
Production industrie minière (milliers de tonnes)	27,9	49,93	54,59	54,59	0,0%	9,3%	62,8	69,0	77,0
Bois débité (en milliers de m3)	847,7	963,8	913,0	1 007,4	10,3%	4,5%	1 052,7	1 094,8	1 138,6
Prix du bois débité (\$/m3)	696,9	707,9	707,9	714,9	1,0%	1,0%	722,1	729,3	736,6
Production d'huile de palme brut (en milliers de tonnes)	22,4	37,1	94,3	159,1	68,7%	328,6%	225,7	279,7	319,1
Prix d'huile de palme brut (\$/tonne)	640,4	621,7	720,0	624,0	-13,3%	0,4%	624,0	624,0	624,0
Production de caoutchouc usiné (en milliers de tonnes)	14,2	13,2	20,8	20,8	0,0%	57,2%	24,7	30,2	37,7
Prix de caoutchouc usiné (en Ct\$/lb)	93,5	88,5	88,5	88,5	0,0%	0,0%	88,5	88,5	89,5

Source : DGEPP.

### 1.2.2. Croissance économique

Sous ces hypothèses, le Produit Intérieur Brut en volume progresserait de 3% en 2020. Cette croissance résulterait du regain d'activité dans le secteur hors pétrole (+3,3%) en dépit des contre-performances de la branche pétrolière (-0,4%).

**Tableau 5** : Evolution du Produit Intérieur Brut 2018-2020

	2018	2019		2020
		LF	clôture	
PIB total	0,8%	3,6%	2,9%	3,0%
Pétrole	-8,2%	10,2%	8,4%	-0,4%
Hors pétrole	1,9%	2,9%	2,3%	3,3%

Source : DGEPP.

En 2020, tous les secteurs d'activité contribueraient positivement à la croissance. En effet, les secteurs **primaire, secondaire et tertiaire** progresseraient respectivement de +2,9%, +3,9% et +4,2%.

Le regain d'activité du **secteur primaire**, malgré la baisse de la production pétrolière, résulterait principalement de :

- la hausse substantielle de la production agricole (+7,3%), en lien avec la progression de la culture du palmier à huile et des plantations d'hévéa d'Olam ;
- la progression de l'exploitation forestière (+5,0%), en rapport avec la hausse de la demande en grumes des usines locales de transformation ;

- l'accroissement de la branche minière (+4,9%) soutenue par l'augmentation attendue de la production des gisements de manganèse de Moanda, Ndjolé, Okondja et Franceville.

Dans le **secteur secondaire**, la hausse de l'activité proviendrait des perspectives favorables dans l'ensemble de ses branches. Il s'agirait essentiellement de :

- la hausse de l'activité dans l'industrie agroalimentaire (+3,0%) liée à l'accroissement de la production industrielle d'huile raffinée et à la vigueur de la consommation des ménages ;
- la progression des industries du bois (+4,5%), en liaison avec la bonne tenue des unités de transformation, une politique incitative pour la troisième transformation et la fermeté de la demande internationale ;
- le raffermissement de l'industrie minière (+6,5%) attribuable à la montée en puissance des activités du Complexe Métallurgique de Moanda ;
- la croissance des autres industries (+5,5%) justifiée par le développement des activités dans la ZERP de Nkok ;
- la consolidation des activités dans le BTP (+4,3%), soutenue aussi bien par le secteur public (poursuite de la mise en œuvre du PRE et du SDNI, etc.) que par le secteur privé (poursuite et développement du RIC national d'électricité, les travaux de construction du nouvel aéroport, etc.).

Le **secteur tertiaire** serait marqué par une consolidation de ses activités, tirée notamment par les branches transports et télécommunications (+4,7%), services (+3,1%) et commerce (+3,6%). La croissance de ce secteur bénéficierait aussi de la bonne tenue des secteurs primaire et secondaire.

Du point de vue de la demande, la croissance serait portée par une hausse de la **demande intérieure et extérieure** en 2020. En effet, la **demande intérieure** évoluerait de 2,1%, et serait essentiellement tirée par l'investissement (+4,1%), sous l'effet du dynamisme des investissements privés du secteur pétrolier (+3,8%). Le dynamisme des réformes structurelles et la poursuite du Plan de Relance de l'Economie, expliqueraient également cette évolution.

La progression de la **demande extérieure** (+15,4%) quant à elle, résulterait de la vigueur de la demande internationale de nos principaux produits d'exportation dans le secteur hors pétrole (+16,2%), dont les produits de rente (37,4%), les mines (+2,2%) et le bois transformé (+4,3%).

## 2. Finances publiques et budget

### 2.1. Réformes

Sur la période 2015-2019, la politique du Gouvernement a visé l'accroissement des recettes d'une part, la maîtrise et l'efficacité de la dépense publique d'autre part.

En **matière de recettes hors pétrole**, elle a consisté à la mise en place des dispositifs d'amélioration des opérations de collecte des recettes et de rationalisation des exonérations et des régimes de faveur. Ces actions ont porté sur :

- la rationalisation des exonérations à travers :
  - o la suppression des exonérations sans base légale, matérialisée par le retrait de l'abattement de 25% au bénéfice d'un opérateur économique de la grande distribution ainsi que l'exclusivité de la franchise exceptionnelle pour les importations de la Présidence de la République Gabonaise ;
  - o le réajustement du dispositif de la lutte contre la vie chère par une première révision en 2018 de la liste des produits de première nécessité (passant de 192 à 36 lignes tarifaires) et par une seconde en cours pour aboutir à 21 lignes tarifaires des produits de consommation courante ;
  - o la mise en œuvre d'une nouvelle codification des différentes exonérations pour assurer un meilleur suivi et une gestion optimale de l'octroi de ces régimes privilégiés.
- le soutien à l'action en recouvrement : les écarts entre le montant des émissions (liquidations) et celui des encaissements effectifs (recouvrements) ont révélé, année après année, un important stock des restes à recouvrer (impayés) des droits et taxes. Pour réduire ces écarts et amener les opérateurs économiques à régler leur dette vis-à-vis de l'Etat, quelques actions ont été préconisées :
  - o la mise en place d'un comité de réconciliation des données relatives aux recettes Douanes/Trésor ;
  - o l'organisation des missions conjointes Douanes/Trésor pour sommer les opérateurs économiques de s'acquitter de leur dette ;
  - o la mise en œuvre de l'entrepôt spécial d'hydrocarbures pour un meilleur recouvrement des droits et taxes sur les importations d'hydrocarbures.
- la révision des dispositifs de taxation de certaines recettes à travers les réajustements suivants :

- la taxation du droit d'accises, le nouveau dispositif revoit le taux ad valorem à la baisse et le complète par une taxation spécifique à la quantité importée ;
  - le droit de sortie de minerai de manganèse devra être déduit de la valeur transactionnelle (valeur FOB) et non des valeurs mercuriales qui ne reflètent plus l'évolution des cours mondiaux ;
  - le prélèvement des droits de sortie sur les déchets de l'or pour éviter les glissements tarifaires.
- la modernisation des procédures douanières par la mise à niveau de l'outil informatique de dédouanement. En effet, l'implémentation du Sydonia World (acquisition du prototype en 2018) devra impacter toute la procédure douanière allant de la prise en compte du manifeste électronique de cargaison (plus de falsifications des documents) jusqu'à la possibilité d'un paiement électronique des droits et taxes (sécurisation de la recette) ;
  - l'amélioration du suivi et de l'apurement des régimes suspensifs des droits et taxes : la complexité des régimes douaniers fait que l'apurement des régimes suspensifs des droits et taxes exige à la fois une bonne maîtrise des procédures douanières et une connaissance approfondie du système informatique de dédouanement. C'est ce qui justifie les missions d'apurement des régimes suspensifs des droits et taxes (Admissions temporaires, entrepôts, transit, etc.).
  - le renforcement des capacités opérationnelles par :
    - l'achat d'uniformes pour les agents de première ligne ;
    - l'acquisition des équipements pour les services de surveillance (exemple le matériel de télécommunication) ;
    - la dotation des services en moyens de déplacement (véhicules automobiles, navettes nautiques pour la brigade maritime).
  - la maîtrise des dépenses fiscales, notamment par la mise en place d'une nouvelle codification des régimes d'exonération pour un meilleur suivi et la suppression des abattements au bénéfice de certains grands importateurs ;
  - l'entrée en vigueur de la fiscalité sur le gaz naturel ;
  - l'instauration de la dimension "développement local".

S'agissant du secteur pétrolier, les réformes ont porté sur l'augmentation des capacités de stockage et la révision de la loi n°011/2014 du 28 août 2014 portant réglementation du secteur des hydrocarbures en République Gabonaise.

En ce qui concerne l'augmentation des capacités de stockage, le gouvernement a aménagé un quai multi produits à Owendo dans le secteur de l'aval pétrolier. Parallèlement, un dépôt de produits pétroliers est actuellement en construction.

Quant à la révision de la loi n°011/2014, la version adoptée par le Parlement apporte les innovations suivantes :

- **cadre contractuel :**

- la possibilité aux sociétés pétrolières de mener des activités d'exploration dans une zone d'exploitation, pour accroître la production et, par conséquent, les recettes pétrolières de l'Etat ;
- la possibilité de renégocier les termes contractuels en cas de découverte marginale afin de permettre à l'Etat et à la société d'aboutir à la production d'hydrocarbures issus de cette découverte, ce qui n'était pas prévu dans la loi n°011/2014 ;
- la création de la "convention d'exploitation" pour l'exploitation des découvertes marginales, des champs marginaux et des champs matures ainsi que du titre pétrolier y afférent.

- **fiscalité du droit commun :**

- la suppression de l'Impôt sur les Sociétés (IS) dans le cadre du Contrat de Partage de la Production (CPP), contrairement à ce qui avait été retenu dans la loi la loi n°011/2014, afin d'inciter les sociétés à investir au Gabon.

- **fiscalité spécifique au secteur pétrolier :**

- l'augmentation de la Redevance Superficiare en exploration ( $\geq 100$  FCFA/hectare contre 50 FCFA/hectare dans la loi la loi n°011/2014) ;
  - l'introduction de la fiscalité sur le gaz naturel.

- **contenu local :**

- l'insertion de la notion de champs mature et champs marginaux destinés en priorité aux entreprises autochtones.

- **biocarburant :**

- l'insertion d'un cadre juridique relatif au développement de l'activité du biocarburant dans l'aval pétrolier et institution d'une autorisation d'additivation.

En **matière de dépenses**, il s'est agi de maintenir les dépenses publiques dans des proportions soutenables et de garantir l'efficacité de la dépense. Plus précisément, le Gouvernement a mis en place un ensemble de mesures visant principalement la réduction du train de vie de l'Etat et l'optimisation de la dépense.

S'agissant de la **dépense de personnel**, en vue de garantir la maîtrise de la masse salariale, les initiatives du Gouvernement ont porté sur :

- la réforme du système de rémunérations actuel des agents de l'Etat ;
- l'organisation des audits des effectifs de la Fonction Publique ;
- l'assainissement du fichier de la solde de l'Etat ;
- le contrôle des effectifs des agents de la main d'œuvre non-permanente ;
- la suspension systématique des traitements des agents ayant atteint l'âge de mise à la retraite ;
- le renforcement de la lutte contre le cumul des salaires ;
- la lutte contre le cumul de l'aide à la propriété et/ou au transport avec le bénéfice d'un logement, d'un bail ou d'un véhicule administratif ;
- le gel des stages professionnels depuis 2015 ;

Pour les **dépenses de biens et services et de transferts**, les mesures ont porté sur la réforme des produits subventionnés (pétrole et farine), les baux administratifs, les consommations publiques (eau, électricité et téléphone), ainsi que les engagements internationaux de l'Etat.

Concernant le premier aspect, il s'agit notamment de l'annulation des subventions aux produits pétroliers (à l'exception du gaz butane et du pétrole lampant) qui se traduit par :

- l'arrêt des subventions au gasoil et à l'essence ;
- l'arrêt du paiement du soutien à l'activité du raffinage (SAR) ;
- la libéralisation de l'importation des produits pétroliers ;

Considérant spécifiquement la SOGARA, il s'est avéré nécessaire de réaliser sa restructuration en vue de la recentrer sur le raffinage, son cœur de métier.

Au sujet de la farine, la subvention à la SMAG a été supprimée. Parallèlement, les droits de douane pour l'importation de ce produit ont été diminués. Cette décision vise à faire bénéficier un traitement équitable aux opérateurs intervenant dans le secteur.

Pour la maîtrise des baux administratifs et les consommations d'eau, et d'électricité de téléphone, le Gouvernement poursuit les actions suivantes :

- la renégociation des baux administratifs sous la gestion des services techniques en charge des questions de patrimoine ;
- la réduction des appels de téléphones fixes à téléphones mobiles au profit des appels de fixe à fixe;
- l'assainissement du fichier de prise en charge par l'Etat des consommations d'eau et d'électricité.

Quant aux cotisations internationales, le Gouvernement a lancé une réflexion relative à la problématique du règlement des arriérés auprès des organismes internationaux aux fins de proposer un plan d'apurement. Cette action sera couplée à la rationalisation de la participation du Gabon à ces organismes.

Le Gouvernement poursuit son ambition de contenir la dépense dans des conditions de solvabilité à moyen terme, en assumant des prétentions de dépenses assises sur des ressources stables et à forte probabilité de mobilisation. Cette pratique participe à l'apurement des instances au trésor avec pour objectif à moyen terme « zéro instance » au Trésor Public.

Ainsi, les efforts du Gouvernement inclus dans la loi de finances rectificative 2018 se traduisent par la réduction de la masse salariale, l'allégement des pressions de trésorerie et le redressement progressif des finances publiques sur une trajectoire soutenable. Le Gouvernement a redoublé d'efforts sur les mesures visant à renforcer la mobilisation des recettes propres et à procéder une fois de plus, à la maîtrise des dépenses courantes, tout en veillant à la préservation des dépenses à caractère social.

Par ailleurs, le Gouvernement a maintenu une discipline budgétaire plus rigoureuse dans l'exécution du budget et la gestion de la trésorerie. Cela se traduit par l'élaboration et l'actualisation des plans d'engagement et de trésorerie, ainsi que la rédaction des rapports trimestriels d'exécution du budget pour remédier au problème récurrent d'accumulation d'arriérés extérieurs, qui nuit à la crédibilité internationale et à la solvabilité du pays.

## **2.2. Performances récentes (politique budgétaire)**

### **❖ Recettes**

La période 2017-2018 s'est caractérisée par une augmentation des recettes de 5%, liée essentiellement à l'accroissement de 6% des recettes hors pétrole. Cette performance témoigne du renforcement de l'administration des recettes et de l'impact des mesures inscrites dans les lois de finances.

Au terme des trois premiers mois de l'année 2019, les recettes ont été exécutées à 397,8 milliards de F CFA, sur une dotation globale de 1937,5 milliards de F CFA au titre de la loi de finances. Elles atteignent ainsi 19,8% des prévisions de la LF 2019 et 20,9% des objectifs du programme avec le FMI.

### **❖ Dépenses**

Sur la période 2017-2018, les dépenses hors paiement des intérêts de la dette publique ont augmenté de 3%. Sur la même période, les dépenses d'investissements se sont accrues de 87%, traduisant la poursuite des efforts d'assainissement des finances publiques sans nuire à la croissance.

Au premier trimestre 2019, les dépenses ont été globalement exécutées à hauteur de 350,6 milliards FCFA, soit un taux d'exécution base ordonnancements de 18% par rapport à la LF 2019 et de 20,5% par rapport aux objectifs du programme avec le FMI. Suivant les prévisions de la LF 2019, elles ont été exécutées ainsi qu'il suit :

- charges financières de la dette : 13,9% ;
- dépenses de personnel : 26,2% ;
- dépenses de biens et services : 16,2% ;
- dépenses de transfert : 17,1% ;
- investissement : 3,5%.

## ❖ Endettement public

Sur la période 2017-2018 l'encours de la dette publique s'est établi à **5 033,44 milliards FCFA** en moyenne dont **3 549,74** milliards de dette extérieure et **1 483,99** milliards FCFA de dette intérieure.

L'encours de la dette publique croît de **452,135 milliards FCFA**, soit de **9,4%** par rapport à son niveau de fin 2017 qui se situait à **4 807,612 milliards FCFA**. Cette augmentation est observée aussi bien sur la dette extérieure qui croit de **11,6%** que sur la dette intérieure qui augmente de **4,4%**.

L'encours de la dette extérieure augmente de **387,912 milliards FCFA** par rapport à son niveau de fin 2017. Cette évolution est portée par la hausse des engagements nets (**+304,265 milliards FCFA**) et par la progression de **4,7%** du taux de change du dollar américain (**+83,650 milliards FCFA**).

Quant au stock de la dette intérieure, il croît de **64,222 milliards FCFA** par rapport à son niveau de fin 2017. Cette hausse s'explique uniquement par la variation des engagements nets sur les moratoires et le marché financier régional.

### **2.3. Exécution des opérations budgétaires 2019**

Au 31 mars 2019, le solde net d'exécution, obtenu par consolidation du solde des opérations de trésorerie et de financement et le solde budgétaire global, s'établit à **-50,3 milliards FCFA**.

Les recettes du budget de l'Etat se situent à **397,8 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de 19%, en hausse de 3% comparativement à la même période en 2018.

En dépenses, le règlement des dépenses du budget de l'Etat a atteint **304 milliards FCFA**, soit 15% de réalisation par rapport à la loi de finances (LF).

Pour sa part, le solde global des comptes spéciaux est positif et se situe à **4,1 milliards FCFA**, en lien avec le faible niveau d'exécution en dépenses.

#### *2.3.1. Exécution des recettes*

##### **a. Exécution des recettes pétrolières**

Au premier trimestre 2019, le Brent Daté a connu une baisse de 3,55 USD/baril (-5,31%) pour se situer à 63,21 USD/baril contre 66,76 USD/baril enregistré à la même période en 2018. Parallèlement, le prix moyen du brut gabonais a baissé de 5% et se situe à 62,25 USD/baril contre 65,51 USD/baril.

En revanche, le taux de change FCFA/USD s'est situé à 577,618 FCFA au premier trimestre 2019 contre 533,597 FCFA sur la même période en 2018, soit une hausse de

8,3%, soutenue par la politique de desserrement monétaire de la BCE et le rejet de l'accord du Brexit au parlement britannique.

L'exécution des recettes pétrolières est de **100,3 milliards FCFA** à fin mars 2019 (dont 20,2 milliards FCFA au titre du transfert à la SOGARA), contre **95 milliards FCFA** en 2018, en hausse de 5,2 milliards FCFA. Comparées aux prévisions, les recettes pétrolières sont en dépassement de 3,6 milliards FCFA. Enfin, elles s'exécutent à **13,7%** de la LF 2019 et à **14,5%** des objectifs du programme.

**Tableau 6** : Evolution des recettes pétrolières (en milliards de FCFA)

(en milliards FCFA)	1 <sup>er</sup> trimestre 2018 (1)	1 <sup>er</sup> trimestre 2019 (2)	ECARTS (2) – (1)	LFI 2019	Taux d'exécution LFI 2019
IS	-	4,8	4,8	105,4	4,6%
RMP	58,4	53,5	-4,9	314,6	17,0%
Autres	17,2	21,7	4,5	265,2	8,2%
Transfert SOGARA	19,4	20,2	0,8	46,3	43,7%
<b>TOTAL</b>	<b>95</b>	<b>100,3</b>	<b>5,2</b>	<b>731,6</b>	<b>13,7%</b>

Source : DGCP.

### b. Exécution des recettes douanières

Le montant des liquidations douanières à fin mars 2019 est de 71,1 milliards FCFA contre 53,95 milliards FCFA en 2018 dans la même période, soit une augmentation de 31,8%. Cette tendance à la hausse résulte essentiellement d'un accroissement (34,2%) des importations.

Le montant de la dépense fiscale quant à lui, s'est également accru de 32,8% pour s'établir à 50,6 milliards de francs CFA, valeur relativement élevée malgré la mise en œuvre d'une stratégie de maîtrise et de réduction de la dépense fiscale. Cette croissance est essentiellement tirée par la hausse des exonérations en régime de « Taux réduit 5% pour conventions Pétrole/mine » (80,3%), de la « franchise Lois, arrêtés » essentiellement au bénéfice de Gabon Special Economic Zone Mineral Port (99,7%) et de la franchise mesure gouvernementale de lutte contre la vie chère (14,8%).

Les recettes douanières recouvrées enregistrent une hausse de **37,6%**, passant de **47,4 milliards FCFA** au premier trimestre 2018 à **65,3 milliards FCFA** sur la même période en 2019, ce qui présente un écart positif de **8,2 milliards FCFA** sur les objectifs du programme. Cette performance est essentiellement expliquée par un

accroissement des importations et par un gain de **7,8 milliards FCFA** résultant de l'action en recouvrement des impayés sur liquidations des années antérieures, dont **4,5 milliards FCFA** de régularisations des droits et taxes par la Gabon Oil Marketing (GOM).

**Tableau 7** : Exécution des recettes douanières à fin mars 2019

(En milliards de FCFA)	1 <sup>er</sup> trimestre		
	2018 (1)	2019 (2)	Ecart (1)/(2)
<b>LFR 2018/ LF 2019</b>	<b>317,6</b>	<b>313,8</b>	<b>-1,2%</b>
<i>Taux d'exécution</i>	14,9%	20,8%	39,3%
Liquidations (a)	53,9	71,1	31,8%
Recouvrements (b)	47,4	65,3	37,6%
<b>Ecarts (a)- (b)</b>	<b>6,5</b>	<b>5,8</b>	<b>-10,6%</b>
<b>Pour mémoire :</b>			
Importation CAF	256,6	344,3	34,2%
Dépenses fiscales	38,0	50,6	32,8%

*Source* : DGCPT/ DGDDI.

### c. Exécution des recettes fiscales

Les recettes fiscales hors pétrole se chiffrent à **221,8 milliards FCFA** dont **25,7 milliards FCFA** au titre du remboursement des crédits de TVA. Par rapport à la loi de finances, le recouvrement baisse de 16,6% en raison des contreperformances sur la TVA (-43,7%) et l'impôt sur le revenu des personnes physiques (-18,7%), en dépit de l'embellie observée sur les bénéficiaires des entreprises (+12,4%).

Comparativement à 2018, le recouvrement au premier trimestre 2019 maintient l'accélération acquise en fin d'année (+42,8%). Ce dynamisme s'explique par une activité soutenue des secteurs porteurs de l'économie nationale, notamment avec la reprise de la demande intérieure.

**Tableau 8:** Analyse comparative de l'exécution des recettes à fin mars 2019*(En milliards FCFA)*

Recettes fiscales	2018	2019	LF 2019	Ecart (%)	
				2019/2018	2019/LF 2019
<b>Impôts indirects</b>	<b>61,0</b>	<b>65,1</b>	<b>112,0</b>	<b>6,6%</b>	<b>-41,9%</b>
TVA brutes	43,1	51,8	92,0	20,3%	-43,7%
Autres taxes B/S	18,0	13,3	19,9	-26,1%	-33,4%
<b>Impôts directs</b>	<b>61,1</b>	<b>117,3</b>	<b>115,0</b>	<b>92,2%</b>	<b>2,1%</b>
IRPP	26,5	31,0	38,2	17,0%	-18,7%
Impôt sur les Sociétés	34,5	86,3	76,8	149,8%	12,4%
IS pétrole (pour mémoire)	2,5	4,8	0,0		
<b>Autres recettes fiscales et non fiscales</b>	<b>12,5</b>	<b>15,6</b>	<b>28,4</b>	<b>25,4%</b>	<b>-44,9%</b>
<b>Recettes affectées<sup>1</sup></b>	<b>8,2</b>	<b>7,8</b>	<b>10,7</b>	<b>-5,1%</b>	<b>-26,8%</b>
<b>Total des recettes DGI</b>	<b>155,3</b>	<b>221,8</b>	<b>266,0</b>	<b>42,8%</b>	<b>-16,6%</b>
<i>dont recettes à répartir</i>	12,5	15,9	0,0	26,8%	
Remboursements TVA	-0,4	-25,7	-47,4	45,8%	
<b>Total des recettes DGI (nets rbts TVA)</b>	<b>155,0</b>	<b>196,0</b>	<b>218,6</b>	<b>26,5%</b>	<b>-10,3%</b>

*Source : DGI.*

Plus spécifiquement, l'exécution du budget en recette se décline comme suit :

❖ Impôts directs

On enregistre une légère embellie (+2,1%) en raison de l'effet de rattrapage des encaissements des acomptes exigibles sur l'IS. Toutefois, malgré les campagnes de fiscalisation des opérateurs des zones commerciales de Nzeng-Ayong et Akanda, le recouvrement des impôts sur les personnes physiques pâtit principalement des chocs observés sur le marché de l'emploi (-18,7%).

❖ Impôts et taxes indirects

Les encaissements au titre de ces recettes reculent de près de moitié par rapport aux prévisions du cadrage. Ces pertes significatives résulteraient d'une part du maintien des allègements de TVA liés aux mesures dérogatoires (lutte contre la vie chère notamment), au ralentissement de la demande intérieure et aux retards dans la mise en œuvre du plan d'actions de mobilisation des recettes fiscales d'autre part.

En ce qui concerne les remboursements des crédits de TVA, l'on notera la régularité des paiements à hauteur de 14,1 milliards FCFA, effectués en faveur des contribuables. La mise en œuvre du mécanisme de paiement différé prévu dans

<sup>1</sup> Hors Redevance d'Usure de la Route, Contribution Spécial de Solidarité, Redevance Audiovisuelle et Cinématographique, Taxe Municipale sur les Carburants, Taxe sur les Transferts de Fonds, Droits d'Accises, jeux

la LF 2019 permettra de renforcer la crédibilité du système de TVA en vue d'améliorer la neutralité de cette taxe pour les entreprises assujetties.

❖ **Autres impôts et taxes**

Concernant cette catégorie, le recouvrement affiche une tendance à la baisse marquée par l'atonie de l'activité économique.

❖ **Recettes affectées**

Le niveau de recouvrement de ces recettes chute en raison des difficultés techniques constatées dans la mobilisation des ressources. Il s'agit notamment des difficultés portant sur le patrimoine immobilier et celles qu'éprouvent les contribuables à accomplir leurs obligations fiscales.

Les perspectives de clôture sont soumises aux aléas conjoncturels, à la poursuite de l'action en recouvrement et au rythme de la dépense publique.

Après observation de l'activité économique, le niveau attendu des recettes fiscales hors pétrole s'élèverait à environ 856,4 milliards FCFA en fin d'année 2019, contre 977 milliards FCFA initialement prévus.

**d. Exécution des ressources de financement et de trésorerie**

A fin mars 2019, le financement extérieur (FINEX) s'est traduit par des tirages se chiffrant à **93,0 milliards FCFA** dont 90,2 milliards au titre des prêts programme, notamment les décaissements effectués par la Banque Africaine de Développement et l'Agence Française de Développement. Dans le même temps, les financements intérieurs n'ont pas encore été exécutés.

**Tableau 9** : Exécution des tirages à fin mars 2019

<i>(en milliards de FCFA)</i>	2019			
	LFI	Exécution (au 31 mars)	LF révisé	Reste à mobiliser
<b>Financements intérieurs</b>	<b>120,0</b>	-	<b>120,0</b>	<b>120,0</b>
<b>Finex</b>	<b>683,0</b>	<b>93,0</b>	<b>495,8</b>	<b>402,8</b>
<b>Prêts projets</b>	<b>183,6</b>	<b>2,8</b>	<b>200,0</b>	<b>197,2</b>
<b>Prêts programmes</b>	<b>499,4</b>	<b>90,2</b>	<b>295,8</b>	<b>205,6</b>
Agence Française de Développement (AFD)	49,2	24,6	49,2	24,6
Banque Africaine de Développement (BAD)	65,6	65,6	131,2	65,6
Banque Mondiale	239,5	-	115,4	115,4
Fonds Monétaire International	117,7	-	-	-
Eximbank Afrique	27,4	-	-	-
<b>Total</b>	<b>803,0</b>	<b>93,0</b>	<b>615,8</b>	<b>522,8</b>

*Source : DGD.*

Le reste à mobiliser sur l'année se chiffre donc à **522,8 milliards FCFA** dont **205,6 milliards FCFA** au titre des prêts programmes.

### 2.3.2 Exécution des dépenses du budget de l'Etat

Au 31 mars 2019, les paiements des dépenses inscrites au budget de l'Etat ont atteint **303,9 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de 14,9%.

#### 2.3.2.1 Exécution des dépenses du budget général

**Tableau 10** : Exécution des dépenses par titre (*En milliards FCFA*)

TITRES ET CATEGORIES	LF 2019	EXECUTION	TAUX
Titre 1 : Charges financières de la dette	255,6	24,3	9,5%
Titre 2 : Dépenses de personnel	672,8	164,2	24,4%
Titre 3 : Dépenses de biens et services	288,5	40,5	14,0%
Titre 4 : Dépenses de transfert	245,4	41,4	16,9%
Titre 5 : Dépenses d'investissement	381,0	12,7	3,3%
Financements sur finex	183,6	2,8	1,6%
Titre 6 : Autres dépenses	64,5	0,6	0,9%
<b>TOTAL</b>	<b>1907,9</b>	<b>283,7</b>	<b>14,9%</b>

*Source : RTEB 1<sup>er</sup> trimestre 2019.*

#### ❖ Charges financières de la dette

Les règlements intervenus sur ce poste s'élèvent à 24,3 milliards FCFA contre une prévision annuelle de 255,6 milliards FCFA. Ce niveau est supérieur à celui exécuté à fin mars 2018 qui se situait à 14,3 milliards FCFA.

Ce poste de dépenses intègre 10 milliards FCFA de charges d'intérêts sur la dette extérieure et de 14,2 milliards FCFA sur la dette intérieure<sup>2</sup>.

#### ❖ Dépenses de personnel

Les règlements au titre des dépenses de personnel ont atteint 164,2 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 24% sur une prévision annuelle de 672,8 milliards FCFA.

<sup>2</sup> Les intérêts sur la dette extérieure se déclinent ainsi qu'il suit : 5 milliards FCFA sur la dette bilatérale ; 3,7 Milliards FCFA sur la dette multilatérale ; 1,3 milliard FCFA sur les intérêts banques commerciales.

Les intérêts sur la dette intérieure se répartissent en intérêts intérieurs conventionnés pour 9 milliards FCFA et ceux liés à la gestion de la trésorerie de l'Etat à hauteur de 5,2 milliards FCFA.

Les intérêts sur la dette intérieure conventionnée comprennent : 7,1 milliards FCFA au titre des intérêts-banques intérieures courants ; 1,8 milliard FCFA sur les marchés financiers.

Les charges liées à la gestion de la trésorerie de l'Etat : 1,8 milliard FCFA de facilités de caisse ; 3,1 milliards FCFA d'intérêts sur les Bons du Trésor Assimilables (BTA) et 0,2 milliard FCFA sur les autres frais bancaires.

Cette exécution se répartit entre la solde permanente (152,9 milliards FCFA, soit 93%) et les autres éléments de rémunération (11,3 milliards FCFA, soit 7%).

#### ❖ *Les dépenses de biens et services*

Prévues à **288,5 milliards FCFA**, les dépenses de biens et services ont été ordonnancées à hauteur de **44,7 milliards FCFA**<sup>3</sup>, pour un niveau de règlement de **40,5 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de 14% par rapport à la loi de finances. A fin mars, les paiements effectués sur ce titre hors remboursement de TVA s'élèvent à **25 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de 16%.

Les remboursements de TVA et les attributions de produits, ont été exécutés respectivement à **14,1 milliards FCFA** (12% en taux d'exécution) et à **1,3 milliard FCFA** (9% en taux d'exécution).

#### ❖ *Les dépenses de transferts*

Les dépenses de transferts ont été globalement ordonnancées à hauteur de **42,7 milliards FCFA**<sup>4</sup> sur une prévision de **245,4 milliards FCFA**. Sur ce montant, les règlements s'élèvent à **41,4 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de 17%. Ce résultat demeure toutefois supérieur à la proportion observée à fin mars 2018, soit 14%.

Par composante, les dépenses de transferts réglées au premier trimestre 2019 comprennent :

- le soutien aux prix des produits pétroliers : 2,6 milliards FCFA ;
- les dépenses liées aux attributions de produits : 12,2 milliards FCFA ;
- les autres dépenses de transferts : 26,6 milliards FCFA.

#### ❖ *Les dépenses d'investissement*

Les ordonnancements sur les dépenses d'investissement ont atteint **14 milliards FCFA**<sup>5</sup> et les règlements 12,7 milliards FCFA sur une prévision annuelle de **381 milliards FCFA**, soit des taux d'exécution respectifs de 3,7% et 3,3%. Ce montant se

---

<sup>3</sup> Ce montant diffère de 15,5 milliards FCFA de celui affiché dans le TOFE à fin mars 2019 en raison des classements méthodologiques ; le TOFE enregistrant les remboursements TVA en "variation d'arriérés" et les ADP essentiellement dans le poste "correspondants".

<sup>4</sup> Ce montant diffère de celui du TOFE en raison des classements méthodologiques. Il n'intègre pas les pensions mais prend en compte les attributions de produits pour un montant de 12,5 milliards de FCFA.

<sup>5</sup> Ce montant diffère de 2,8 milliards FCFA de celui du TOFE en raison des classements méthodologiques, le TOFE enregistrant les Collectivités locales (2,9 milliards FCFA) sur un autre poste.

répartit entre les ressources propres (**8,3 milliards FCFA**), les prêts projets<sup>6</sup> (**2,8 milliards FCFA**) et les collectivités locales (**2,9 milliards FCFA**).

#### ❖ *Les autres dépenses*

Les autres dépenses portent principalement sur les dépenses des plans sociaux et de restructuration des entreprises, les protocoles transactionnels et les condamnations pécuniaires de l'Etat. Sur une dotation en loi de finances de **64,5 milliards FCFA**, ces dépenses ont été ordonnancées, à fin mars 2019, à hauteur de **7,1 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de 11%<sup>7</sup> et réglées à hauteur de 0,6 milliard FCFA.

#### ❖ *Exécution des dépenses sociales*

Le programme avec les partenaires techniques et financiers prévoit un plancher pour les dépenses au titre des programmes de protection sociale inscrits au budget d'un exercice donné de l'administration centrale. Ces programmes sont financés par des ressources publiques. Ledit plancher couvre :

- i) les dépenses en éducation primaire, secondaire et professionnelle, les biens et services de base, l'infrastructure scolaire et sa remise en état ;
- ii) les dépenses en programmes de santé, y compris les salaires du personnel soignant, les biens et services de base, et les transferts aux centres de soins de santé primaire ;
- iii) les dépenses de protection sociale, y compris l'assurance-maladie et les dispositifs ciblés de protection sociale.

Les dépenses sociales, qui s'inscrivent dans tous les titres de dépenses développées plus haut, ont été réglées à hauteur de **106,2 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de 17% par rapport à la loi de finances. Ces règlements concernent aussi bien les politiques publiques du secteur social (**69,1 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de 13%) que les subventions et les autres dépenses à caractère social relevant d'autres secteurs (**37,1 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de 36%).

#### 2.3.2.2 Exécution des comptes d'affectation spéciale (CAS)

Le solde des comptes spéciaux s'établit à **4,1 milliards FCFA**, excédentaire par rapport à la mobilisation des recettes qui prévoyait l'équilibre des comptes.

---

6 La prévision annuelle est de **183,6 milliards FCFA**. Les décaissements ont été réalisés exclusivement auprès de l'Agence Française de Développement (AFD) pour les projets réhabilitation du Transgabonais et programme d'investissement secteur de l'éducation.

7 Ce montant correspond exclusivement aux protocoles transactionnels.

- CAS Pensions : exécuté en recettes et en dépenses à **15,5 milliards FCFA** sur une prévision de **61,5 milliards FCFA** ;
- CAS Prestations familiales et sociales : exécuté en recettes et en dépenses à **3 milliards FCFA** ;
- CAS Promotion audiovisuelle et cinématographique : exécuté respectivement en recettes et en dépenses à hauteur de **302 millions FCFA** et **200 millions FCFA**, soit un solde positif de **102 millions FCFA** ;
- CAS Formation pour l'emploi : exécuté respectivement en recettes et en dépenses à **1,8 milliard FCFA** et **496 millions FCFA** ;
- CAS Promotion du sport et CAS Promotion du logement décent : exécution uniquement en recettes pour des montants respectifs de **784 millions FCFA** et **1,4 milliard FCFA** ;
- CAS Service universel des communications électroniques : aucune information n'est disponible au 31 mars 2019.

### ***2.3.3. Les opérations de trésorerie et de financement***

#### ***❖ Charges de trésorerie et de financement***

Les charges de trésorerie et de financement ont été exécutées à hauteur de **244,1 milliards FCFA** sur une prévision annuelle de **1 014,3 milliards FCFA**, soit un taux de réalisation de 24%. Ces dépenses se répartissent entre :

- les amortissements extérieurs : **101,5 milliards FCFA** ;
- les amortissements intérieurs : **17,7 milliards FCFA** ;
- les autres amortissements, notamment les instances trésor et les arriérés TVA : **107,2 milliards FCFA** ;
- les prêts et avances **17,7 milliards FCFA**.

#### ***❖ Ressources de trésorerie et de financement***

Les ressources de financement ont été mobilisées pour **99,8 milliards FCFA** sur une prévision annuelle de **920 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de 10,8%. Elles sont composées des tirages (prêts projets **2,8 milliards FCFA** et prêts programmes **90,2 milliards FCFA**) et du financement non bancaire (accumulation des instances **6,8 milliards FCFA**).

Le solde net de l'exécution des opérations de trésorerie et de financements et des opérations budgétaires s'établit à **-50,3 milliards FCFA**.

**Tableau n°11 : Exécution des flux de trésorerie à fin mars 2019**

(en milliards FCFA)	LF 2019	Exécution à fin mars	Taux d'exécution
<b>Charges de trésorerie et de financement</b>			
Amortissement (dette extérieure)	354,4	101,5	28,6%
Amortissement des prêts du secteur bancaire	263,5	17,7	6,7%
Autres amortissements	152,2	107,2	70,5%
Correspondants du Trésor	-	-	
Prêts et avances	244,2	17,7	7,2%
<b>Total</b>	<b>1 014,3</b>	<b>244,1</b>	<b>24,1%</b>
<b>Ressources de trésorerie et de financement</b>			
Tirages	679,5	93,0	13,7%
Emissions de titres publics	120,0	-	
Financement bancaire	-	-	
Financement non bancaire	120,5	6,9	5,7%
<b>Total</b>	<b>920,0</b>	<b>99,9</b>	<b>10,9%</b>
Solde des opérations de financement et de trésorerie	- 94,3	- 144,2	152,9%
Solde budgétaire global	94,3	93,9	99,5%

Source : RTEB 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

## 2.4. Evolution des soldes et des principaux indicateurs

Au premier trimestre 2019, l'exécution des finances publiques s'est caractérisée par :

- un **excédent primaire** de 65,8 milliards FCFA, soit 0,7% du PIB contre -1,1% en mars 2018 ;
- un **déficit primaire hors pétrole** de 34,5 milliards FCFA (-0,5% du PIB HP), au-dessus du seuil fixé par le protocole d'accord au premier trimestre 2019 (-45,6 milliards). Au premier trimestre 2018, ce critère n'était pas respecté et se chiffrait à -194,5 milliards FCFA contre un seuil fixé à -24,3 milliards dans le protocole ;
- un excédent **budgétaire base ordonnancement** de 33,6 milliards FCFA représentant 0,4% du PIB contre -1,3% du PIB sur la même période en 2018, en raison de la volonté du Gouvernement de contenir les dépenses au niveau des capacités de trésorerie de l'Etat ;
- un **déficit base caisse** de 44,7 milliards FCFA représentant -0,5% du PIB contre -1,1% du PIB en mars 2018.

Quant à **l'inflation**, elle s'est située à 4,7%, au premier trimestre 2019 contre une progression de 2,7% sur la même période en 2018.

La volonté du Gouvernement de contenir les dépenses au niveau des capacités de trésorerie de l'Etat s'est traduite par **une accumulation des arriérés de 8% des dépenses ordonnancées, en-deçà du critère des 15% fixé par le programme.**

Dans le cadre du programme avec le Fonds Monétaire International, un protocole d'accord technique définit huit (8) critères de réalisation quantitatifs ainsi que leurs objectifs indicatifs en vue de permettre un meilleur suivi de la performance du programme. Ainsi, à fin mars 2019, quatre (4) critères sur huit (8) ont été respectés contre trois (3) sur huit (8) l'année précédente.

En outre, l'effet combiné du bon taux de recouvrement des recettes et de la maîtrise des dépenses budgétaires a permis de satisfaire à deux critères supplémentaires, à savoir le plancher cumulé du solde budgétaire primaire hors pétrole et le plancher cumulé des recettes fiscales hors pétrole.

Toutefois, le critère monétaire sur le plafond des créances nettes du système bancaire sur l'administration centrale n'a pas été réalisé.

**Tableau n°12:** Critères et objectifs quantitatifs à fin mars 2019

(Milliards de FCFA, sauf indication contraire)

CRITERES	TOFE 2018	Mars 2019	
		Objectifs FMI (indicateur)	TOFE fin mars 2019
<b>I Critères de réalisation quantitatifs</b>			
Plancher cumulé du solde budgétaire primaire hors pétrole (sur la base des ordonnancements)	-469,21	-45,6	-34,49
Plafond des créances nettes du système bancaire sur l'administration centrale	848,71	846,5	927,84
Plafond des créances nettes de la BEAC sur l'administration centrale, à l'exclusion de l'utilisation des crédits du FMI	137,97	57,0	270,10
Plafond des emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'administration centrale	486,98	205,4	93,03
Plancher cumulé des recettes fiscales, hors pétrole, de l'administration centrale	869,98	214,0	249,31
<b>II Critères de réalisation quantitatifs contenu</b>			
Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs par l'AC	37,04	0,0	49,65
<b>III Objectifs quantitatifs indicatifs</b>			
Plancher cumulé de la réduction nette de l'encours des arriérés intérieurs de l'AC	438,30	315,2	376,4
Plancher cumulé des dépenses sociales de l'administration centrale	219,2	90,8	106,2

Source : DGCPT.

## **2.5. Perspectives budgétaires 2020**

En 2020, le Gouvernement de la République devrait poursuivre la mise en œuvre des mesures d'urgence issues du discours à la nation du 31 décembre 2017 du Président de la République, Chef de l'Etat. Il s'agit notamment de l'acquisition des cliniques mobiles visant à rapprocher les soins de santé des populations éloignées des centres urbains, de la réhabilitation des établissements scolaires, de l'installation de lampadaires solaires et de pompes hydrauliques. Dans le même temps, le programme de gratuité des frais d'accouchements se poursuivra.

Sur le plan des infrastructures, l'année 2020 devrait être marquée par la poursuite des travaux sur la route nationale RN1 (PK12-PK105), l'aménagement de voiries urbaines et des bassins versants. De plus, 2020 verra le lancement du montage juridique, technique et financier en vue de la réalisation de la « Transgabonaise ».

Concernant la gouvernance économique et financière, l'année 2020 sera rythmée par la poursuite et l'amplification des réformes de nos finances publiques, ainsi que l'opérationnalisation de la rationalisation des transferts de l'Etat aux organismes sous tutelle. Dans ce cadre, la cellule de surveillance des établissements publics permettra une meilleure maîtrise des dépenses publiques.

Dans le même ordre, la recherche des économies dans la masse salariale se poursuivra avec l'objectif de baisse de 30% des effectifs, entre autres et les travaux sur l'exhaustivité budgétaire se consolideront.

S'agissant du secteur productif, les actions du Gouvernement s'articuleront autour de la promotion du développement d'une industrie halieutique au Gabon, à travers des partenariats public-privé. Dans l'agriculture, les actions visant à encourager et accompagner les compatriotes volontaires et engagés à devenir des modèles d'entrepreneurs agricoles s'accentueront.

Sur la conduite de l'action de l'Etat à l'extérieur, le Gouvernement redéfinira la carte diplomatique eu égard aux enjeux et priorités.

## **Partie 2 : Cadrage Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) – 2020-2022**

### **1. Perspectives macroéconomiques 2020-2022**

#### **1.1. Sources de la croissance**

L'activité économique nationale évoluerait dans un contexte de poursuite de la mise en œuvre du Plan de Relance de l'Economie (PRE). Les principales sources de croissance sur la période 2020-2022 sont l'agriculture, le bois, les mines, le pétrole, l'agro-industrie, les travaux publics, l'énergie et les services.

**Branche agriculture** : le Gouvernement poursuivra l'exécution des projets liés à la valorisation du potentiel agricole dans l'agriculture de rente et vivrière. Le palmier à huile et le caoutchouc demeureront les piliers de développement de cette branche. La montée en puissance des champs d'hévéa et d'huile de palme d'OLAM ainsi que celle des plantations de GRAINE soutiendraient cette évolution. En 2022, la production d'huile palme devrait atteindre 319 000 tonnes contre 37 000 tonnes en 2018 et celle du caoutchouc 37 700 tonnes contre 13 200 tonnes en 2018.

**Filière bois** : le Gouvernement accentuera les efforts de modernisation du secteur. Il s'agit en l'occurrence de poursuivre la promotion d'une politique incitative à la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> transformation du bois ainsi qu'à la valorisation des produits dérivés du bois. Cette politique se traduirait par un renforcement du tissu industriel, notamment dans la Zone Economique Spéciale de Nkok. La production du secteur devrait se situer à 1,1 million m<sup>3</sup> à l'horizon 2022 contre 964 000 m<sup>3</sup> en 2018.

**Secteur minier** : la politique de transformation locale de manganèse et de promotion de l'investissement dans l'exploitation de l'or alluvionnaire se développera sur la période. La consolidation des activités sur les sites de Ndjolé (CICMHZ), de Franceville (Nouvelle Gabon Mining) et les performances de COMILOG, permettraient d'atteindre un niveau de production nationale de manganèse de 7,6 millions de tonnes à l'horizon 2022 contre 5,3 millions en 2018. Cette évolution s'expliquerait par la mise en œuvre de projets d'investissement d'envergure (COMILOG 2020, l'extension de la capacité de production sur le site d'exploitation de manganèse de Franceville par la société NOGA Mining, mise en exploitation du nouveau gisement de manganèse d'Okondja).

**Branche « industries agro-alimentaire et boissons »** : la branche bénéficierait de la mise en exploitation de la nouvelle usine de production de farine de l'opérateur Foberd, la montée en puissance de l'usine d'huile de palme d'Awala et de celle de

Mouila. Par ailleurs, la transformation locale du caoutchouc par Olam soutiendrait de façon substantielle la production du secteur. Ainsi, la production d'huile de palme raffinée passerait de 12 065 tonnes en 2018 à 14 300 tonnes à l'horizon 2022. La production en eau minérale quant à elle, devrait atteindre 1,2 million d'hectolitres en 2022.

**Branche « autres industries de transformation » :** cette branche regroupe notamment, les matériaux de construction, la chaudronnerie, la chimie (peinture, gaz industriel, lubrifiant, etc.) et la transformation du manganèse.

La sous-branche matériaux de construction tirerait profit de la consolidation des performances de la production de ciment, en lien avec la construction d'un nouveau broyeur de 250 000 tonnes et d'une usine de traitement de clinker à Ntoun par le groupe CIMAF. Ainsi, la capacité de production nationale serait d'environ d'un million de tonnes en 2020 et projetée à 1,1 million en 2022.

La production de la sous-branche chimie bénéficierait des investissements dans le secteur pétrolier, de l'énergie, du bâtiment et des travaux publics. Les productions de peinture et des gaz industriels atteindraient respectivement 4 100 tonnes et 580 000 m<sup>3</sup> à l'horizon 2022.

Dans le même temps, la sous-branche transformation de manganèse se renforcerait. La production passerait de 49 934 tonnes en 2018 à 77 000 tonnes à l'horizon 2022.

**Secteur de l'eau et de l'électricité :** le Gouvernement poursuivra son objectif d'exploiter de façon optimale le potentiel hydroélectrique du Gabon et de contribuer à la satisfaction de la forte demande de la population. Ainsi, le Gouvernement relancerait les travaux de construction des barrages hydroélectriques (Ngoulemendjim, Dibouangui et Kinguélé-Aval), à travers des partenariats public-privé. Dans la période, la construction de l'usine de Ntoun 7 permettra à terme de combler le déficit hydrique journalier de la région du grand Libreville, à plus de 100 000 m<sup>3</sup>.

Le Gouvernement maintiendra son programme d'installation de 5000 lampadaires solaires photovoltaïques dans les zones rurales et dans certaines villes ainsi que des pompes hydrauliques, pour lutter contre le déficit d'approvisionnement des populations vivant dans des zones reculées ou non prises en compte par le réseau de distribution traditionnel.

Dans ce contexte, la production d'électricité devrait être supérieure à 2 800 GWh et celle de l'eau à 140 millions de m<sup>3</sup> à l'horizon 2022.

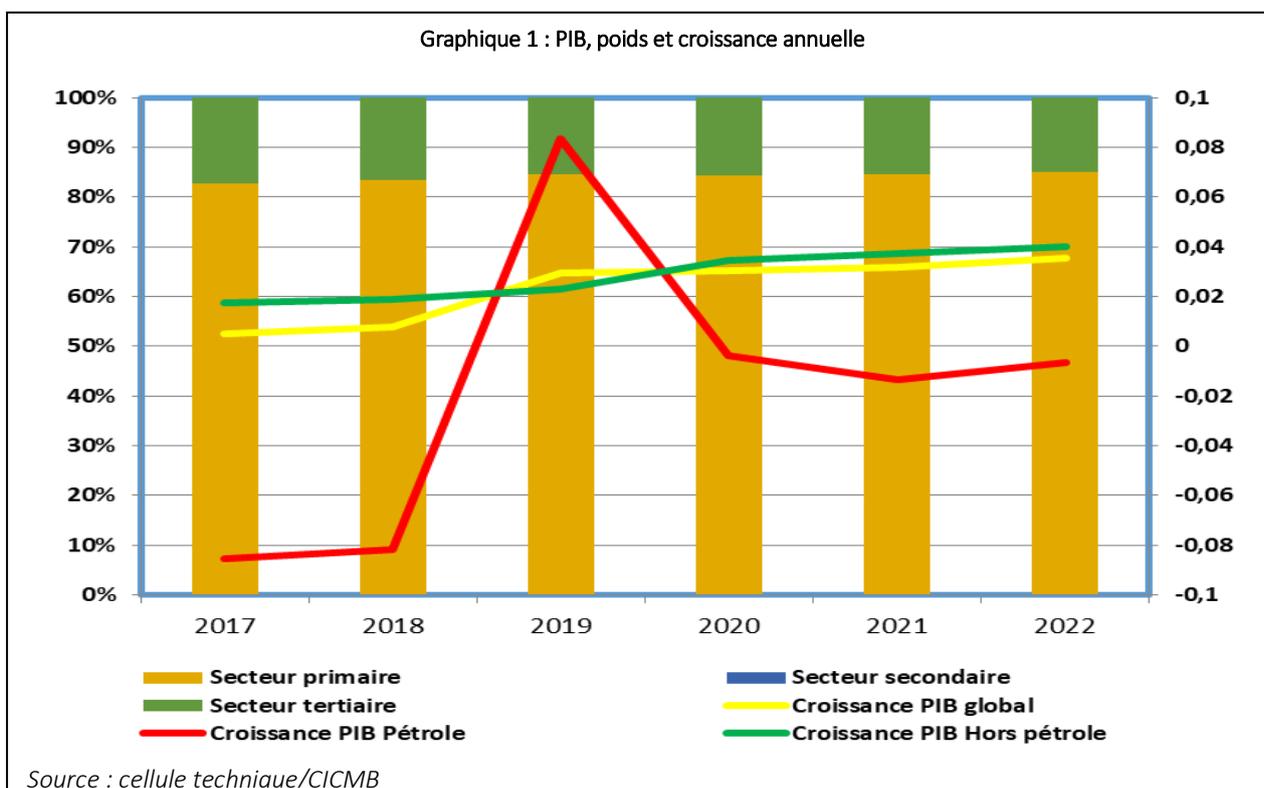
**Bâtiments et Travaux Publics :** la poursuite des chantiers du Schéma Directeur National des Infrastructures (SDNI) viendrait soutenir la production du secteur. L'aménagement des bassins versants à Libreville et Port-Gentil, la réalisation des tronçons routiers (PK12 - PK105 ; FORASOL – MBEGA et Port-Gentil – Omboué) et la réhabilitation ou la construction des infrastructures ferroviaire et aéroportuaire constitueraient les principaux vecteurs de croissance du secteur.

De même, le Gouvernement poursuivra la réhabilitation des axes routiers endommagés de Libreville, Akanda et Owendo grâce à des contrats de maintenance de l'ensemble du réseau et des campagnes d'entretien.

## 1.2. Profil de la croissance et de l'inflation

Sur la période 2020-2022, le PIB devrait croître en moyenne de 3,3% dans un contexte de poursuite de la mise en œuvre des mesures issues du Plan de Relance de l'Economie. Cette croissance serait portée par le secteur hors pétrole (+3,6%) en dépit de la baisse de l'activité du secteur pétrolier (-0,8%).

Au regard de la composition du PIB prévisionnel, l'économie gabonaise poursuivrait sa transformation structurelle. En effet, les secteurs secondaire et tertiaire continueraient à occuper une part importante dans le PIB, traduisant une amélioration de l'activité des secteurs industriel et des services sur la période.



Le **secteur primaire** progresserait de 3,2% en moyenne sur la période. En dépit de la baisse du secteur pétrolier (-0,8%), la croissance du secteur serait tirée par les branches « agriculture, élevage, pêche » (+7,7%), « mines » (+7,2%) et « exploitation forestière » (+5,0%).

Le **secteur secondaire** resterait dynamique sur la période (+3,5%) en raison des bonnes performances attendues des « industries minières » (+6,2%), de « l'industrie agro-alimentaires » (+3,5%), de « l'industrie du bois » (+4,0%), des « autres industries » (+6,0%), de « l'eau et de l'électricité » (6,2%) et des « BTP » (+1,7%).

Le **secteur tertiaire** enregistrerait une croissance de ses activités de 4,7%. Ces performances découleraient de l'ensemble de ses branches d'activité. A savoir, les « transports et communications » (+4,9%), les « services » (+4,0%), le « commerce » (+4,0%) et les « services bancaires » (+3,5%).

**Une inflation en deçà de la norme communautaire.** Sur la période 2020-2022, l'inflation devrait se situer en moyenne à 2,4%, en deçà de la norme communautaire. Cette tendance résulterait de la nouvelle stratégie de politique agricole visant à réduire notre dépendance alimentaire, au réaménagement et à l'extension du réseau routier et à la réhabilitation des infrastructures ferroviaires.

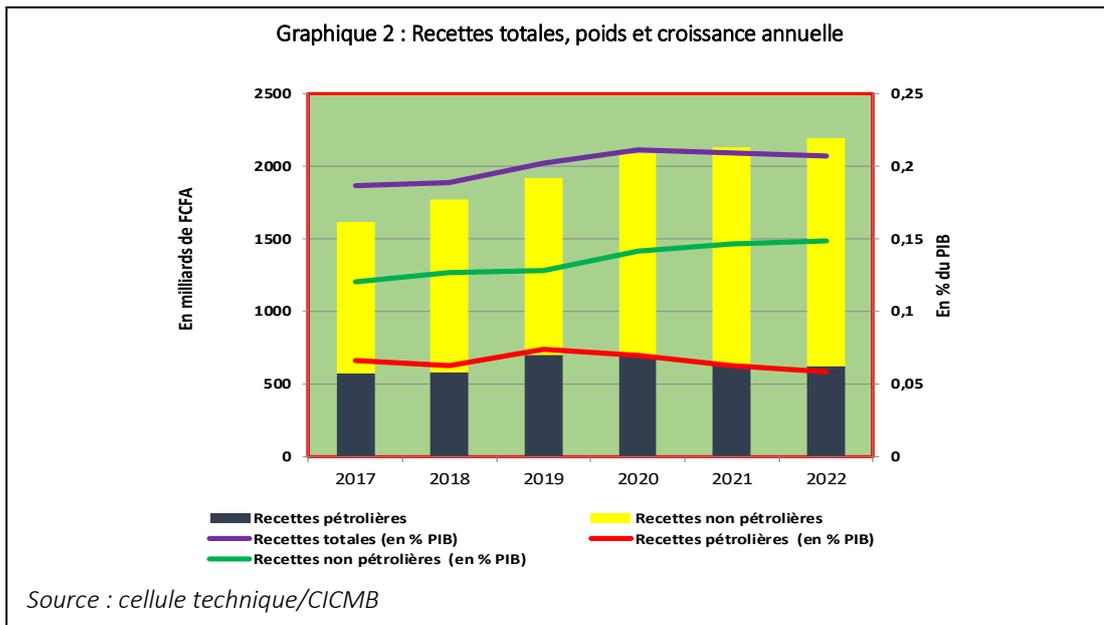
### **1.3. Accompagnement fiscal : recettes et dépenses**

#### **❖ Finances publiques**

La remontée de la production de pétrole et le maintien des cours des autres produits de base à un niveau élevé devraient permettre à l'économie nationale d'enregistrer une embellie au niveau des finances publiques.

Dans ce contexte, les recettes totales passeraient de 18,9% du PIB en 2018 à 20,9% du PIB en 2022. Cet accroissement s'expliquerait par une augmentation des recettes non pétrolières de 2,1 points du PIB entre 2019 et 2022. En effet, les ressources hors pétrole passeraient de 12,5% en moyenne sur la période 2017-2019 à 14,6% du PIB sur la période 2020-2022.

En ce qui concerne les recettes pétrolières, elles devraient ralentir pour se situer à 6,5% du PIB en moyenne sur la période 2020-2022 contre 6,8% du PIB la période précédente.



### ❖ Fiscalité de porte

Au 31 décembre 2019, le montant des recettes douanières est maintenu à **313,8 milliards FCFA**, objectif arrêté par la loi de finances 2019. Cette projection de clôture est motivée par les réalisations du 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

La réalisation de ce montant des recettes à fin décembre 2019 reste tributaire d'une croissance de 4,6% des importations et de la mise en œuvre de mesures de mobilisation de recettes.

**Tableau 13** : Principales mesures d'optimisation des recettes douanières*(En milliard FCFA)*

n°	Mesures	Loi de finances 2019	Projections de clôture 2019	Observations
		Rendements (en milliards FCFA)	Rendements (en milliards FCFA)	
1	Valeur FOB comme base imposition du droit de sortie de manganèse	12,2	10,4	Au regard des discussions avec COMILOG, le nouveau système d'évaluation devrait être opérationnel à compter de septembre 2019 et ne produire ses effets que sur 4 mois.
2	Contrôler la valeur en douane et l'espèce tarifaire (révision des déclarations 2017 et 1er T2018)	6,1	2,5	Le potentiel annuel de cette mesure est ramené à 5 mois. Elle devrait démarrer début août 2019 et ne produirait ses effets que sur 5 mois.
3	Nouvelle taxation des droits d'accises	9,1		La mise en œuvre effective du nouveau dispositif a occasionné des pertes de recettes à fin mars 2019. Des contrôles de révision des déclarations vont être diligentés pour confirmer cette tendance.
4	Apurement des déclarations en régimes suspensifs échues (Entrepôt, ATN, ATS)	3,7	2,6	L'actualisation des données a permis de réévaluer à la baisse le potentiel des régimes suspensifs échus du fait des campagnes précédentes.
5	Suppression des exonérations fiscales liées à la lutte contre la Vie Chère	36,4	10,6	Pas de suppression, Réajustement du dispositif de lutte contre la vie chère à 22 lignes tarifaires de produits de consommation courante.
6	Mise en place du Régime d'Entrepôt Spécial d'Hydrocarbure		15	La mise à la consommation des produits pétroliers importés sera dorénavant du ressort des distributeurs (Marketeurs) et les droits et taxes payables à la sortie de l'entrepôt.
	Total	67,4	41,1	

*Source : DGDDI.*

Sur la période 2020-2022, les recettes douanières passeraient de **321,5 milliards FCFA** à **341,4 milliards FCFA**. Cet accroissement serait expliqué par :

- l'augmentation des recettes à l'exportation, soutenue par une progression du volume des exportations du minerai de manganèse et de bois débité, couplé à une amélioration de la taxation à l'exportation du minerai de manganèse et de l'or sous forme brute ;
- l'accroissement des recettes à l'importation qui trouverait sa justification dans un meilleur suivi des exonérations, l'amélioration de la prise en charge des marchandises et la sécurisation des recettes avec l'implémentation du Sydonia world, ainsi que le renouvellement des équipements opérationnels.

**Tableau 14** : Projection des recettes douanières 2019-2022

(en milliards de Fcfa)	2018	2019				2020		2021	2022
		LF (1)	Exécution 1er Trim	Clôture (2)	(2)-(1)	PLF (3)	(3)-(2)		
<b>Total recettes douanières</b>	<b>260,4</b>	<b>313,8</b>	<b>65,3</b>	<b>313,8</b>	<b>0,0</b>	<b>321,5</b>	<b>7,6</b>	<b>329,6</b>	<b>341,4</b>
Droits et taxes à l'exportation	21,8	24,0	2,3	24,0	0,0	24,3	0,3	26,1	28,3
Droits et taxes à l'importation	238,6	289,8	63,0	289,8	0,0	297,1	7,3	303,5	313,1
dont taxe sur la valeur ajoutée	94,6	118,0	24,9	118,0	0,0	125,6	7,5	129,5	133,7

*Source* : DGDDI.

### ❖ Fiscalité intérieure

Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de la politique fiscale incitative pour l'investissement en soutien aux secteurs porteurs de croissance. A cet égard, la mobilisation des recettes fiscales sur la période 2020-2022 s'articulera autour de l'élargissement de l'assiette et de la sécurisation des recettes.

Concernant l'élargissement de l'assiette, il s'agit de :

- remettre à plat le code général des impôts ;
- taxer davantage les revenus fonciers et les biens immobiliers (bâti et non bâti) en sus de la fiscalisation des revenus locatifs ;
- fiscaliser les établissements publics ;
- supprimer les exonérations et autres avantages fiscaux sans contreparties exigées aux bénéficiaires ;
- instaurer de nouveaux prélèvements obligatoires en phase avec les mutations de notre environnement économique.

La sécurisation des recettes quant à elle vise à :

- lutter contre toutes les formes de fraudes fiscales ;
- poursuivre la dématérialisation des procédures fiscales par l'achèvement du projet et@x, le déploiement de la solution de paiement par téléphone mobile (mobit@x) et la création du compte fiscal numérique à chaque contribuable ;
- renforcer l'action en recouvrement :
  - en amont, par l'acquisition des moyens de détection précoce des défauts de paiement et leurs résolutions ;
  - en aval par la consolidation des moyens de recouvrement forcé à l'égard des contribuables relictaires.

En définitive, la mise en œuvre de ces actions permettrait de passer d'un niveau de recettes de **977,2 milliards FCFA** prévus dans la LF 2019 à **1171,8 milliards FCFA** à l'horizon 2022.

**Tableau 15** : Prévisions de clôture 2019 et perspectives 2020-2022 des recettes

(en milliards de Fcfa)	2019				2020		2021	2022
	LF (1)	Exécution 1er Trim	Projection clôture (2)	(2)-(1)	PLF (3)	(3)-(2)		
<b>Impôts indirects</b>	<b>404,6</b>	<b>65,1</b>	<b>316,5</b>	<b>-88,1</b>	<b>389,7</b>	<b>73,2</b>	<b>428,2</b>	<b>449,3</b>
TVA brutes	319,3	51,8	241,8	-77,5	281,7	39,9	308,8	325,4
Autres taxes B/S	85,4	13,3	74,8	-10,6	108,0	33,2	119,4	123,9
<b>Impôts directs</b>	<b>406,9</b>	<b>117,3</b>	<b>393,0</b>	<b>-13,9</b>	<b>443,9</b>	<b>50,9</b>	<b>476,6</b>	<b>507,5</b>
IRPP	138,3	31,0	133,5	-4,8	172,8	39,3	198,4	211,0
Impôt sur les Sociétés	268,6	86,3	259,5	-9,1	271,1	11,6	278,2	296,5
<b>Autres recettes fiscales et non fiscales</b>	<b>128,0</b>	<b>15,6</b>	<b>106,2</b>	<b>-21,8</b>	<b>132,3</b>	<b>26,1</b>	<b>144,5</b>	<b>155,4</b>
<b>Recettes fiscales</b>	<b>939,5</b>	<b>198,0</b>	<b>815,7</b>	<b>-123,8</b>	<b>965,9</b>	<b>150,2</b>	<b>1049,3</b>	<b>1112,2</b>
Recettes affectées (hors RUR, CSS, RAC, TMC, TTF, DA, jeux)	37,6	7,8	24,9	-12,7	48,5	23,6	54,4	59,7
Recettes à répartir	-	15,9	-	-	-	-	-	-
<b>Total des recettes DGI</b>	<b>977,1</b>	<b>221,7</b>	<b>840,6</b>	<b>-136,5</b>	<b>1014,4</b>	<b>173,8</b>	<b>1103,7</b>	<b>1171,9</b>
Remboursements TVA	-115,3	-25,7	-87,3	28,0	-111,2	-23,9	-120,7	-106,4
<b>Total des recettes DGI (nets rfts TVA)</b>	<b>861,9</b>	<b>196,0</b>	<b>753,3</b>	<b>-108,6</b>	<b>903,2</b>	<b>149,9</b>	<b>983,0</b>	<b>1065,5</b>

Source : DGI.

#### ❖ Fiscalité pétrolière

A fin 2019, les recettes pétrolières se situeraient à **703,0 milliards FCFA**, en baisse de 28,5 milliards de FCFA par rapport aux prévisions de la loi de finances. Sur la période, l'encaisse trésor baisserait de 53,0 milliards FCFA comparativement à la loi de finances 2019 pour se situer à 632,2 milliards FCFA.

En 2020, les recettes pétrolières sont projetées à 690,4 milliards de FCFA, en baisse de 12,6 milliards FCFA par rapport à la clôture de 2019. A l'horizon 2022, les recettes pétrolières se situeraient à 638,9 milliards de FCFA.

**Tableau 16** : Projection des recettes pétrolières 2018-2022

(en milliards de Fcfa)	2018	2019			2020		2021	2022
		LF (1)	Clôture (2)	(2)-(1)	PLF (3)	(3)-(2)		
<b>Recettes pétrolières</b>	<b>583,4</b>	<b>731,6</b>	<b>703,0</b>	<b>-28,5</b>	<b>690,2</b>	<b>-12,8</b>	<b>658,5</b>	<b>599,1</b>
<b>Encaisse trésor</b>	509,8	685,2	620,7	-64,5	608,2	-12,5	580,3	523,2
IS	<b>86,6</b>	<b>105,4</b>	<b>145,8</b>	<b>40,3</b>	<b>145,2</b>	<b>-0,5</b>	<b>138,6</b>	<b>85,1</b>
RMP	267,6	314,6	289,9	-24,7	288,8	-1,1	275,6	230,5
Autres	<b>155,7</b>	<b>265,2</b>	<b>185,1</b>	<b>-80,2</b>	<b>174,2</b>	<b>-10,9</b>	<b>166,1</b>	<b>207,6</b>
Transfert SOGARA	73,6	46,3	82,3	36,0	82,0	-0,3	78,2	75,9

Source : DGH.

## ❖ Mobilisation des ressources extérieures sur la période 2020-2022

En 2018, la stratégie d'endettement a consacré un niveau important de financements extérieurs et intérieurs pour soutenir l'investissement et refinancer la dette publique. L'objectif visé était de relancer la croissance économique nationale et de favoriser l'amélioration des ratios d'endettement à moyen terme.

La stratégie d'endettement public en 2019 s'inscrit dans la même logique que celle de l'année précédente, dans un contexte d'amélioration du solde budgétaire (+0,7% en 2019 contre -1,3% en 2018). Les prêts programmes, les prêts projets et les émissions obligataires s'établiraient à 1 294,2 milliards FCFA sur la période 2020-2022.

Ainsi, sur cette période, les tirages sur emprunts extérieurs se situeraient à 844,2 milliards FCFA et à 450 milliards FCFA sur le marché intérieur.

Pour ce qui est des appuis budgétaires, nous prévoyons :

- pour 2019, **205,6 milliards de FCFA** d'appuis restent à mobiliser;
- en 2020, les tirages sur prêts programmes sont projetés à **271,1 milliards de FCFA**, dont :
  - 124,1 milliards FCFA pour la BM (relatifs au report de 2019) ;
  - 145 milliards FCFA pour le FMI (dont 117 milliards FCFA pour le report 2019 et les 29,5 milliards FCFA prévus);

**Tableau 17** : Evolution des ressources extérieures sur la période 2020-2022

<i>(en milliards de FCFA)</i>	2019				2020	2021	2022
	LFI	Exécution (au 31 mars)	LF révisé	Reste à mobiliser			
<b>Financements intérieurs</b>	<b>120,0</b>	-	<b>120,0</b>	<b>120,0</b>	<b>150,0</b>	<b>150,0</b>	<b>150,0</b>
<b>Finex</b>	<b>683,0</b>	<b>93,0</b>	<b>495,8</b>	<b>402,8</b>	<b>596,6</b>	<b>179,3</b>	<b>68,3</b>
<b>Prêts projets</b>	<b>183,6</b>	<b>2,8</b>	<b>200,0</b>	<b>197,2</b>	<b>310,1</b>	<b>179,3</b>	<b>68,3</b>
<b>Prêts programmes</b>	<b>499,4</b>	<b>90,2</b>	<b>295,8</b>	<b>205,6</b>	<b>286,4</b>	-	-
Agence Française de Développement (AFD)	49,2	24,6	49,2	24,6	-	-	-
Banque Africaine de Développement (BAD)	65,6	65,6	131,2	65,6	-	-	-
Banque Mondiale	239,5	-	115,4	115,4	139,4	-	-
Fonds Monétaire International	117,7	-	-	-	147,0	-	-
Eximbank Afrique	27,4	-	-	-			
<b>Total</b>	<b>803,0</b>	<b>93,0</b>	<b>615,8</b>	<b>522,8</b>	<b>731,3</b>	<b>329,3</b>	<b>218,3</b>

## **1.4. Balance des paiements et situation monétaire**

### *1.4.1. Balance de paiements*

**Le solde global de la balance des paiements** serait excédentaire à 0,6% du PIB en moyenne sur la période 2020-2022 contre un équilibre entre 2017 et 2019. Cette évolution résulterait du maintien de la situation excédentaire du compte financier et de l'atténuation du déficit du compte courant grâce notamment à l'excédent de la balance commerciale.

En effet sur cette période, le déficit courant s'établirait à 3,1% en moyenne contre 4,7% entre 2017 et 2019.

**Excédent de la balance commerciale.** Au niveau des échanges avec l'extérieur, la balance commerciale restera structurellement excédentaire. Cet excédent connaîtra un accroissement moyen de 4,0% entre 2020 et 2022 contre une moyenne de 2,6% sur la période 2017-2019, compte tenu de la faiblesse des importations. Toutefois, les exportations enregistreront une quasi-stabilité (+37,6% du PIB en moyenne sur la période 2020 et 2022 contre 37,8% entre 2017 et 2019), du fait de l'augmentation de la production de manganèse, de bois, et des produits de l'agriculture de rente, malgré la baisse de la production pétrolière sur la période.

**Le solde du compte financier** demeurera excédentaire à 3,5% du PIB en moyenne entre 2020 et 2022 contre 4,8% du PIB entre 2017 et 2019. Ce ralentissement proviendra des investissements directs étrangers (+7,4% du PIB sur la période contre 8,8% du PIB en moyenne entre 2017 et 2019), malgré une légère hausse des investissements de portefeuille (+1,7% du PIB contre 1,6% du PIB), et de l'amélioration des autres investissements (de -5,6% entre 2017 et 2019 à -5,4% entre 2020 et 2022).

Par ailleurs, la balance des paiements serait caractérisée par la hausse du stock de réserves internationales (+5,7% du PIB entre 2019 et 2022) en mois d'importation.

**Tableau 18** : Principaux soldes de la balance des paiements

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	En moyenne 2017-2019	En moyenne 2020-2022
<b>Transactions courantes</b>	<b>-5,2%</b>	<b>-2,3%</b>	<b>-6,5%</b>	<b>-4,4%</b>	<b>-3,2%</b>	<b>-1,7%</b>	<b>-4,7%</b>	<b>-3,1%</b>
Biens et Services	2,3%	4,4%	0,0%	-1,7%	-1,3%	0,6%	2,3%	-0,8%
Revenus	-6,9%	-6,1%	-5,9%	-2,1%	-1,4%	-1,7%	-6,3%	-1,7%
Transferts	-0,6%	-0,6%	-0,6%	-0,6%	-0,6%	-0,6%	-0,6%	-0,6%
<b>Mouvements de Capitaux</b>	<b>4,9%</b>	<b>3,2%</b>	<b>6,4%</b>	<b>3,6%</b>	<b>2,8%</b>	<b>4,0%</b>	<b>4,8%</b>	<b>3,5%</b>
Investissements directs	9,0%	9,0%	8,2%	8,6%	6,8%	6,7%	8,8%	7,4%
Investissements de portefeuille	1,5%	1,8%	1,6%	1,7%	1,7%	1,7%	1,6%	1,7%
Autres investissements	-5,6%	-7,7%	-3,4%	-6,5%	-5,5%	-4,2%	-5,6%	-5,4%
<b>Erreurs et omissions</b>	<b>-1,6%</b>	<b>1,2%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,2%</b>	<b>0,2%</b>	<b>0,3%</b>	<b>-0,1%</b>	<b>0,2%</b>
<b>BALANCE GLOBALE</b>	<b>-1,9%</b>	<b>2,0%</b>	<b>-0,1%</b>	<b>-0,6%</b>	<b>-0,2%</b>	<b>2,6%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,6%</b>

Source : BEAC et DGEPPF.

#### 1.4.2. Monnaie et crédits

Les **avoirs extérieurs nets** passeraient de 6,8% du PIB en 2018 à 16,5% du PIB en 2022, représentant 13,6% du PIB en moyenne sur la période. Cette embellie serait liée à la bonne tenue des cours des principaux produits d'exportation et aux effets de la stratégie de diversification de l'économie.

Après une orientation à la baisse entre 2017 et 2018, suivie d'un relèvement en 2019, **les crédits à l'économie** devraient progresser pour se situer à 11,9% du PIB en moyenne sur la période 2020-2022 contre 11,3% sur la période 2017-2019, traduisant ainsi l'impact d'une politique monétaire plus accommodante et le soutien des banques commerciales au financement de l'économie.

**Les créances nettes sur l'Etat** représenteraient 4,1% du PIB en moyenne entre 2020 et 2022, contre 7,9% sur la période 2017-2019. Cette évolution des créances nettes de l'Etat, résulterait de l'amélioration de la position nette du gouvernement combinée à la réduction des créances sur les autres organismes publics.

**La masse monétaire** passerait en moyenne de 22,9% du PIB à 26,0% du PIB entre les périodes 2017-2019 et 2020-2022. Cette progression est consécutive au regain d'activité économique.

**Tableau 19** : Evolution de la situation monétaire 2017-2022 (en % du PIB)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	En moyenne 2017-2019	En moyenne 2020-2022
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	6,3%	6,8%	8,6%	10,8%	13,5%	16,5%	7,3%	13,6%
<b>Avoirs intérieurs nets</b>	6,9%	8,3%	8,6%	8,3%	4,2%	-0,2%	7,9%	4,1%
Crédits à l'Economie	12,3%	10,7%	10,9%	11,4%	12,3%	11,8%	11,3%	11,9%
Créances nettes sur l'Etat	6,9%	8,3%	8,6%	8,3%	4,2%	-0,2%	7,9%	4,1%
Autres postes nets	-2,9%	-2,6%	-2,6%	-2,5%	-2,4%	-2,3%	-2,7%	-2,4%
<b>Masse monétaire (M2)</b>	22,8%	21,5%	24,3%	26,8%	26,4%	24,7%	22,9%	26,0%

*Source* : DGEPPF.

### 1.5. Ressources et charges de trésorerie

Les ressources de financement et de trésorerie sont projetées à **1 435,4 milliards FCFA** sur la période 2020-2022. Elles comprennent :

- ✓ les appuis budgétaires globaux : 29,3 milliards FCFA ;
- ✓ les appuis budgétaires ciblés (prêts projets) : 557,8 milliards FCFA ;
- ✓ les arriérés fiscaux : 33,1 milliards FCFA ;
- ✓ les émissions de titre sur le marché intérieur : 450 milliards FCFA ;
- ✓ les émissions de titre sur le marché international : 135,7 milliards FCFA ;
- ✓ les financements d'équilibre : 229,5 milliards FCFA.

Les charges de financement et de trésorerie se situeraient à **681,7 milliards FCFA** en 2020 et à **2229,6 milliards FCFA** sur la période 2020-2022.

Elles se composent de :

- ✓ amortissements sur dette : 1759,1 milliards FCFA, dont 789,1 milliards FCFA en 2022 ;
- ✓ instances du trésor : 286,4 milliards FCFA ;
- ✓ prêts nets : 36,6 milliards FCFA ;
- ✓ autres charges de trésorerie : 147,8 milliards FCFA.

## 2. Perspectives budgétaires 2020-2022

### 2.1. Evolution des recettes et des dépenses par titre

Sur la période 2020-2022, la stratégie budgétaire se poursuivra notamment sur une meilleure mobilisation des recettes hors pétrole et sur une maîtrise des dépenses courantes, tout en préservant les dépenses à caractère social.

Les ressources de l'Etat s'établiraient en moyenne à **2 629,9 milliards de FCFA**, dont **2 151,5 milliards FCFA** en ressources intérieures, **195,7 milliards FCFA** en

ressources extérieures, **11,0 milliards FCFA** en règlement d'arriérés fiscaux et **271,7 milliards FCFA** en émissions de titres publics et autres financements.

En fin de période, les **ressources intérieures** augmenteraient grâce à l'apport du secteur hors pétrole, **1 574,6 milliards FCFA** contre **638,9 milliards FCFA** en ce qui concerne le secteur pétrole.

Les **ressources extérieures** déclineraient fortement, passant de 764,9 **milliards FCFA** en 2019 à 68,3 **milliards FCFA** à l'horizon 2022 en lien avec la baisse conséquente des appuis budgétaires.

Pour ce qui est du **règlement des arriérés fiscaux**, une tendance à la hausse serait observée sur la période. Ces bonnes performances seraient tributaires de la poursuite des réformes de la précédente période, soit en moyenne **11,0 milliards de FCFA** attendus.

S'agissant des **émissions de titres publics et autres financements**, elles seraient soutenues par le marché intérieur (**150,0 milliards de FCFA**) et le marché international (**45,2 milliards de FCFA**).

Parallèlement, les charges de l'Etat s'établiraient en moyenne à **2 629,9 milliards FCFA** sur la période 2020-2022 et se répartiraient ainsi qu'il suit :

- ✓ *dépenses du budget de l'Etat* : **1 886,8 milliards de FCFA**, dont **1 711,1 milliards FCFA** pour les dépenses du budget général et **175,7 milliards FCFA** pour les dépenses de CAS ainsi que des recettes affectées ;
- ✓ *charges de financement et de trésorerie* : **743,2 milliards FCFA** répartis entre les amortissements (**586,4 milliards FCFA**), les prêts, avances, dépôts et autres dépenses (**12,2 milliards FCFA**), la réduction d'arriérés (**95,4 milliards FCFA**) et les autres charges de trésorerie (**49,3 milliards FCFA**).

Sur la même période, les **dépenses courantes** de l'Etat se situeraient à **1 156,7 milliards de FCFA** en moyenne. Ce poste de dépenses se décompose de la façon suivante :

- ✓ **dépenses de personnel** à **669,8 milliards FCFA** ;
- ✓ **dépenses de biens et services** s'établiraient à **269,3 milliards FCFA** ;
- ✓ **dépenses de transferts** se situeraient à **217,6 milliards de FCFA**.

Les **dépenses d'investissement** s'établiraient à **323,0 milliards de FCFA**, dont **137,1 milliards FCFA** financées sur ressources internes et **185,9 milliards FCFA** financées sur ressources externes.

Les **autres dépenses** se situeraient à **24,3 milliards FCFA** dont **10,0 milliards FCFA** relatifs au règlement des contentieux de l'Etat et **14,2 milliards FCFA** pour ce qui est de la restructuration des entreprises publiques.

Les **intérêts de la dette** s'établiraient à **207,1 milliards FCFA** induits par le financement du plan de relance économique. Ils porteraient sur la dette intérieure (**57,5 milliards FCFA**) et la dette extérieure (**149,7 milliards FCFA**).

## ***2.2. Recettes affectées et dépenses fiscales***

**Recettes affectées.** Dans le contexte de la mise en œuvre du programme de relance de l'économie (PRE), la question des recettes affectées est devenue une préoccupation majeure. En effet, l'exécution et le suivi des comptes spéciaux, des budgets annexes et des attributions de produits (ADP) constitue désormais un repère structurel. Ce statut est une conséquence de la troisième revue du programme avec les partenaires techniques et financiers (Fonds Monétaire International et Banque Mondiale).

On dénombre actuellement huit (8) comptes d'affectation spéciale. Sur la période 2020-2022, deux (2) CAS dédiés à l'eau et à l'électricité devraient être créés afin de soutenir la politique du Gouvernement en matière d'eau et d'éclairage public.

**Dépenses fiscales.** Depuis quelques années, les pertes de recettes ou manques à gagner pour le budget de l'Etat, occasionnés par l'application de dispositions fiscales et douanières dérogatoires au droit commun, ont atteint des proportions importantes.

Afin de réduire et maîtriser ces dépenses fiscales, le Gouvernement mettra en œuvre une politique cohérente de gestion des exonérations adossée aux secteurs porteurs de croissance en évaluant leur impact économique et social.

Les actions inhérentes à cette politique de réduction et de maîtrise des dépenses fiscales porteront notamment sur :

- l'évaluation de l'impact de l'ensemble des dépenses fiscales comparativement aux contreparties contractuelles ;
- l'élaboration d'un rapport sur le coût des régimes de faveur annexé à la loi de finances ;
- la mise en place d'une nouvelle nomenclature des régimes de faveur pour un meilleur suivi ;

- le renforcement des contrôles des obligations légales des bénéficiaires des avantages fiscaux.

## **2.3. Evolution des soldes et principaux indicateurs de surveillance multilatérale**

### **❖ Les soldes et les principaux indicateurs**

L'exécution des finances publiques en 2019 devrait se caractériser par :

- un **excédent primaire** de 3,4% du PIB et en moyenne entre 2020-2022 à 4,3% du PIB ;
- un **déficit primaire hors pétrole** de -5% du PIB HP. Entre 2020 et 2022, il devrait se situer en moyenne à -2,6% du PIB HP ;
- un excédent **budgétaire base ordonnancement** de 0,9% du PIB. Celui-ci devrait atteindre 2,3% du PIB en moyenne entre 2020 et 2022 ;
- un **excédent base caisse** de 0,7% du PIB et en moyenne sur 2020-2022 de 2,4% du PIB.

S'agissant de **l'endettement**, il s'établirait à 56,0% en 2019 et de 36,2% en moyenne sur la période 2020-2022.

Quant à **l'inflation**, elle se situerait à 3,7% en 2019 et en moyenne sur la période 2020-2022 à 2,4%.

## **2.4. Risques budgétaires et plans de trésorerie**

### **2.4.1. Les risques budgétaires 2020-2022**

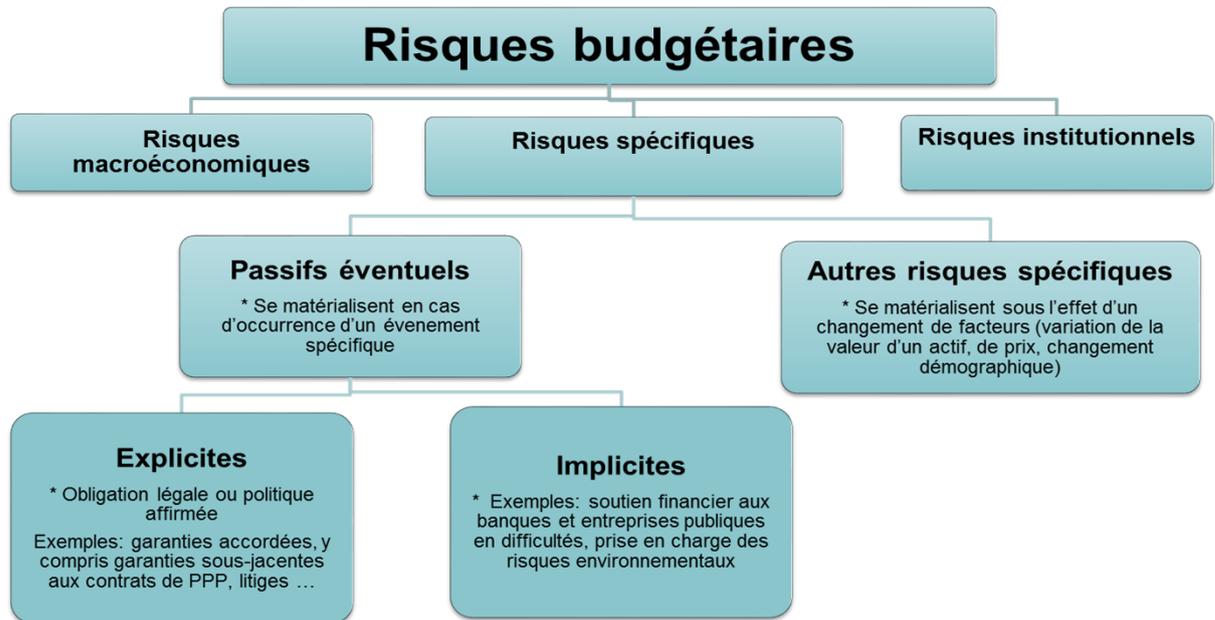
#### **2.4.1.1. Définition et intérêt**

Les **risques budgétaires** sont des « **Facteurs** qui peuvent entraîner un **écart** entre les résultats budgétaires et les prévisions budgétaires » (FMI, 2012). Il s'agit des facteurs ayant un impact sur l'ensemble des finances publiques, incluant les éléments de l'actif et du passif (*manuel de statistique des finances publiques MSFP 2001*).

De manière générale, les prévisions budgétaires dépendent de la politique économique globale et de la politique budgétaire.

Les risques budgétaires sont présentés dans la cartographie suivante :

**Graphique n°3 : Cartographie des risques budgétaires**



L'identification, l'évaluation et l'analyse des risques budgétaires permettent :

- de veiller à la soutenabilité des finances publiques ;
- d'assurer le succès de la stratégie de développement ;
- de renforcer la crédibilité du gouvernement vis-à-vis du public, des investisseurs et des marchés.

Autrement dit, il s'agit de :

- limiter l'exposition de l'Etat aux risques identifiés ;
- réduire la probabilité d'occurrence des risques ;
- intégrer dans le budget, les coûts des risques hautement probables (Provision/ réserves budgétaires) ;
- atténuer les effets des risques résiduels.

#### *2.4.1.2. Les principes généraux de l'évaluation et de l'analyse des risques budgétaires*

L'analyse des risques budgétaires consiste pour l'essentiel à en apprécier la probabilité d'occurrence et l'impact sur le déficit et la dette publique. Deux approches d'analyses des risques peuvent particulièrement servir à évaluer leur incidence financière sur le budget de l'Etat :

- les analyses de sensibilité ;
- les analyses de scénarios alternatifs.

### *2.4.1.3. Identification des risques budgétaires*

Les principaux risques budgétaires identifiés sur la période 2020-2022 se rapportent principalement à :

- (i) la politique fiscale : la non réalisation des mesures douanières engendrerait une perte des recettes fiscales de 41,9 milliards de FCFA en moyenne sur la période ;
- (ii) la soutenabilité de la dette : le principal risque identifié qui pourrait menacer la soutenabilité de la dette intervient en 2022 avec le remboursement de l'eurobond de 2 milliards de dollars américains ;
- (iii) l'accumulation des arriérés qui ne facilite pas l'exécution des tirages ;
- (iv) la dette des collectivités locales et des établissements publics n'est pas évaluée sur la période sous-revue et sa prise en compte pourrait constituer un risque budgétaire ;
- (v) les contrats dans le secteur des infrastructures, notamment les contrats de partenariats publics-privés.

## **Partie 3 : Cadrage des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) – 2020-2022**

### **1. Réformes et performances sectorielles**

#### **1.1. Réformes**

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du Plan de Relance de l'Économie et des recommandations des « Task-Force » sur les finances publiques et l'éducation, le Gouvernement entend amplifier la mise en œuvre des réformes politiques, économiques, financières et sociales en cours.

- **De l'exécution des dépenses du budget général**

Le Gouvernement entend renforcer les instruments de contrôle de l'exécution des dépenses tout en améliorant le reporting budgétaire et financier.

Cette dernière exigence a pour but de rénover le dispositif de gestion et de respecter le taux d'accumulation des instances au seuil de 15%.

Afin d'éviter les impayés de dépenses, dans la période 2020-2022, il sera procédé désormais à la régulation des dépenses au stade de l'engagement.

- **De l'exécution des dépenses des comptes d'affectation spéciale**

Des mesures seront prises pour intégrer toutes les recettes affectées dans le processus budgétaire, de façon à rendre exhaustive les informations publiées dans les rapports trimestriels sur l'exécution du budget.

- **De la rationalisation des dépenses de l'Etat**

Sur la période 2020-2022, le Gouvernement envisage de réduire les effectifs de la fonction publique de 10% sur trois (3) ans, à travers notamment la poursuite de la mise en œuvre de la mesure de gel des nouveaux recrutements tout en accompagnant les candidats aux départs volontaires vers l'auto-entrepreneuriat.

Dans le but de garantir la soutenabilité des dépenses relatives au paiement des vacances aux personnels de l'enseignement supérieur, général et technique, le Gouvernement compte réexaminer les fondements du paiement des vacances aux enseignants.

## **1.2. Performances sectorielles, défis et priorités**

La crise pétrolière intervenue en 2014 a contrarié les ambitions du Gouvernement de combler le déficit en infrastructures (routes, production d'énergie, ports et aéroports, télécommunications) et en capacité d'accueil en structures sociales (écoles, collèges, lycées et hôpitaux).

C'est dans ce contexte que le Gouvernement a mis en place en 2017, avec l'appui du Fonds Monétaire International (FMI), un Plan de Relance de l'Economie (PRE) sur la période 2017-2019, en vue de corriger les déséquilibres macroéconomiques.

Ainsi, la mise en œuvre de ce plan a permis au Gouvernement de poursuivre et de dynamiser les principales mesures visant à élargir la base productive tout en améliorant la compétitivité globale de l'économie afin de diversifier les sources de croissance.

### *1.2.1. Développement des infrastructures*

En dépit du contexte économique marqué par la crise, le Gouvernement a, sur la période 2017-2019, mis un accent particulier sur la mise en œuvre des grands projets d'infrastructures routières, énergétiques, sportives et des transports.

**Volet routier.** Les actions menées ont porté sur la réalisation de l'axe PK5-PK12. Les projets de construction de la route Port-Gentil-Omboué et d'assainissement du bassin versant de Nzeng-Ayong sont en cours de finalisation.

Au cours de la période 2020-2022, les investissements vont s'intensifier pour consolider les acquis. Il s'agit de mener des actions portant sur l'entretien du réseau routier, la réhabilitation des axes routiers endommagés de Libreville, Akanda et Owendo.

Ces efforts sur l'entretien de l'existant n'occulteront pas la mise en œuvre des actions déjà programmées. Il s'agit des axes PK12-PK105, du tronçon Ovan-Makokou-Okondja ou encore du lancement des études et des travaux de la route nationale en deux fois deux voies encore appelée la « Transgabonaise ».

L'entretien de la route sera soutenu par la remise sur pied des régies des Travaux Publics.

**Volets énergétique et hydraulique.** Les réalisations majeures concernent la sécurisation du réseau de transport d'électricité de Libreville et ses environs, la construction du poste de transformation de Ntoug 2 (225/90 kV), la ligne électrique 90 kV entre le poste de Ntoug 2 et le poste de transformation 90/20 kV de la Zone

Economique Spéciale de Nkok. On note également l'alimentation des usines de manganèse de NOGA à Franceville (Biniomi) à partir du barrage hydroélectrique de Grand Poubara et la densification des réseaux de distribution d'électricité en zone rurale, précisément sur les axes routiers Ntoun-Bifoun-Lambaréné, Lambaréné-Fougamou, Oyem-Bitam et Bitam-Okok-Batouri.

**Domaine des transports.** Le Gouvernement, à travers son partenariat avec le groupe OLAM, a construit un nouveau quai à cargo au port d'Owendo en vue de diminuer les coûts de logistique tout en augmentant la productivité ; l'objectif étant de rendre le Gabon encore plus attractif pour les investissements directs étrangers.

En matière de transport terrestre, malgré des efforts consentis par le Gouvernement pour accroître l'offre de transport, on constate que la population gabonaise rencontre des difficultés de mobilité.

Aussi, au cours de la période 2020-2022, les actions à mener porteront sur l'amélioration de l'offre de transport aux populations et aux opérateurs économiques, la mise en place d'une nouvelle société de transport urbain et d'une compagnie aérienne nationale en partenariats public-privé.

**Secteur habitat et logement.** Au cours de la période 2020-2022, le Gouvernement mettra en place une politique d'accès au logement et à la propriété. La mise en œuvre de cette politique passera par :

- la conception d'une politique d'accès au logement et à la propriété pragmatique et financièrement soutenable ;
- l'élaboration des plans d'urbanisme et d'occupation des sols dans chaque province, commune et département ;
- l'élaboration d'un règlement de construction pour chaque type d'habitation et pour chaque projet immobilier ;
- l'amélioration de la qualité de l'habitat et du cadre de vie ;
- le renforcement du cadre de régulation et de planification urbaine.

### *1.2.2. Renforcement du capital humain*

**Secteur éducation.** Le secteur de l'éducation demeure au cœur des préoccupations du Gouvernement. Ainsi, les actions dans ce secteur sur la période 2017-2019 ont porté notamment sur la mise en fonction des complexes scolaires d'Owendo et de Bikélé, ainsi que du CES de Bolossoville, la rénovation de 12 salles de classes, la construction 27 salles de classe, l'acquisition de 3000 ordinateurs pour les salles informatiques dans les lycées et collèges et la fourniture de 99 116 tables bancs.

Les efforts consentis vont être maintenus au cours de la période 2020-2022. En effet, le Gouvernement compte multiplier des initiatives afin de faire face à l'augmentation exponentielle des effectifs et diversifier l'offre de formation. Cela se traduira par la poursuite de la mise en œuvre des mesures présidentielles d'urgence sociale, la finalisation du projet relatif à la construction de nouvelles salles de classes et de nouveaux établissements scolaires, l'élaboration d'une nouvelle carte scolaire en vue d'une meilleure planification de la construction des établissements et le lancement d'un programme national de formation à l'éducation civique.

**Enseignement supérieur.** Des efforts seront consentis sur l'augmentation de la capacité d'accueil des universités et des grandes écoles. A ce titre, un programme de rénovation des universités Omar Bongo et de Masuku sera initié.

### *1.2.3. Santé, protection sociale et solidarité nationale*

**Secteur santé.** De 2017 à 2019, le secteur de la santé a bénéficié d'une attention particulière du Gouvernement. Elle s'est matérialisée par :

- l'ouverture des CHU d'Owendo et Mère et Enfant Jeanne Ebori ;
- la mise en place d'un nouveau cadre organique sur la réforme des hôpitaux ;
- la construction d'un centre pour enfants autistes et trisomiques à Angondjé ;
- l'acquisition de cliniques mobiles dans le cadre de la médecine de proximité ou itinérante ;
- la poursuite de la mise en œuvre des programmes de vaccination ;
- la gratuité des accouchements dans les structures sanitaires publiques et la réalisation des activités préparatoires au lancement du financement basé sur la performance (FBP).

De même, dans le cadre de la coopération avec le Maroc, le Gabon a bénéficié de la réalisation des centres d'hémodialyse de Franceville et de Port-Gentil ainsi que de la formation de médecins spécialistes.

Sur la période 2020-2022, le Gouvernement poursuivra l'exécution des mesures sociales et urgentes, la disponibilité des médicaments dans les structures sanitaires, notamment les antirétroviraux, les anticancéreux et les médicaments contre la tuberculose, la mise en place au CHUL d'une unité médicale de pointe pour la prise en charge des maladies cardiovasculaires et le lancement des activités du Financement Basé sur la Performance.

Pour ce qui est de la médecine de proximité, le Gouvernement devrait construire, réhabiliter et équiper les infrastructures sanitaires de base, à travers la convention avec l'AFD.

De plus, le Gouvernement s'engage à :

- assurer le financement régulier de l'entretien des Centres Hospitaliers Universitaires et des Centres Régionaux de Santé ;
- renforcer la gouvernance des établissements de santé.

**Volet social.** Sur la période 2017-2019, le Gouvernement a continué la mise en œuvre de sa politique, conformément aux orientations de la Stratégie d'Investissement humain du Gabon (SIHG).

En effet, sur cette période on relève notamment les actions suivantes :

- l'établissement de trois mille (3 000) actes de naissance aux gabonais qui en étaient dépourvus ;
- la formation de deux cent cinquante personnes vivant avec un handicap (250) sur les activités génératrices de revenus (AGR) pour leur autonomisation sur le plan économique. A ces réalisations s'ajoute l'élaboration d'une stratégie de prise en charge des personnes âgées.

Sur la période 2020 à 2022, le Gouvernement consolidera sa politique de lutte contre la précarité et les inégalités. Dans ce cadre, une feuille de route, dont l'objectif est d'améliorer le fichier de la CNAMGS et de valider l'outil de ciblage des GEF sera validée. Dans le même temps, une enquête nationale sur la définition des GEF sera menée.

Par ailleurs, le Gouvernement envisage revoir la gouvernance de la CNAMGS et proposer des réformes efficaces.

#### *1.2.4. Coordination de l'Administration*

Sur cet axe, le Gouvernement finalisera la mise en œuvre du grand registre d'état-civil de la République gabonaise devant permettre, à terme, de bénéficier d'un identifiant personnel pour les démarches administratives et la mise en place de la nouvelle Carte Nationale d'Identité biométrique.

#### *1.2.5. Sécurité et consolidation de l'Etat de droit*

En matière de **sécurité**, les réalisations sur la période 2017-2019 concernent l'acquisition des moyens de transports des troupes et d'équipements militaires ainsi que la maîtrise de l'espace maritime.

Sur la période 2020-2022, le Gouvernement continuera la mise en œuvre de son plan d'acquisition et d'entretien des équipements et matériels roulants adaptés pour le maintien de l'ordre, la protection des personnes, des biens et des ressources naturelles ainsi que la défense de l'intégrité du territoire national.

La mise aux normes des camps, casernes et commissariats, la construction d'une taillerie centrale des Forces de Défense se poursuivront également.

#### *1.2.6. Gouvernance économique et financière*

- **Des efforts de mobilisation des recettes budgétaires**

Sur la période 2020-2022, le Gouvernement entend accélérer sa politique de mobilisation des recettes hors pétrole amorcée durant la période 2017-2019. Parallèlement il développera des financements innovants (partenariats public-privés, marchés financiers, etc.) impliquant la contribution du secteur privé dans la réalisation de certains projets.

Cela se traduit, notamment, par la mise en œuvre des mesures de la fiscalité intérieure visant à :

- promouvoir le civisme fiscal ;
- améliorer le recouvrement de l'impôt afin de limiter les arriérés fiscaux ;
- instaurer des contrôles fiscaux fondés sur les risques.

Concernant la fiscalité de porte, des mesures sont en cours pour remédier aux problèmes identifiés. Il s'agit notamment :

- de la sous-évaluation du manifeste des valeurs d'importation ;
- du recours abusif au mécanisme d'exonération et de suspension des droits ;
- de la mauvaise application du tarif extérieur commun et les carences du système de paiement pour obtenir le dédouanement.

**Lutte contre le secteur informel et la fraude fiscale.** Le Gouvernement poursuivra les efforts visant à inciter les contribuables exerçant dans le secteur informel à respecter les lois et règlements en vigueur. Ces mesures, dont le but est de permettre la migration de ces contribuables vers le secteur formel, auront pour conséquence l'élargissement de l'assiette et se traduiront par un accroissement des recettes fiscales.

#### *1.2.7. Promotion de la croissance*

- **De la base productive**

**Secteur agricole.** Le plan de relance de l'économie, dans son volet agricole, vise la réduction de moitié des importations alimentaires qui s'élèvent en 2018 à plus de 450 milliards FCFA. C'est dans cette optique que le Gouvernement a obtenu en 2018 un

financement de la BAD pour la poursuite des activités du programme GRAINE en vue de renforcer la sécurité alimentaire. Parallèlement, le partenariat avec le FIDA a permis la réalisation des pistes agricoles ainsi que des centres de groupage dans le Woleu-Ntem, dans le cadre du PDAR. En 2019, avec l'appui de la Banque Mondiale, le recensement général de l'agriculture (RGA) permettra d'avoir des données statistiques, outils d'aide à la décision.

Sur la période 2020-2022, le Gouvernement engagera les actions ci-après :

- l'organisation de la campagne nationale de régularisation du foncier agricole ;
- la mise en place d'un fonds agricole, abondé par l'épargne des agriculteurs ;
- la création du statut des zones franches agricoles par la promulgation de la loi sur les ZIS (Zones d'investissements Spécialisés), ceci permettra de mettre en place des Zones Agricoles à Régime Privilégié (ZAP) ;
- le développement des zones de transformation agricole (ZTA) dans 4 provinces (Estuaire, Haut-Ogooué, Ngounié et Woleu-Ntem) ;
- la réforme de la formation dans le secteur agriculture par (1) la lutte contre le chômage des jeunes (création de 15 à 20 000 emplois d'ici à 2023), par (2) l'ouverture effective du lycée agricole de Lébamba, par (3) la mise en place des « Classes Vertes » dans les écoles et collèges, par (4) l'insertion des filières agricoles dans les Centres de Formation et de Perfectionnement Professionnels (CFPP) et par (5) la réhabilitation de l'ENDR ;
- la stratégie de communication, de sensibilisation, de dissémination et de renforcement des capacités dans le secteur agricole par le lancement du programme composé des projets (1) « Un Gabonais = Un jardin » et (2) « Un Gabonais = Un arbre » ;
- le renforcement du dispositif de sécurité sanitaire des aliments à travers (1) la construction d'un laboratoire de qualité des aliments, (2) la mise en place d'un laboratoire de diagnostic de maladies animales et (3) la mise en place des parcs de quarantaine aux frontières (avec l'intervention conjointe de l'AGASA et des services vétérinaires).

**Secteurs hydraulique et énergétique.** Les investissements réalisés dans le secteur de l'électricité sur la période 2017-2019 concernent notamment :

- les projets de sécurisation du réseau de transport d'électricité de Libreville et sa région ;
- la construction du poste de transformation de Ntoug 2 (225 /90 Kv) ;
- les travaux de construction de la ligne électrique 90 kv entre le poste Ntoug 2 et le poste de transformation 90/20 Kv de la ZES de NKOK ;

- l'alimentation des usines de distribution d'électricité en zone rural (projet réalisé en PPP avec le groupe OLAM) des axes routiers BITAM-OKOK-BATOURI ;
- l'interconnexion entre Kango et Lambaréné.

Sur la période 2020-2022, le Gouvernement envisage :

- la construction de l'usine de NTOUM 7 qui permettra à terme de produire 140 000 m<sup>3</sup>/j ; l'objectif étant de résorber le déficit hydrique journalier de la région du grand Libreville évalué à environ 50 000 m<sup>3</sup>/j ;
- la construction de pompes hydrauliques et de centrales solaires dans les centres isolés en vue de garantir l'accès à l'eau et la fourniture d'une énergie plus stable, plus verte et à des tarifs plus compétitifs pour les populations concernées.

**Secteur forestier.** Le Gouvernement a accentué ses efforts dans la résolution du conflit homme-faune. Dans ce cadre, de nombreux villageois ont été indemnisés et des efforts dans la lutte contre le braconnage des éléphants ont été consentis en 2017.

Pour la période 2020-2022, le Gouvernement projette mettre l'accent sur :

- la lutte contre le braconnage avec un renforcement des moyens, la promotion et la valorisation financière et une gestion durable du bassin forestier ;
- la poursuite de la politique d'industrialisation de la filière bois ;
- la lutte contre les trafics illicites dans le secteur forestier ;
- la promotion de l'aménagement des concessions forestières par les nationaux ;
- le lancement du projet « Plan National d'Affectation des Terres » ;
- la conduite d'un inventaire de l'ensemble des concessions forestières et leur valorisation financière.

**Secteur touristique.** Le développement du secteur touristique constitue une priorité du Gouvernement au regard des potentialités dont il regorge.

Au cours de la période 2020-2022, le Gouvernement compte intensifier la promotion de la destination Gabon à travers le développement des circuits touristiques attractifs, l'accroissement et l'amélioration de la capacité et de la qualité hôtelières.

Dans le même temps, il procèdera à :

- la mise en œuvre et la coordination d'un cadre juridique et fiscal incitatif à l'investissement ;

- la création d'un fonds de développement touristique s'appuyant sur les sources et procédures d'autofinancement innovant ;
- la réhabilitation du système d'information touristique et du compte satellite tout comme la création d'un observatoire du tourisme.

- **De la promotion des investissements**

L'appui à l'investissement et au secteur privé constitue un des éléments majeurs de la politique de diversification de l'économie. Cet appui se décline sur la période, en actions de rationalisation et de renforcement du dispositif du développement du secteur privé, de promotion de l'entrepreneuriat.

C'est dans cette optique que l'Agence Nationale de Promotion des Investissements (ANPI), l'un des bénéficiaires du Projet de Promotion de l'Investissement et de la Compétitivité (PPIC) initié par le Gouvernement, a amorcé des études de compétitivité filière organisées avec la participation de l'ensemble des gouvernorats afin d'assurer une meilleure cohérence au niveau du développement local.

Sur la période 2020-2022, l'ANPI envisage poursuivre le projet "J'accompagne mon investisseur" auprès des conseillers économiques dans les différentes ambassades et au sein des administrations qui sont en contact avec les investisseurs.

De plus, l'ANPI est engagée dans la poursuite de l'élaboration du Code des investissements.

- **Des partenariats public-privé (PPP)**

Dans le cadre de la mise en place des PPP, le PRE identifie neuf (09) secteurs stratégiques tels que l'Eau et l'Energie, les Mines, le Tourisme-Hôtellerie-Loisirs, les infrastructures, l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle.

En 2018, le projet de construction de la station de pesage de Ndjolé a été réalisé par un PPP.

Sur la période 2020-2022, le Gabon entend poursuivre les investissements en PPP à fort potentiel de création d'emplois. Cela passe par la structuration et le renforcement des véhicules d'investissement (FGIS et CDC) ainsi que la capitalisation du patrimoine de l'Etat.

### *1.2.8. Promotion du sport et rayonnement culturel*

Le Gouvernement entend continuer à promouvoir le sport et la culture dans le pays en utilisant les vecteurs de communication. Dans ce cadre, le pays s'est doté d'un Palais des Sports à Libreville.

Sur la période 2020-2022, le Gouvernement s'engage à :

- aménager les équipements et les circuits sportifs de proximité ;
- vulgariser et démocratiser la pratique du sport pour la santé en instituant une journée nationale du sport ;
- organiser annuellement les jeux scolaires et universitaires ;
- rechercher et assurer le financement de l'entretien permanent des infrastructures sportives ;
- doter les équipes nationales des centres de regroupement pour leur préparation physique et mentale.

### *1.2.9. Services communs*

Pour être en cohérence avec les dispositions induites par la LOLFEB, l'axe "services communs" intégrant les dotations placées en gestion centralisée au profit de toute l'administration, a vocation à se réduire progressivement.

A ce titre, ces dépenses feront l'objet de ventilation dans les programmes de chaque ordonnateur.

## **2. Allocations sectorielles des crédits budgétaires 2020**

Les approfondissements apportés sur les travaux de la réforme budgétaire et comptable en cours, avec notamment la recherche de l'exhaustivité et une meilleure traçabilité des opérations budgétaires, ont notamment entraîné l'évolution continue de l'architecture budgétaire.

De 2015 à ce jour, elle s'est enrichie de huit nouvelles missions qui concernent les recettes affectées. Les interventions publiques sont ainsi délimitées dans trente-huit (38) missions de politiques publiques, dont huit (8) comptes d'affectation spéciale (CAS) et cinq (5) dotations.

De même, depuis 2018, les attributions de produits (ADP) sont inscrites dans la loi de finances pour une meilleure exhaustivité budgétaire.

Sur la période 2020-2022, la stratégie du gouvernement consistera à poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses, notamment les dépenses courantes à un niveau appréciable.

Dans le même temps, les analyses porteront sur les dix (10) axes stratégiques définissant la politique du Gouvernement. Il s'agit de :

- Axe n°1 : Développement des infrastructures ;
- Axe n°2 : Renforcement du capital humain ;
- Axe n°3 : Protection sociale et solidarité nationale ;
- Axe n°4 : Coordination de l'Administration ;
- Axe n°5 : Sécurité et consolidation de l'Etat de droit ;
- Axe n°6 : Gouvernance politique ;
- Axe n°7 : Gouvernance économique et financière ;
- Axe n°8 : Promotion de la croissance ;
- Axe n°9 : Promotion du sport et rayonnement culturel ;
- Axe n°10 : Services Communs.

Pour les trois prochaines années, la politique du Gouvernement sera orientée vers les trois axes stratégiques suivants :

- développement des infrastructures : 255,7 milliards FCFA ;
- renforcement du capital humain : 355,1 milliards FCFA ;
- protection sociale et solidarité nationale : 272,3 milliards FCFA.

En 2020, les dotations budgétaires de l'ensemble des missions s'élèveraient à 1 996,9 milliards F.CFA. La répartition, par axe stratégique, est déclinée dans le tableau qui suit.

**Tableau n°20 : Budget de l'Etat par axe stratégique**  
(En milliards FCFA)

Axes Stratégiques	2 019				2 020				2 021				2 022			
	Valeur	Part relative	Evolution	Evolution %	PLF	Part relative	Evolution	Evolution %	PLF	Part relative	Evolution	Evolution %	PLF	Part relative	Evolution	Evolution %
01. Développement des infrastructures	262,9	13,0%	56,1	27,1%	253,0	13,0%	-9,9	-2,8%	145,2	7,5%	-107,8	-42,2%	78,0	4,6%	-67,2	-45,4%
02. Renforcement du capital humain	308,2	15,4%	-4,6	-0,7%	352,6	18,0%	44,4	14,4%	334,2	17,1%	-18,4	-5,2%	281,2	16,3%	-53,0	-15,7%
03. Protection sociale et solidarité nationale	285,4	14,1%	33,1	13,1%	271,0	13,8%	-14,3	-4,6%	274,8	14,0%	3,8	1,4%	262,6	15,3%	-12,3	-3,1%
04. Coordination de l'Administration	131,1	6,5%	-23,8	-15,4%	152,8	7,2%	21,8	9,1%	192,8	8,8%	39,9	20,5%	183,4	9,3%	-9,3	-5,7%
05. Sécurité et consolidation de l'Etat de droit	233,9	11,6%	16,1	7,4%	220,3	11,2%	-13,6	-5,8%	220,4	11,2%	0,0	0,0%	219,4	12,6%	-0,9	-0,4%
06. Gouvernance politique	100,0	5,0%	-26,2	-20,8%	76,7	4,0%	-23,3	-22,0%	75,5	4,0%	-1,2	0,0%	76,7	4,5%	1,2	0,0%
07. Gouvernance économique et financière	563,9	27,9%	13,8	2,5%	523,7	25,5%	-40,2	-10,6%	579,5	29,9%	55,8	16,8%	482,6	29,3%	-96,9	-13,0%
<i>dont : Remboursement des intérêts de la dette</i>	255,6	12,7%	192,3	303,8%	221,0	11,2%	-34,6	-13,5%	209,2	10,6%	-11,8	-5,4%	191,2	11,0%	-17,9	-8,6%
<i>Remboursement de TVA</i>	115,3	5,7%	-116,7	-50,3%	111,2	5,6%	-4,1	-3,5%	120,7	6,1%	9,4	8,5%	106,4	6,1%	-14,3	-11,8%
<i>Transfert à Sogara (soutien aux produits pétroliers sociaux gaz butane et pétrole lampant)</i>	21,0	1,0%	1,5	7,7%	18,8	1,0%	-2,2	-10,5%	18,5	0,9%	-0,3	-1,7%	18,2	1,0%	-0,3	-1,7%
08. Promotion de la croissance	63,9	3,2%	-1,9	-2,9%	70,7	3,6%	6,8	10,9%	71,0	4,2%	0,2	16,0%	68,0	4,4%	-3,0	-6,2%
09. Promotion du sport et rayonnement culturel	30,4	1,4%	-10,5	-31,3%	43,3	2,1%	12,9	45,9%	25,8	1,2%	-17,5	-42,8%	26,1	1,4%	0,3	1,4%
10. Services Communs	39,5	2,0%	-2,2	-5,2%	32,8	1,7%	-6,8	-15,9%	41,3	2,1%	8,5	24,0%	41,3	2,4%	0,0	0,0%
<b>Total Général</b>	<b>2 019,1</b>	<b>100%</b>	<b>50,1</b>	<b>3%</b>	<b>1 996,9</b>	<b>100%</b>	<b>-22,2</b>	<b>-2%</b>	<b>1 960,3</b>	<b>100%</b>	<b>-36,6</b>	<b>-0,3%</b>	<b>1 719,2</b>	<b>100%</b>	<b>-241,1</b>	<b>-11,2%</b>



## **2.1. Les missions de l'axe "Développement des infrastructures"**

En 2020, la dotation de l'axe stratégique "développement des infrastructures" s'établirait à 253,0 milliards FCFA, soit une baisse de 3,8% par rapport à 2019, mais 13% du budget de l'Etat. Cette baisse serait imputable à l'achèvement de certains projets d'investissement dans les domaines routiers, énergétique et numérique. Il s'agit des projets de construction des routes Port-Gentil-Omboué, PK5-Pk12, de l'acquisition et de l'installation de 5000 lampadaires.

En dépit de cette baisse, le Gouvernement consentirait des efforts à hauteur de 26,5 milliards FCFA en vue de l'amélioration de l'accès à l'eau potable dans les zones rurales.

## **2.2. Les missions de l'axe "Renforcement du capital humain"**

En 2020, le Gouvernement consacrerait 17,8% des ressources projetées au renforcement du capital humain. Cet axe, qui regroupe les actions liées à la promotion d'une main d'œuvre qualifiée, moteur du progrès économique et social, recouvre l'enseignement général et technique, l'enseignement supérieur, la formation professionnelle et l'éducation de masse.

### **❖ L'enseignement général et technique**

Sur ce volet, le Gouvernement poursuivra les différents projets en cours. Ainsi, les projets à mener dans l'enseignement pré primaire, primaire et secondaire devrait permettre d'atteindre les cibles visées par les mesures présidentielles, en l'occurrence la fourniture de cent-soixante-dix mille (170 000) table-bancs, la réhabilitation de sept-cents-trois (703) écoles primaires ainsi que l'équipement informatique de cent-six (106) salles de classe dans les lycées et collèges. Les dotations à mobiliser à cet effet atteindraient **23,6 milliards FCFA**.

Dans le même temps et grâce à un appui de **18,4 milliards FCFA** de l'Agence Française de Développement (AFD), le Programme d'Investissement dans le Secteur de l'Education (PISE), entrera en phase d'opérationnalisation par le lancement des travaux de construction de deux-cents (200) salles de classes sur les quinze (15) sites identifiés à Libreville et à Port-Gentil.

### **❖ L'enseignement supérieur**

Pour ce qui concerne l'enseignement supérieur, l'année 2020 serait marquée par la poursuite des projets de réhabilitation de l'Université Omar Bongo (UOB), de l'Université des Sciences de la Santé et de l'Université des Sciences et Techniques de Masuku (USTM).

Concomitamment, il sera procédé à la mise aux normes des grandes écoles supérieures et structures de formation des enseignants et des encadreurs pédagogiques. Les efforts à consentir dans ce cadre devraient atteindre **2,5 milliards FCFA**.

#### ❖ **La formation professionnelle**

S'agissant de la formation professionnelle, le Gouvernement devrait mobiliser **34,7 milliards FCFA** pour la poursuite du projet d'appui à l'employabilité des jeunes.

Grâce à un appui de la Banque Mondiale (BM), ce projet vise à donner aux jeunes sans diplôme et de niveau minimum 5<sup>e</sup> année primaire, une formation permettant d'acquérir des compétences professionnelles de base.

De plus, le Gouvernement poursuivra la construction et l'équipement de trois (3) centres ultramodernes de formation professionnelle dans différents domaines industriels à Nkok, à Mvengué et à Port-Gentil. Ce projet est financé grâce à un emprunt auprès d'EXIMBANK CHINA à hauteur de **17,4 milliards FCFA**.

#### ❖ **L'éducation de masse**

Sur ce volet, le Gouvernement entend initier une série d'activités visant à promouvoir les valeurs civiques. Ainsi, l'année 2020 serait marquée par le lancement d'une caravane nationale de lutte contre les violences et les comportements déviants en milieu scolaire.

Cette activité sera soutenue par une campagne médiatique sur la bonne gouvernance et le respect de l'autorité publique, mais aussi par différentes actions de formation à l'intégration des valeurs citoyennes. Pour ce faire, une dotation de **562,6 millions FCFA** serait mobilisée.

### ***2.3. Les missions de l'axe "Santé, protection sociale et solidarité nationale"***

L'axe stratégique "Santé, protection sociale et solidarité nationale" est constitué par trois (3) missions ministérielles et interministérielles (Santé, Protection sociale et solidarité Nationale, ainsi que Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières), deux (2) comptes d'affectation spéciale (Pensions, Prestations familiales et sociales) et de deux (2) dotations (inhumation et aides aux familles) pour dépenses transversales.

Le projet de loi de finances 2020 consacrerait 271,0 milliards FCFA à cet axe, soit 13,6% du budget de l'État.

S'agissant du volet santé, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de la réforme du système de santé initiée depuis le début des années 2000. Cette réforme comprend trois axes : la gouvernance du secteur santé, le financement de la santé et l'amélioration de l'offre ainsi que de la qualité des soins par la modernisation des infrastructures et le développement des ressources humaines.

L'objectif de ces réformes est d'offrir aux populations une couverture sanitaire universelle (CSU) et des soins de santé de qualité.

L'ensemble de ce dispositif permettra également de renforcer l'équité dans l'accès aux soins en contribuant à la protection des populations vulnérables contre les risques financiers.

En 2020, le Gouvernement devrait accorder à cette politique publique une enveloppe de **104,5 milliards FCFA**.

Concernant la protection sociale et la solidarité nationale, le Gouvernement poursuivra le déploiement de son système de protection sociale en faveur des couches sociales les plus vulnérables et les aidera à faire face à des conditions économiques difficiles. Il s'agira de l'assurance maladie, des transferts solidaires et la création d'activités génératrices des revenus.

Pour y parvenir, le Gouvernement devrait allouer **85,9 milliards FCFA** à cette politique publique.

Le programme "Gestion de la radioactivité" de la mission "Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières" bénéficierait **264,5 millions FCFA** pour le suivi médical des anciens mineurs, ainsi qu'une veille sanitaire des populations riveraines.

Les comptes d'affectation spéciale « Pensions » et « Prestations familiales et sociales » sont alimentés respectivement par les prélèvements sur les agents publics (cotisations sociales des salariés) et la part contributive de l'Etat employeur. Ces précomptes se chiffreraient à **78,1 milliards FCFA**.

Pour traduire la politique de solidarité du Gouvernement, les dotations pour "frais d'inhumation" et pour "aides aux familles" devraient concentrer des niveaux de crédits respectifs de **1,7 milliard FCFA** et **200 millions FCFA**.

#### **2.4. Les missions de l'axe "Coordination de l'Administration"**

La coordination de l'Administration comprend cinq (5) missions ministérielles. Le Gouvernement, en 2020, y consacrerait **152,8 milliards FCFA**, soit 7,7% du budget de l'Etat. Cet axe stratégique comprend les missions :

- Action extérieure de l'Etat : 22,0% ;
- Administration du territoire : 62,4% ;
- Fonction publique et modernisation de l'Etat : 4,9% ;
- Pilotage et coordination de l'action gouvernementale : 7,0% ;
- Communication : 3,7%.

Les missions "Action extérieure de l'Etat" et "Administration du territoire" bénéficient respectivement d'attributions de produits en vue du paiement des contributions et de taxes communautaires d'intégration au profit de la CEEAC, de la CEMAC et de l'UA (6,9 milliards FCFA) et des ristournes aux collectivités locales (43,9 milliards FCFA).

#### **2.5. Les missions de l'axe "Sécurité et consolidation de l'Etat de droit"**

L'axe "Sécurité et consolidation de l'Etat de droit", constitué des missions "Défense", "Justice", "Sécurité" ainsi que certaines dotations de la mission "Autorité Administratives Indépendante et de Régulation", concentrerait un montant global de **220,3 milliards FCFA** en 2020, soit 11,0% du budget de l'Etat.

La dotation budgétaire allouée à cet axe se décline ainsi qu'il suit :

- Défense : 64,8% ;
- Justice : 11,3% ;
- Sécurité 22,7%.
- Autorités Administratives Indépendantes et de Régulation (1,3 milliard FCFA, soit 1,1%), notamment les dotations "Commission Nationale de Lutte contre l'Enrichissement Illicite" (850 millions de FCFA), Commission Nationale de Droits de l'Homme (80 millions de FCFA) "Commission Nationale de Protection des Données à caractère Personnel" (350 millions de FCFA) et "Haute Autorité de la Communication" (1,2 milliard de F CFA).

#### **2.6. Les missions de l'axe "Gouvernance politique"**

Pour l'exercice 2020, Le budget de l'axe "Gouvernance politique" se situerait à **76,7 milliards FCFA**, soit 3,8%.

Cet axe comprend deux (2) missions de dotations et deux (2) programmes des missions "Dépenses transversales" et " Autorités Administratives Indépendantes et de Régulation".

Les missions de dotations telles que "Conseil et Contrôle" et "Pouvoirs publics" bénéficieraient respectivement de **2,1 milliards FCFA**, soit 2,8% et **67,9 milliards FCFA**, soit 88,6% du budget de cet axe.

Les allocations budgétaires allouées aux programmes "Dotation pour dépenses à caractère politique" et "Centre Gabonais des Elections (CGE)" se chiffrent respectivement à **6 milliards FCFA**, soit 7,8% et **0,6 milliard FCFA**, soit 0,7%.

## ***2.7. Les missions de l'axe "Gouvernance économique et financière"***

Dans le but d'accélérer la politique de mobilisation des recettes hors pétrole et de maîtrise des dépenses publiques amorcée depuis la mise en place du Plan de Relance de l'Economie, le Gouvernement consacrera 26,2% de son budget, soit **523,7 milliards FCFA** aux missions de la "Gouvernance économique et financière".

Cet axe stratégique comprend trois (3) missions ministérielles et interministérielles ("Gestion des finances publiques", "Provisions" et "Stratégie économique") ainsi que cinq (5) programmes logés dans les missions "Travail, emploi et formation professionnelle", "Dépenses transversales" et "Autorités administratives indépendantes et de régulation".

La répartition des crédits par mission est la suivante :

- Gestion des finances publiques : 79,1%, dont 11,1% pour les engagements financiers de l'Etat (charges financières de la dette) et 5,6% pour les remboursements courants de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ;
- Provisions : 1,1% ;
- Stratégie économique : 18,3%, dont 3,6% consacrée à la subvention à la SOGARA destinée au soutien des prix du pétrole lampant et du gaz butane.

Les autres activités du secteur, notamment celles liées au Travail et à l'emploi, aux réformes des finances publiques, à l'Agence Nationale des Investigations Financières ainsi qu'à l'Agence de Régulation des Marchés Publics, comptabiliseraient globalement 1,5% des dotations du secteur.

## **2.8. Les missions de l'axe "Promotion de la croissance"**

S'agissant de l'axe "Promotion de la croissance", pilier essentiel de la diversification de notre économie, il prend en compte les secteurs de l'agriculture, de la forêt, des mines, du pétrole et du tourisme.

Cet axe concentre, pour l'exercice budgétaire 2020, une masse de crédits de **70,7 milliards FCFA**, soit 3,5% du budget de l'Etat.

- Agriculture, élevage et pêche : 46,8% ;
- Aménagement du territoire et tourisme : 1,5% ;
- Economie forestière et protection de l'environnement : 18,7% ;
- Entreprenariat et commerce : 12,1% ;
- Industrie et mines : 3,9% ;
- Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières : 14,3% ;
- Gestion du patrimoine routier et contrôle de la qualité des carburants : 2,7%.

## **2.9. Les missions de l'axe "Promotion du sport et rayonnement culturel"**

L'axe stratégique "Promotion du sport et rayonnement culturel" est composé de trois missions : Culture et éducation populaire, Communication, ainsi que Jeunesse, sports et loisirs. Il regroupe également les comptes d'affectation spéciale "Promotion du sport" et "Promotion audiovisuelle et cinématographique".

En 2020, l'axe stratégique "Promotion du sport et rayonnement culturel" bénéficierait de **43,3 milliards FCFA**, soit 2,2% du budget de l'Etat.

La répartition des crédits dans cet axe est déclinée ainsi qu'il suit :

- Jeunesse, sports et loisirs : 65,2% ;
- Culture : 6,6 % ;
- Communication : 11,7% ;
- CAS Promotion du sport : 11,2% ;
- CAS Promotion audiovisuelle et cinématographique : 5,2%.

## **2.10. Les missions de l'axe "Services communs"**

Cet ensemble regroupe les dotations spécifiques non encore ventilées dans les programmes de politique publique. Il s'agit notamment des dépenses d'utilité publique (eau, électricité, téléphone), pour frais de transport et de déplacement, pour équipement de l'Administration, pour primes d'assurance, pour fonds d'études sectorielles et baux administratifs.

En 2020, les crédits alloués à ces dotations, soit **32,8 milliards FCFA** représentant 1,6% du budget de l'Etat, sont repartis dans l'axe ainsi qu'il suit :

- dépenses d'utilité publique : 62,4% ;
- frais de transport et déplacement : 1,7% ;
- primes d'assurance : 3,1% ;
- équipement de l'administration : 3,1% ;
- fonds d'études sectorielles : 1,5% ;
- baux administratifs : 28,3%.

# **Annexes**

## Annexe n° 1 : Exécution détaillée des dépenses

(En millions de FCFA)

	LF 2019	Montant des ordonnancements au 1er trimestre	Montant des paiements au 1er trimestre
<b>Titre 1. Charges financières de la dette</b>	<b>255 591</b>	<b>24 252</b>	<b>24 252</b>
<b>Extérieur</b>	<b>164 160</b>	<b>10 050</b>	<b>10 050</b>
<b>Intérêts sur emprunts extérieurs - courants</b>	<b>152 160</b>	<b>10 050</b>	<b>10 050</b>
Bilatéraux	20 328	5 043	5 043
Multilatéraux	29 938	3 674	3 674
Banques	23 389	1 332	1 332
Marchés financiers	78 505	-	-
<b>Intérêts - commissions et frais</b>	<b>12 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Pertes sur change	8 000	-	-
Commission et frais extérieur DGD	4 000	-	-
<b>Intérieur</b>	<b>91 431</b>	<b>14 203</b>	<b>14 203</b>
<b>Intérieurs - DGD</b>	<b>77 429</b>	<b>8 970</b>	<b>8 970</b>
<b>Intérêts sur emprunts intérieurs - courants</b>	<b>77 429</b>	<b>8 970</b>	<b>8 970</b>
Banques intérieures	26 789	7 131	7 131
Moratoires	15 488	-	-
Marchés financiers	35 152	1 840	1 840
<b>Trésor - dette</b>	<b>14 002</b>	<b>5 232</b>	<b>5 232</b>
Facilités de caisse	4 496	1 832	1 832
Bons du Trésor Assimilables	8 370	3 147	3 147
Autres frais bancaires	1 136	253	253
<b>Titre 2. Dépenses de personnel</b>	<b>672 760</b>	<b>164 249</b>	<b>164 249</b>
<b>Rémunération du personnel</b>	<b>672 760</b>	<b>164 249</b>	<b>164 249</b>
Solde permanente	610 760	152 953	152 953
Rémunération autres catégories de salariés	47 000	7 877	7 877
Primes et indemnités des fonctionnaires	15 000	3 420	3 420
<b>Titre 3. Dépenses de biens et services</b>	<b>288 538</b>	<b>44 694</b>	<b>40 500</b>
Autres biens et services	159 101	29 234	25 039
Remboursement TVA	115 294	14 124	14 124
Attribution des produits	14 144	1 337	1 337
<b>Titre 4. Dépenses de transferts</b>	<b>245 435</b>	<b>42 724</b>	<b>41 396</b>
Autres transferts	157 778	27 667	26 621
Soutien des prix des produits pétroliers	21 000	2 570	2 570
Attribution des produits	66 656	12 486	12 204
<i>dont Gratuité des accouchements</i>	-	-	-
<b>Titre 5. Dépenses d'investissement</b>	<b>381 043</b>	<b>14 028</b>	<b>12 701</b>
Financements sur ressources propres	186 720	8 327	7 000
Financements extérieurs	183 599	2 838	2 838
Collectivités locales	10 724	2 863	2 863
<b>Titre 6. Autres dépenses</b>	<b>64 500</b>	<b>7 080</b>	<b>585</b>
<b>Intérieurs-AJE</b>	<b>4 000</b>	<b>7 080</b>	<b>585</b>
Protocoles transactionnels	1 000	7 080	585
Condamnations pécuniaires	2 000	-	-
Séquestres	500	-	-
Autres	500	-	-
<b>Restructuration des entreprises</b>	<b>54 500</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Coûts sociaux de restructuration	54 500	-	-
<b>Divers</b>	<b>6 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Autres contentieux	6 000	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 907 868</b>	<b>297 028</b>	<b>283 683</b>

Source : DGCP.

## Annexe n° 2 : Présentation des comptes spéciaux

(En millions de FCFA)

2019									
RECETTES				DEPENSES				ECART	SOLDE
Comptes d'affectation spéciale	LF 2019	Montant encaissé à la fin du 1er trimestre	Taux de réalisation	Comptes d'affectation spéciale	LF 2019	Montant payé à la fin du 1er trimestre	Taux de réalisation	Au 1er trimestre	Recettes/ Dépenses
<b>Pensions</b>	<b>61 557</b>	<b>15 535</b>	<b>25%</b>	<b>Pensions</b>	<b>61 557</b>	<b>15 535</b>	<b>25%</b>	<b>46 022</b>	<b>-</b>
Titre 3. Cotisations sociales	61 557	15 535	25%	Titre 4. Dépenses de transfert	61 557	15 535	25%	46 022	
Part salariale	30 166	6 444	21%	Pensions civiles et militaires	54 256	15 466	29%	38 790	
Part patronale de l'Etat	31 391	9 091	29%	Pensions spéciales	7 301	69	1%	7 232	
<b>Prestations familiales et sociales</b>	<b>16 500</b>	<b>3 082</b>	<b>19%</b>	<b>Prestations familiales et sociales</b>	<b>16 500</b>	<b>3 082</b>	<b>19%</b>	<b>13 418</b>	<b>-</b>
Titre 3. Cotisations sociales	16 500	3 082	19%	Titre 4. Dépenses de transfert	16 500	3 082	19%	13 418	
Allocations familiales	16 500	3 082	19%	Prestations familiales	16 500	3 082	19%	13 418	
<b>Promotion du sport</b>	<b>4 218</b>	<b>784</b>	<b>19%</b>	<b>Promotion du sport</b>	<b>4 218</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>4 218</b>	<b>784</b>
Titre 1. Recettes fiscales	4 218	784	19%	Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	
Taxe sur les jeux de hasard	276	38	14%	Titre 3. Dépenses de biens et services	2 109	-	0%	2 109	
Droits d'accises	3 942	746	19%	Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	
			-	Titre 5. Dépenses d'investissement	2 109	-	0%	2 109	
<b>Promotion audiovisuelle et cinématographique</b>	<b>1 899</b>	<b>302</b>	<b>16%</b>	<b>Promotion audiovisuelle et cinématographique</b>	<b>1 899</b>	<b>200</b>	<b>11%</b>	<b>1 699</b>	<b>102</b>
Titre 1. Recettes fiscales	1 899	302	16%	Titre 3. Dépenses de biens et services	633	60	9%	573	
Redevance audiovisuelle	1 899	302	16%	Titre 5. Dépenses d'investissement	1 266	140	11%	1 126	
<b>Formation pour l'emploi</b>	<b>2 296</b>	<b>1 827</b>	<b>80%</b>	<b>Formation pour l'emploi</b>	<b>2 296</b>	<b>496</b>	<b>22%</b>	<b>1 800</b>	<b>1 331</b>
Titre 1. Recettes fiscales	2 296	1 827	80%	Titre 3. Dépenses de biens et services	765	149	19%	617	
Taxe de formation professionnelle	2 296	1 827	80%	Titre 4. Dépenses de transfert	1 531	347	23%	1 184	
<b>Service universel des communications électroniques</b>	<b>2 394</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>Service universel des communications électroniques</b>	<b>2 394</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>2 394</b>	<b>-</b>
Titre 1. Recettes fiscales	2 394	-	0%	Titre 5. Dépenses d'investissement	2 394	-	0%	2 394	
Redevance universelle	2 394	-	0%				-	-	
<b>Promotion du logement décent</b>	<b>4 442</b>	<b>1 361</b>	<b>31%</b>	<b>Promotion du logement décent</b>	<b>4 442</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>4 442</b>	<b>1 361</b>
Titre 1. Recettes fiscales	4 442	1 361	31%	Titre 3. Dépenses de biens et services	888	-	0%	888	
Fonds National de l'Habitat (FNH)	4 442	1 361	31%	Titre 5. Dépenses d'investissement	3 554	-	0%	3 554	
<b>Gestion du patrimoine routier et qualité des carburants</b>	<b>17 939</b>	<b>1 538</b>	<b>9%</b>	<b>Gestion du patrimoine routier et qualité des carburants</b>	<b>17 939</b>	<b>976</b>	<b>5%</b>	<b>16 963</b>	<b>562</b>
Titre 1. Recettes fiscales	17 939	1 538	9%	Titre 3. Dépenses de biens et services	1 794	98	5%	1 696	
Redevance d'usure de la route (RUR)	17 939	1 538	9%	Titre 5. Dépenses d'investissement	16 145	879	5%	15 267	
<b>Total des recettes</b>	<b>111 246</b>	<b>24 428</b>	<b>22%</b>	<b>Total des dépenses</b>	<b>111 246</b>	<b>20 288</b>	<b>18%</b>	<b>90 958</b>	<b>4 140</b>

Source : DGBFIP

### Annexe n° 3 : Opérations de trésorerie et de financement au 31 mars 2019

	LFR 2018	Exécution à fin mars	LF 2019	Exécution à fin mars	Taux d'exécution
<b>Charges de trésorerie et de financement</b>					
Amortissement (dette extérieure)	257 044	22 284	354 376	101 513	29%
Amortissement des prêts du secteur bancaire	176 646	27 455	263 518	17 661	7%
Autres amortissements	52 226	90 738	152 190	107 241	70%
Correspondants du Trésor	37 598	13 101	-	-	-
Prêts et avances	-	-	244 216	17 658	7%
<b>Total</b>	<b>949 471</b>	<b>153 578</b>	<b>1 014 300</b>	<b>244 073</b>	<b>24%</b>
<b>Ressources de trésorerie et de financement</b>					
Tirages	679 243	11 131	679 520	93 032	14%
Emissions de titres publics	98 702	7 500	120 000	-	0%
Financement bancaire	7 651	-	-	-	-
Financement non bancaire	572 890	-	120 479	6 850	6%
<b>Total</b>	<b>876 343</b>	<b>18 631</b>	<b>919 999</b>	<b>99 881</b>	<b>11%</b>
Solde des opérations de financement et de trésorerie	- 73 128	- 134 947	- 94 301	- 144 192	
Solde budgétaire global	73 128	37 023	94 301	93 873	
<b>Solde net</b>	<b>-</b>	<b>- 97 924</b>	<b>-</b>	<b>- 50 318</b>	

Source : DGCPT, DGBFIP.

## Annexe n°4 : Enveloppes budgétaires 2020-2022

Codes	Libellés	LF 2019	PLF 2020	PLF 2021	PLF 2022
<b>1</b>	<b>Action extérieure de l'Etat</b>	<b>32 733 146 804</b>	<b>33 577 449 150</b>	<b>33 874 986 721</b>	<b>34 424 986 721</b>
1.1	<i>Titre 1. Charges financières de la dette</i>	0	0	0	0
1.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	10 867 362 034	10 867 362 034	10 867 362 034	10 867 362 034
1.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	13 590 860 495	13 590 860 495	13 640 860 495	13 690 860 495
1.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	7 774 924 275	8 119 226 621	8 366 764 192	8 366 764 192
1.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	500 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 500 000 000
1.6	<i>Titre 6. Autres dépenses</i>	0	0	0	0
<b>2</b>	<b>Administration du territoire</b>	<b>74 993 459 565</b>	<b>95 326 657 197</b>	<b>134 969 030 902</b>	<b>125 089 852 911</b>
2.1	<i>Titre 1. Charges financières de la dette</i>	0	0	0	0
2.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	5 041 171 884	5 041 171 884	5 041 171 884	5 041 171 884
2.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	1 812 203 644	1 812 203 644	1 812 203 644	1 812 203 644
2.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	34 732 352 505	34 094 804 238	36 704 147 664	38 974 547 317
2.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	33 407 731 532	54 378 477 431	91 411 507 710	79 261 930 065
2.6	<i>Titre 6. Autres dépenses</i>	0	0	0	0
<b>3</b>	<b>Agriculture, élevage et pêche</b>	<b>17 529 125 413</b>	<b>33 109 496 981</b>	<b>33 109 496 981</b>	<b>27 941 905 940</b>
3.1	<i>Titre 1. Charges financières de la dette</i>	0	0	0	0
3.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	7 789 695 685	7 789 695 685	7 789 695 685	7 789 695 685
3.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	1 241 355 000	1 058 355 000	1 058 355 000	1 163 355 000
3.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	1 225 483 687	1 156 786 165	1 156 786 165	1 156 786 165
3.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	7 272 591 042	23 104 660 132	23 104 660 132	17 832 069 090
3.6	<i>Titre 6. Autres dépenses</i>	0	0	0	0
<b>4</b>	<b>Aménagement du territoire et tourisme</b>	<b>5 395 704 003</b>	<b>1 895 704 003</b>	<b>1 895 704 003</b>	<b>1 895 704 003</b>
4.1	<i>Titre 1. Charges financières de la dette</i>	0	0	0	0
4.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	1 614 967 003	1 614 967 003	1 614 967 003	1 614 967 003
4.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	212 500 000	212 500 000	212 500 000	212 500 000
4.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	68 237 000	68 237 000	68 237 000	68 237 000
4.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	3 500 000 000	0	0	0
4.6	<i>Titre 6. Autres dépenses</i>	0	0	0	0
<b>5</b>	<b>Conseil et contrôle</b>	<b>2 148 941 662</b>	<b>2 148 941 662</b>	<b>2 148 941 662</b>	<b>2 148 941 662</b>
5.1	<i>Titre 1. Charges financières de la dette</i>	0	0	0	0
5.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	1 046 691 662	1 046 691 662	1 046 691 662	1 046 691 662
5.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	1 096 250 000	1 096 250 000	1 096 250 000	1 096 250 000
5.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000
5.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	0	0	0	0
5.6	<i>Titre 6. Autres dépenses</i>	0	0	0	0

<b>6</b>	<b>Culture et éducation populaire</b>	<b>3 428 452 814</b>			
6.1	Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0
6.2	Titre 2. Dépenses de personnel	2 505 213 525	2 505 213 525	2 505 213 525	2 505 213 525
6.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	407 200 000	407 200 000	407 200 000	407 200 000
6.4	Titre 4. Dépenses de transfert	516 039 289	516 039 289	516 039 289	516 039 289
6.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0
6.6	Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0
<b>7</b>	<b>Défense</b>	<b>156 380 536 756</b>	<b>142 836 577 612</b>	<b>142 836 577 612</b>	<b>141 925 177 612</b>
7.1	Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0
7.2	Titre 2. Dépenses de personnel	132 312 240 642	132 312 240 642	132 312 240 642	131 400 840 642
7.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	9 906 078 000	9 906 078 000	9 906 078 000	9 906 078 000
7.4	Titre 4. Dépenses de transfert	618 258 970	618 258 970	618 258 970	618 258 970
7.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	13 543 959 144	0	0	0
7.6	Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0
<b>8</b>	<b>Pilotage et coordination de l'action gouvernementale</b>	<b>10 431 772 971</b>	<b>11 006 772 971</b>	<b>11 006 772 971</b>	<b>11 006 772 971</b>
8.1	Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0
8.2	Titre 2. Dépenses de personnel	8 949 122 971	8 949 122 971	8 949 122 971	8 949 122 971
8.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	1 425 695 000	1 500 695 000	1 500 695 000	1 500 695 000
8.4	Titre 4. Dépenses de transfert	56 955 000	556 955 000	556 955 000	556 955 000
8.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0
8.6	Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0
<b>9</b>	<b>Economie forestière et protection de l'environnement</b>	<b>14 567 174 710</b>	<b>13 253 628 755</b>	<b>13 258 921 496</b>	<b>15 405 516 729</b>
9.1	Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0
9.2	Titre 2. Dépenses de personnel	8 551 042 386	8 551 042 386	8 551 042 386	8 551 042 386
9.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	1 216 545 000	1 085 745 000	1 085 745 000	1 085 745 000
9.4	Titre 4. Dépenses de transfert	3 403 034 218	3 616 841 369	3 622 134 110	5 768 729 343
9.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	1 396 553 106	0	0	0
9.6	Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0
<b>10</b>	<b>Communication</b>	<b>27 548 715 955</b>	<b>24 036 135 955</b>	<b>23 786 135 955</b>	<b>14 220 097 455</b>
10.1	Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0
10.2	Titre 2. Dépenses de personnel	9 974 572 573	9 974 572 573	9 974 572 573	9 974 572 573
10.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	1 607 295 563	1 607 295 563	1 607 295 563	1 607 295 563
10.4	Titre 4. Dépenses de transfert	2 638 229 319	2 638 229 319	2 638 229 319	2 638 229 319
10.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	13 328 618 500	9 816 038 500	9 566 038 500	0
10.6	Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0

<b>11</b>	<b>Education nationale</b>	<b>198 245 108 253</b>	<b>211 520 799 303</b>	<b>193 380 799 303</b>	<b>189 708 380 616</b>
11.1	<i>Titre 1. Charges financières de la dette</i>	0	0	0	0
11.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	157 763 290 553	157 763 290 553	157 763 290 553	157 763 290 553
11.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	11 489 918 500	11 260 934 800	11 260 934 800	11 260 934 800
11.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	544 480 513	544 480 513	544 480 513	544 480 513
11.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	28 447 418 688	41 952 093 438	23 812 093 438	20 139 674 750
11.6	<i>Titre 6. Autres dépenses</i>	0	0	0	0
<b>12</b>	<b>Enseignement supérieur et recherche scientifique</b>	<b>85 935 030 559</b>	<b>79 512 638 047</b>	<b>82 012 638 047</b>	<b>82 012 638 047</b>
12.1	<i>Titre 1. Charges financières de la dette</i>	0	0	0	0
12.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	31 012 846 376	31 012 846 376	31 012 846 376	31 012 846 376
12.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	7 935 068 000	7 935 068 000	7 935 068 000	7 935 068 000
12.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	38 069 116 183	38 064 723 671	38 064 723 671	38 064 723 671
12.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	8 918 000 000	2 500 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000
12.6	<i>Titre 6. Autres dépenses</i>	0	0	0	0
<b>13</b>	<b>Entrepreneuriat et commerce</b>	<b>11 553 227 495</b>	<b>8 520 878 367</b>	<b>8 520 878 367</b>	<b>8 520 878 367</b>
13.1	<i>Titre 1. Charges financières de la dette</i>	0	0	0	0
13.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	6 952 782 765	6 952 782 765	6 952 782 765	6 952 782 765
13.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	498 215 000	423 215 000	423 215 000	423 215 000
13.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	1 144 880 602	1 144 880 602	1 144 880 602	1 144 880 602
13.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	2 957 349 128	0	0	0
13.6	<i>Titre 6. Autres dépenses</i>	0	0	0	0
<b>14</b>	<b>Gestion des finances publiques</b>	<b>448 733 953 122</b>	<b>414 500 003 192</b>	<b>410 088 113 782</b>	<b>367 183 373 367</b>
14.1	<i>Titre 1. Charges financières de la dette</i>	255 594 327 259	220 993 610 342	209 160 837 996	191 247 696 555
14.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	36 097 723 183	34 097 723 183	33 125 110 448	33 125 110 448
14.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	139 934 850 240	132 298 502 578	142 418 970 550	129 773 991 577
14.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	404 000 000	2 537 891 326	2 537 891 326	2 537 891 326
14.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	12 703 052 440	14 542 275 762	12 815 303 462	468 683 462
14.6	<i>Titre 6. Autres dépenses</i>	4 000 000 000	10 030 000 000	10 030 000 000	10 030 000 000
<b>15</b>	<b>Constructions, logements et équipements collectifs</b>	<b>175 763 533 390</b>	<b>156 138 959 326</b>	<b>44 630 225 206</b>	<b>23 363 845 828</b>
15.1	<i>Titre 1. Charges financières de la dette</i>	0	0	0	0
15.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	15 876 397 828	15 876 397 828	15 876 397 828	15 876 397 828
15.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	685 000 000	685 000 000	685 000 000	685 000 000
15.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	7 012 448 000	6 802 448 000	6 802 448 000	6 802 448 000
15.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	152 189 687 561	132 775 113 497	21 266 379 378	0
15.6	<i>Titre 6. Autres dépenses</i>	0	0	0	0

<b>16</b>	<b>Industrie et mines</b>	<b>2 839 689 846</b>	<b>2 764 689 846</b>	<b>2 764 689 846</b>	<b>2 764 689 846</b>
16.1	<i>Titre 1. Charges financières de la dette</i>	0	0	0	0
16.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	2 143 902 203	2 143 902 203	2 143 902 203	2 143 902 203
16.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	280 000 000	205 000 000	205 000 000	205 000 000
16.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	415 787 643	415 787 643	415 787 643	415 787 643
16.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	0	0	0	0
16.6	<i>Titre 6. Autres dépenses</i>	0	0	0	0
<b>17</b>	<b>Transports</b>	<b>22 525 139 732</b>	<b>22 433 139 732</b>	<b>22 433 139 732</b>	<b>12 593 783 899</b>
17.1	<i>Titre 1. Charges financières de la dette</i>	0	0	0	0
17.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	6 669 257 320	6 669 257 320	6 669 257 320	6 669 257 320
17.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	985 000 000	893 000 000	893 000 000	893 000 000
17.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	5 031 526 579	5 031 526 579	5 031 526 579	5 031 526 579
17.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	9 839 355 833	9 839 355 833	9 839 355 833	0
17.6	<i>Titre 6. Autres dépenses</i>	0	0	0	0
<b>18</b>	<b>Jeunesse, sports et loisirs</b>	<b>16 312 888 870</b>	<b>28 203 643 870</b>	<b>10 367 511 370</b>	<b>10 367 511 370</b>
18.1	<i>Titre 1. Charges financières de la dette</i>	0	0	0	0
18.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	6 331 650 177	6 331 650 177	6 331 650 177	6 331 650 177
18.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	2 175 000 000	2 175 000 000	2 175 000 000	2 175 000 000
18.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	1 860 861 194	1 860 861 194	1 860 861 194	1 860 861 194
18.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	5 945 377 500	17 836 132 500	0	0
18.6	<i>Titre 6. Autres dépenses</i>	0	0	0	0
<b>19</b>	<b>Justice</b>	<b>25 015 323 951</b>	<b>24 959 021 279</b>	<b>24 972 463 799</b>	<b>24 972 463 799</b>
19.1	<i>Titre 1. Charges financières de la dette</i>	0	0	0	0
19.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	22 487 212 523	22 487 212 523	22 487 212 523	22 487 212 523
19.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	1 863 200 000	1 788 200 000	1 788 200 000	1 788 200 000
19.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	664 911 429	683 608 756	697 051 276	697 051 276
19.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	0	0	0	0
19.6	<i>Titre 6. Autres dépenses</i>	0	0	0	0
<b>21</b>	<b>Pouvoirs publics</b>	<b>91 287 068 354</b>	<b>67 995 790 493</b>	<b>66 807 645 280</b>	<b>67 988 403 228</b>
21.1	<i>Titre 1. Charges financières de la dette</i>	0	0	0	0
21.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	30 504 299 885	30 504 299 885	30 546 912 620	30 546 912 620
21.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	29 961 019 900	28 564 787 019	27 384 029 071	28 564 787 019
21.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	7 417 023 569	6 126 703 589	6 126 703 589	6 126 703 589
21.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	23 404 725 000	2 800 000 000	2 750 000 000	2 750 000 000
21.6	<i>Titre 6. Autres dépenses</i>	0	0	0	0

<b>22</b>	<b>Prévoyance sociale</b>	<b>90 071 735 253</b>	<b>85 986 786 691</b>	<b>84 942 781 425</b>	<b>87 369 205 594</b>
22.1	<i>Titre 1. Charges financières de la dette</i>	0	0	0	0
22.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	10 647 787 309	10 647 787 309	10 647 787 309	10 647 787 309
22.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	510 000 000	435 000 000	435 000 000	435 000 000
22.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	78 913 947 944	74 903 999 382	73 859 994 116	76 286 418 285
22.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	0	0	0	0
22.6	<i>Titre 6. Autres dépenses</i>	0	0	0	0
<b>23</b>	<b>Provisions</b>	<b>4 345 819 346</b>	<b>5 514 843 838</b>	<b>105 122 229 702</b>	<b>69 863 355 939</b>
23.1	<i>Titre 1. Charges financières de la dette</i>	0	0	0	0
23.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	0	0	0	0
23.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	2 428 492 369	1 096 606 338	1 096 606 338	1 592 475 283
23.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	1 100 334 020	2 856 432 925	1 695 807 986	1 095 709 214
23.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	816 992 957	1 561 804 575	102 329 815 378	67 175 171 442
23.6	<i>Titre 6. Autres dépenses</i>	0	0	0	0
<b>24</b>	<b>Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières</b>	<b>35 033 060 570</b>	<b>45 999 211 375</b>	<b>46 808 211 375</b>	<b>19 519 030 450</b>
24.1	<i>Titre 1. Charges financières de la dette</i>	0	0	0	0
24.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	9 667 703 918	9 667 703 918	9 667 703 918	9 667 703 918
24.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	1 025 000 000	1 025 000 000	1 025 000 000	1 025 000 000
24.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	5 106 326 532	8 826 326 532	8 826 326 532	8 826 326 532
24.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	19 234 030 120	26 480 180 925	27 289 180 925	0
24.6	<i>Titre 6. Autres dépenses</i>	0	0	0	0
<b>25</b>	<b>Santé</b>	<b>115 020 085 210</b>	<b>104 784 889 612</b>	<b>109 634 889 612</b>	<b>94 922 962 268</b>
25.1	<i>Titre 1. Charges financières de la dette</i>	0	0	0	0
25.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	68 287 051 269	68 287 051 269	68 287 051 269	68 287 051 269
25.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	16 954 271 380	16 262 000 000	16 262 000 000	16 262 000 000
25.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	11 373 910 999	10 373 910 999	10 373 910 999	10 373 910 999
25.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	18 404 851 563	9 861 927 344	14 711 927 344	0
25.6	<i>Titre 6. Autres dépenses</i>	0	0	0	0
<b>26</b>	<b>Sécurité</b>	<b>50 077 999 849</b>	<b>50 077 999 849</b>	<b>50 077 999 849</b>	<b>50 077 999 849</b>
26.1	<i>Titre 1. Charges financières de la dette</i>	0	0	0	0
26.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	47 752 999 849	47 752 999 849	47 752 999 849	47 752 999 849
26.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	2 300 000 000	2 300 000 000	2 300 000 000	2 300 000 000
26.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
26.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	0	0	0	0
26.6	<i>Titre 6. Autres dépenses</i>	0	0	0	0

<b>27</b>	<b>Stratégie économique</b>	<b>102 128 746 377</b>	<b>95 691 882 550</b>	<b>56 261 535 013</b>	<b>37 541 583 250</b>
27.1	<i>Titre 1. Charges financières de la dette</i>	0	0	0	0
27.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	15 420 330 014	15 420 330 014	15 420 330 014	15 420 330 014
27.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	1 681 933 467	1 144 683 000	1 144 683 000	1 144 683 000
27.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	26 403 882 895	21 603 303 569	21 289 936 903	20 976 570 236
27.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	4 122 600 000	7 522 851 000	7 337 851 000	0
27.6	<i>Titre 6. Autres dépenses</i>	54 500 000 000	50 000 714 967	11 068 734 096	0
<b>28</b>	<b>Fonction publique et modernisation de l'Etat</b>	<b>7 505 998 258</b>			
28.1	<i>Titre 1. Charges financières de la dette</i>	0	0	0	0
28.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	5 994 241 258	5 994 241 258	5 994 241 258	5 994 241 258
28.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	1 237 051 000	1 237 051 000	1 237 051 000	1 237 051 000
28.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	274 706 000	274 706 000	274 706 000	274 706 000
28.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	0	0	0	0
28.6	<i>Titre 6. Autres dépenses</i>	0	0	0	0
<b>29</b>	<b>Travail, emploi et formation professionnelle</b>	<b>28 634 052 938</b>	<b>63 330 028 957</b>	<b>60 352 481 557</b>	<b>10 769 370 224</b>
29.1	<i>Titre 1. Charges financières de la dette</i>	0	0	0	0
29.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	8 342 686 224	8 342 686 224	8 342 686 224	8 342 686 224
29.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	2 121 974 000	1 827 354 000	1 827 354 000	1 827 354 000
29.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	599 330 000	599 330 000	599 330 000	599 330 000
29.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	17 570 062 714	52 560 658 732	49 583 111 332	0
29.6	<i>Titre 6. Autres dépenses</i>	0	0	0	0
<b>30</b>	<b>Dépenses transversales</b>	<b>47 684 837 659</b>	<b>40 716 252 515</b>	<b>49 216 252 515</b>	<b>49 216 252 515</b>
30.1	<i>Titre 1. Charges financières de la dette</i>	0	0	0	0
30.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	0	0	0	0
30.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	30 884 837 659	30 884 837 659	30 884 837 659	30 884 837 659
30.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	7 450 000 000	7 450 000 000	7 450 000 000	7 450 000 000
30.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	3 350 000 000	2 381 414 856	10 881 414 856	10 881 414 856
30.6	<i>Titre 6. Autres dépenses</i>	6 000 000 000	0	0	0
<b>31</b>	<b>Autorités administratives indépendantes et de régulation</b>	<b>4 000 495 421</b>	<b>3 810 083 421</b>	<b>3 810 083 421</b>	<b>3 810 083 421</b>
31.1	<i>Titre 1. Charges financières de la dette</i>	0	0	0	0
31.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	2 155 756 981	2 155 756 981	2 155 756 981	2 155 756 981
31.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	1 071 617 000	1 071 617 000	1 071 617 000	1 071 617 000
31.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	582 709 440	582 709 440	582 709 440	582 709 440
31.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	190 412 000	0	0	0
31.6	<i>Titre 6. Autres dépenses</i>	0	0	0	0
<b>Total budget général</b>		<b>1 907 870 825 107</b>	<b>1 880 587 357 622</b>	<b>1 840 025 588 578</b>	<b>1 597 559 218 954</b>

	<i>Titre 1. Charges financières de la dette</i>	255 594 327 259	220 993 610 342	209 160 837 996	191 247 696 555
	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	672 760 000 000	670 760 000 000	669 830 000 000	668 918 600 000
	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	288 538 431 217	275 790 039 097	284 779 749 121	273 966 397 040
	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	245 434 697 804	242 100 008 691	242 457 628 078	248 387 581 694
	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	381 043 368 827	410 912 984 525	412 698 639 287	205 008 943 665
	<i>Titre 6. Autres dépenses</i>	64 500 000 000	60 030 714 967	21 098 734 096	10 030 000 000
<b>60</b>	<b>CAS Pensions</b>	<b>61 556 778 925</b>			
<b>60.1</b>	<i>Titre 1. Charges financières de la dette</i>	0	0	0	0
<b>60.2</b>	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	0	0	0	0
<b>60.3</b>	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	0	0	0	0
<b>60.4</b>	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	61 556 778 925	61 556 778 925	61 556 778 925	61 556 778 925
<b>60.5</b>	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	0	0	0	0
<b>60.6</b>	<i>Titre 6. Autres dépenses</i>	0	0	0	0
<b>61</b>	<b>CAS Service universel des communications électroniques</b>	<b>2 394 424 740</b>	<b>1 915 539 792</b>	<b>1 915 539 792</b>	<b>1 915 539 792</b>
<b>61.1</b>	<i>Titre 1. Charges financières de la dette</i>	0	0	0	0
<b>61.2</b>	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	0	0	0	0
<b>61.3</b>	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	0	0	0	0
<b>61.4</b>	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	0	0	0	0
<b>61.5</b>	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	2 394 424 740	1 915 539 792	1 915 539 792	1 915 539 792
<b>61.6</b>	<i>Titre 6. Autres dépenses</i>	0	0	0	0
<b>62</b>	<b>CAS Prestations familiales et sociales</b>	<b>16 500 000 000</b>			
<b>62.1</b>	<i>Titre 1. Charges financières de la dette</i>	0	0	0	0
<b>62.2</b>	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	0	0	0	0
<b>62.3</b>	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	0	0	0	0
<b>62.4</b>	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	16 500 000 000	16 500 000 000	16 500 000 000	16 500 000 000
<b>62.5</b>	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	0	0	0	0
<b>62.6</b>	<i>Titre 6. Autres dépenses</i>	0	0	0	0
<b>63</b>	<b>CAS Promotion du sport</b>	<b>4 217 706 314</b>	<b>4 866 205 932</b>	<b>5 064 029 814</b>	<b>5 269 925 433</b>
<b>63.1</b>	<i>Titre 1. Charges financières de la dette</i>	0	0	0	0
<b>63.2</b>	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	0	0	0	0
<b>63.3</b>	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	2 108 853 157	2 433 102 966	2 532 014 907	2 634 962 717
<b>63.4</b>	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	0	0	0	0
<b>63.5</b>	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	2 108 853 157	2 433 102 966	2 532 014 907	2 634 962 717
<b>63.6</b>	<i>Titre 6. Autres dépenses</i>	0	0	0	0

<b>64</b>	<b>CAS Promotion audiovisuelle et cinématographique</b>	<b>1 899 036 000</b>	<b>2 257 742 800</b>	<b>2 370 629 940</b>	<b>2 489 161 437</b>
64.1	<i>Titre 1. Charges financières de la dette</i>	0	0	0	0
64.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	0	0	0	0
64.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	633 012 000	752 580 933	790 209 980	829 720 479
64.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	0	0	0	0
64.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	1 266 024 000	1 505 161 867	1 580 419 960	1 659 440 958
64.6	<i>Titre 6. Autres dépenses</i>	0	0	0	0
<b>65</b>	<b>CAS Formation pour l'emploi</b>	<b>2 296 476 000</b>	<b>4 877 460 000</b>	<b>5 121 333 000</b>	<b>5 377 399 650</b>
65.1	<i>Titre 1. Charges financières de la dette</i>	0	0	0	0
65.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	0	0	0	0
65.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	765 492 000	1 625 820 000	1 707 111 000	1 792 466 550
65.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	0	0	0	0
65.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	1 530 984 000	3 251 640 000	3 414 222 000	3 584 933 100
65.6	<i>Titre 6. Autres dépenses</i>	0	0	0	0
<b>68</b>	<b>CAS Gestion du patrimoine routier et qualité des carburants</b>	<b>17 939 147 668</b>	<b>19 194 888 005</b>	<b>21 593 384 000</b>	<b>22 025 256 000</b>
66.1	<i>Titre 1. Charges financières de la dette</i>	0	0	0	0
66.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	0	0	0	0
66.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	1 793 914 767	1 919 488 800	2 159 338 400	2 202 525 600
66.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	0	0	0	0
66.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	16 145 232 902	17 275 399 204	19 434 045 600	19 822 730 400
66.6	<i>Titre 6. Autres dépenses</i>	0	0	0	0
<b>69</b>	<b>CAS Promotion du logement décent</b>	<b>4 442 428 687</b>	<b>5 174 543 593</b>	<b>6 158 355 000</b>	<b>6 527 857 000</b>
69.1	<i>Titre 1. Charges financières de la dette</i>	0	0	0	0
69.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	0	0	0	0
69.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	888 485 737	1 034 908 719	1 231 671 000	1 305 571 400
69.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	0	0	0	0
69.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	3 553 942 949	4 139 634 874	4 926 684 000	5 222 285 600
69.6	<i>Titre 6. Autres dépenses</i>	0	0	0	0
<b>Total CAS</b>		<b>111 245 998 333</b>	<b>116 343 159 046</b>	<b>120 280 050 471</b>	<b>121 661 918 237</b>
	<i>Titre 1. Charges financières de la dette</i>	0	0	0	0
	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	0	0	0	0
	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	6 189 757 661	7 765 901 418	8 420 345 287	8 765 246 746
	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	78 056 778 925	78 056 778 925	78 056 778 925	78 056 778 925
	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	26 999 461 748	30 520 478 703	33 802 926 259	34 839 892 567
	<i>Titre 6. Autres dépenses</i>	0	0	0	0
<b>Total général</b>		<b>2 019 116 823 440</b>	<b>1 996 930 516 668</b>	<b>1 960 305 639 049</b>	<b>1 719 221 137 191</b>

## **Annexe n°5 : Détail des axes stratégiques**

<b>01. Développement des infrastructures</b>
4. Aménagement du territoire et tourisme
4.199 : Coordination des politiques de développement et appui à l'action locale
8. Pilotage et coordination de l'action gouvernementale
8.353 : Coordination des politiques urbaines
10. Communication
10.416 : Economie numérique
15. Constructions, logements et équipements collectifs
17. Transports
24. Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières
24.787 : Gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques
24.794 : Gestion des ressources hydrauliques et assainissement
24.808 : Pilotage et soutien aux politiques énergétique, hydraulique et nucléaire
31. Autorités Administratives Indépendantes et de Régulation
31.285 : Agence de régulation du secteur de l'eau potable et de l'énergie électrique (ARSEE)
61. CAS Service Universel des Communications Electroniques
68. Gestion du patrimoine routier et contrôle de la qualité des carburants
68.931 : Gestion du patrimoine routier
69 : Promotion du Logement décent
<b>02. Renforcement du capital humain</b>
6. Culture et éducation populaire
6.297 : Education populaire
11. Education nationale
12. Enseignement supérieur et recherche scientifique
31. Autorités Administratives Indépendantes et de Régulation
31.280 : Agence Gabonaise de Sureté et de Sécurité Nucléaire (AGSSN)
29. Travail, emploi et formation professionnelle
29.920 : Formation professionnelle
65. Formation pour l'emploi
<b>03. Santé, protection sociale et solidarité nationale</b>
22. Prévoyance sociale
24. Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières
24.801 : Gestion de la radioactivité
25. Santé

30. Dépenses Transversales
30.976 : Dotation pour d'inhumation
30.983 : Dotation pour aides aux familles
60. CAS Pensions
62. Prestations familiales et sociales
<b>04. Coordination de l'Administration</b>
1. Action extérieure de l'Etat
2. Administration du territoire
8. Pilotage et coordination de l'action gouvernementale
8.346 : Coordination du travail gouvernemental
8.358 : Surveillance et promotion de la bonne gouvernance
8.360 : Pilotage et soutien à la coordination de l'action gouvernementale
8.367 : Relations avec le parlement et les institutions constitutionnelles
8.374 : Pilotage et soutien aux relations avec le parlement
8.376 : Pilotage et soutien à la politique de l'évaluation des politiques publiques
10. Communication
10.430 : Poste
10.437 : Pilotage et soutien aux politiques de la communication
28. Fonction publique et modernisation de l'Etat
<b>05. Sécurité et consolidation de l'Etat de droit</b>
7. Défense
19. Justice
26. Sécurité
31. Autorités Administratives Indépendantes et de Régulation
31.262 : Commission Nationale de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (CNLCEI)
31.283 : Commission Nationale de Droits de l'Homme
31.291 : Commission Nationale de Protection des Données à Caractère Personnel
31.227 : Haute Autorité de la Communication (HAC)
<b>06. Gouvernance politique</b>
5. Conseil et Contrôle
21. Pouvoirs Publics
30. Dépenses Transversales
30.941 : Dotation pour dépenses à caractère politique
31- Autorités Administratives Indépendantes et de Régulation
31.255 : Centre Gabonais des Elections (CGE)

<b>07. Gouvernance économique et financière</b>
14. Gestion des finances publiques
23. Provisions
27. Stratégie économique
29. Travail, emploi et formation professionnelle
29.913 : Promotion de l'emploi
29.927 : Pilotage et soutien aux politiques d'emploi, de jeunesse et de formation professionnelle
30. Dépenses Transversales
30.990 : Dotation pour assistance aux réformes des finances publiques
31. Autorités Administratives Indépendantes et de Régulation
31.250 : Agence Nationale des Investigations Financières (ANIF)
31.295 : Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP)
<b>08. Promotion de la croissance</b>
3. Agriculture, élevage et pêche
4. Aménagement du territoire et tourisme
4.206 : Tourisme
4.209 : Pilotage et soutien à la politique du tourisme
9. Economie forestière et protection de l'environnement
13. Entreprenariat et commerce
16. Industrie et mines
24. Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières
24.815. Gestion et contrôle des activités pétrolières
24.822 : Pilotage et Soutien aux politiques pétrolière et d'hydrocarbures
68. Gestion du patrimoine routier et contrôle de la qualité des carburants
68.932. Contrôle de la qualité des produits pétroliers
<b>09. Promotion du sport et rayonnement culturel</b>
6. Culture et éducation populaire
6.290 : Culture
18. Jeunesse, Sports et Loisirs
63. Promotion du sport
10. Communication
10.423. Communication
64- Promotion Audiovisuelle et cinématographique

<b>10- Services Communs</b>
-----------------------------

<i>30. Dépenses Transversales</i>
-----------------------------------

<i>30.934 : Dotation pour dépenses d'utilité publique</i>
---

<i>30.955 : Dotation pour divers contentieux</i>
--

<i>30.962 : Dotation pour frais de transport et de déplacement</i>
--

<i>30.969 : Dotation pour primes d'assurance</i>
--

<i>30.997 : Dotation pour dépenses d'équipement de l'Administration</i>
---

<i>30.998 : Dotation pour fonds d'études sectorielles</i>
---

<i>30.948 : Dotation pour frais d'entretien, d'hébergement et de locations</i>
--

## Annexe n°6 : Evolution des ressources 2019-2022

TABLEAU RESUME DU CADRAGE BUDGETAIRE : RESSOURCE

RESSOURCES	2019					2020		2021		2022	
	2019 FMI nov 2018	2019 LF	2019 actualisé	2019 équilibré avec appuis	2019 équilibré sans appuis	2020 FMI nov 2018	PLF	2021 FMI nov 2018	PLF	2022 FMI nov 2019	PLF
<b>Ressources intérieures</b>	<b>1871,4</b>	<b>2113,4</b>	<b>1941,1</b>	<b>1915,1</b>	<b>1915,1</b>	<b>2012,5</b>	<b>2087,6</b>	<b>2140,2</b>	<b>2153,3</b>	<b>2217,5</b>	<b>2213,6</b>
<b>Recettes pétrolières</b>	<b>693,6</b>	<b>731,6</b>	<b>703,0</b>	<b>703,0</b>	<b>703,0</b>	<b>651,0</b>	<b>690,4</b>	<b>616,5</b>	<b>658,7</b>	<b>587,4</b>	<b>638,9</b>
IS	101,1	105,4	149,2	149,2	149,2	94,7	148,7	89,5	141,9	85,1	137,6
RMP	273,9	314,6	293,9	293,9	293,9	256,5	292,8	242,6	279,4	230,5	271,0
Autres	246,6	265,2	189,1	189,1	189,1	231,0	178,3	218,4	170,1	207,6	165,0
Transfert SOGARA	72,0	46,3	70,8	70,8	70,8	68,8	70,6	66,1	67,3	64,2	65,3
<b>Recettes hors pétrole</b>	<b>1148,3</b>	<b>1352,4</b>	<b>1208,6</b>	<b>1208,6</b>	<b>1208,6</b>	<b>1336,6</b>	<b>1397,2</b>	<b>1498,7</b>	<b>1494,6</b>	<b>1610,1</b>	<b>1574,6</b>
Impôts directs	400,0	406,9	393,0	393,0	393,0	456,3	443,9	506,7	476,6	541,8	507,5
Impôts indirects	277,7	404,6	316,5	316,5	316,5	349,4	389,7	407,6	428,2	445,9	449,3
TVA	182,6	319,3	241,8	241,8	241,8	226,9	281,7	277,0	308,8	296,2	325,4
Autres impôts indirects	95,1	85,4	74,8	74,8	74,8	122,5	108,0	130,7	119,4	149,7	123,9
Douanes	304,7	313,8	306,6	306,6	306,6	342,0	321,5	382,9	329,6	406,9	341,4
Exports	11,3	24,0	17,6	17,6	17,6	11,7	24,3	12,0	26,1	12,4	28,3
Imports	293,4	289,8	289,0	289,0	289,0	330,2	297,1	370,9	303,5	394,5	313,1
dont TVA	120,3	118,0	123,3	123,3	123,3	123,1	125,6	127,1	129,5	124,9	133,7
Autres recettes	165,9	227,0	192,4	192,4	192,4	188,9	242,1	201,5	260,3	215,5	276,4
<b>Dons</b>	<b>3,5</b>	<b>3,5</b>	<b>3,5</b>	<b>3,5</b>	<b>3,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Cessions d'actifs</b>	<b>26,0</b>	<b>26,0</b>	<b>26,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>25,0</b>	<b>0,0</b>	<b>25,0</b>	<b>0,0</b>	<b>20,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Total Recettes du Budget de l'Etat</b>	<b>1871,4</b>	<b>2113,4</b>	<b>1941,1</b>	<b>1915,1</b>	<b>1915,1</b>	<b>2012,5</b>	<b>2087,6</b>	<b>2140,2</b>	<b>2153,3</b>	<b>2217,5</b>	<b>2213,6</b>
<b>Ressources extérieures</b>	<b>581,4</b>	<b>679,5</b>	<b>764,8</b>	<b>764,8</b>	<b>211,9</b>	<b>384,8</b>	<b>339,5</b>	<b>322,5</b>	<b>179,3</b>	<b>243,7</b>	<b>68,3</b>
<b>Appuis budgétaires globaux</b>	<b>401,2</b>	<b>499,4</b>	<b>552,9</b>	<b>552,9</b>	<b>0,0</b>	<b>57,3</b>	<b>29,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Appuis budgétaires ciblés</b>	<b>180,1</b>	<b>180,1</b>	<b>211,9</b>	<b>211,9</b>	<b>211,9</b>	<b>327,5</b>	<b>310,1</b>	<b>322,5</b>	<b>179,3</b>	<b>243,7</b>	<b>68,3</b>
Dons Projets											
Tirages	180,1	180,1	211,9	211,9	211,9	327,5	310,1	322,5	179,3	243,7	68,3
<b>Règlement arriérés fiscaux</b>	<b>35,0</b>	<b>35,0</b>	<b>35,0</b>	<b>5,0</b>	<b>15,0</b>	<b>35,0</b>	<b>5,0</b>	<b>39,9</b>	<b>14,0</b>	<b>27,7</b>	<b>14,0</b>
<b>Emissions de titres publics et Autres financements</b>	<b>205,5</b>	<b>205,9</b>	<b>205,5</b>	<b>179,9</b>	<b>282,8</b>	<b>241,9</b>	<b>216,5</b>	<b>244,8</b>	<b>237,1</b>	<b>532,8</b>	<b>361,5</b>
Emissions de titres publics sur le Marché international	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	287,5	135,7
Emissions de titres publics sur le Marché intérieur	120,0	120,0	120,0	120,0	200,0	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0
Accumulation d'arri	85,5	85,9	85,5	59,9	82,8	91,9	66,5	94,8	87,1	95,3	75,9
<b>Total Ressources de financements et de trésorerie</b>	<b>821,9</b>	<b>920,4</b>	<b>1005,3</b>	<b>949,7</b>	<b>509,7</b>	<b>661,7</b>	<b>561,0</b>	<b>607,3</b>	<b>430,5</b>	<b>804,2</b>	<b>443,9</b>
<b>Total Général Ressources de l'Etat</b>	<b>2693,2</b>	<b>3033,8</b>	<b>2946,4</b>	<b>2864,8</b>	<b>2424,8</b>	<b>2674,3</b>	<b>2648,6</b>	<b>2747,4</b>	<b>2583,8</b>	<b>3021,7</b>	<b>2657,5</b>

## Annexe n°7 : Evolution des charges 2019-2022

TABLEAU RESUME DU CADRAGE BUDGETAIRE : CHARGES											
CHARGES	2019					2020		2021		2022	
	2019 FMI nov 2018	2019 LF	2019 actualisé	2019 équilibré avec appuis	2019 équilibré sans appuis	2020 FMI nov 2018	PLF	2021 FMI nov 2018	PLF	2022 FMI nov 2019	PLF
<b>Charges financières de la dette (Intérêts)</b>	<b>255,6</b>	<b>255,6</b>	<b>234,8</b>	<b>234,8</b>	<b>234,8</b>	<b>246,7</b>	<b>221,0</b>	<b>247,7</b>	<b>209,2</b>	<b>249,4</b>	<b>191,2</b>
Intérieurs	91,4	91,4	82,0	82,0	82,0	84,6	72,2	78,4	58,1	73,4	42,1
Extérieurs	164,1	164,2	152,8	152,8	152,8	162,1	148,8	169,3	151,0	176,0	149,1
<b>Dépenses courantes</b>	<b>1058,5</b>	<b>1175,6</b>	<b>1157,7</b>	<b>1117,0</b>	<b>993,3</b>	<b>1122,5</b>	<b>1152,8</b>	<b>1143,1</b>	<b>1164,6</b>	<b>1151,7</b>	<b>1152,7</b>
<b>Dépenses de personnel (salaires et rémunérations)</b>	<b>672,8</b>	<b>672,8</b>	<b>672,8</b>	<b>672,8</b>	<b>672,8</b>	<b>715,6</b>	<b>670,8</b>	<b>739,8</b>	<b>669,8</b>	<b>732,8</b>	<b>668,9</b>
<i>dont Primes d'Incitation à la Performance (PIP)</i>	14,5	15,0	15,0	15,0	15,0	15,4	15,0	15,9	15,0	15,7	15,0
<i>Main d'œuvre non permanente (MONP)</i>	45,3	47,0	47,0	47,0	47,0	48,2	46,5	49,8	45,6	49,3	44,7
<b>Dépenses de Biens et Services</b>	<b>159,1</b>	<b>274,4</b>	<b>258,7</b>	<b>240,6</b>	<b>168,3</b>	<b>187,9</b>	<b>265,1</b>	<b>185,3</b>	<b>277,2</b>	<b>194,0</b>	<b>265,6</b>
<i>dont Remboursement TVA</i>	0,0	115,3	99,6	99,6	56,5	0,0	111,2	0,0	120,7	0,0	106,4
<b>Dépenses de Transferts</b>	<b>226,6</b>	<b>228,5</b>	<b>226,3</b>	<b>203,6</b>	<b>152,3</b>	<b>219,0</b>	<b>216,9</b>	<b>218,0</b>	<b>217,6</b>	<b>224,8</b>	<b>218,2</b>
<i>dont Soutien aux prix des carburants</i>	21,0	21,0	18,8	15,8	8,8	22,1	18,8	0,0	18,5	0,0	18,2
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>368,8</b>	<b>370,3</b>	<b>402,1</b>	<b>271,8</b>	<b>248,8</b>	<b>533,1</b>	<b>384,1</b>	<b>551,4</b>	<b>387,2</b>	<b>460,5</b>	<b>197,8</b>
Financées sur Ressources internes	185,2	186,7	186,7	56,4	33,4	205,7	73,9	228,9	207,9	216,8	129,5
Financées sur Ressources externes	183,6	183,6	215,4	215,4	215,4	327,5	310,1	322,5	179,3	243,7	68,3
<b>Autres dépenses</b>	<b>64,5</b>	<b>64,5</b>	<b>64,5</b>	<b>70,0</b>	<b>5,0</b>	<b>35,0</b>	<b>41,6</b>	<b>25,0</b>	<b>21,1</b>	<b>0,0</b>	<b>10,0</b>
Agent Judiciaire de l'Etat (AJE)	10,0	10,0	10,0	20,0	5,0	0,0	10,0	0,0	10,0	0,0	10,0
Restructuration des entreprises	54,5	54,5	54,5	50,0	0,0	35,0	31,6	25,0	11,1	0,0	0,0
<b>Total dépenses du budget général</b>	<b>1747,4</b>	<b>1866,0</b>	<b>1859,1</b>	<b>1693,6</b>	<b>1481,9</b>	<b>1937,4</b>	<b>1799,5</b>	<b>1967,3</b>	<b>1782,0</b>	<b>1861,5</b>	<b>1551,8</b>
<b>Dépenses de CAS et des recettes affectées</b>	<b>0,0</b>	<b>154,9</b>	<b>143,8</b>	<b>143,8</b>	<b>128,8</b>	<b>0,0</b>	<b>167,4</b>	<b>0,0</b>	<b>177,2</b>	<b>0,0</b>	<b>182,4</b>
CNAMGS	0,0	38,4	37,6	37,6	37,6	0,0	41,4	0,0	42,6	0,0	43,9
FNDS	0,0	4,2	4,2	4,2	4,2	0,0	7,0	0,0	7,3	0,0	7,5
Dépenses autres recettes affectées	0,0	112,2	102,1	102,1	87,1	0,0	119,1	0,0	127,3	0,0	130,9
	<b>1747,4</b>	<b>2020,9</b>	<b>2002,9</b>	<b>1837,3</b>	<b>1610,7</b>	<b>1937,4</b>	<b>1966,9</b>	<b>1967,3</b>	<b>1959,2</b>	<b>1861,5</b>	<b>1734,1</b>
<b>Solde primaire</b>	<b>386,3</b>	<b>354,8</b>	<b>153,0</b>	<b>321,0</b>	<b>475,7</b>	<b>331,9</b>	<b>331,5</b>	<b>420,6</b>	<b>375,5</b>	<b>585,4</b>	<b>633,6</b>
<b>Solde global (base ordonnancements)</b>	<b>130,7</b>	<b>99,2</b>	<b>-81,8</b>	<b>86,2</b>	<b>240,9</b>	<b>85,2</b>	<b>110,5</b>	<b>172,9</b>	<b>166,3</b>	<b>336,0</b>	<b>442,3</b>
<b>Solde global (base caisse)</b>	<b>152,4</b>	<b>121,4</b>	<b>-75,3</b>	<b>67,0</b>	<b>244,6</b>	<b>91,6</b>	<b>117,2</b>	<b>175,8</b>	<b>186,9</b>	<b>336,5</b>	<b>431,1</b>
<b>Amortissements</b>	<b>617,9</b>	<b>617,9</b>	<b>634,1</b>	<b>634,1</b>	<b>634,1</b>	<b>472,6</b>	<b>468,1</b>	<b>432,3</b>	<b>501,9</b>	<b>715,3</b>	<b>789,1</b>
<b>DGD</b>	<b>617,9</b>	<b>617,9</b>	<b>634,1</b>	<b>634,1</b>	<b>634,1</b>	<b>472,6</b>	<b>468,1</b>	<b>432,3</b>	<b>501,9</b>	<b>715,3</b>	<b>789,1</b>
Intérieurs	263,5	263,5	289,0	289,0	289,0	283,7	282,9	245,0	299,3	211,1	245,2
Extérieurs	354,4	354,4	345,0	345,0	345,0	189,0	185,1	187,4	202,6	504,2	543,9
<b>Prêts, Avances, Dépôts &amp; Autres dépenses</b>	<b>147,5</b>	<b>214,5</b>	<b>214,5</b>	<b>158,3</b>	<b>0,0</b>	<b>114,7</b>	<b>29,3</b>	<b>134,9</b>	<b>7,2</b>	<b>350,1</b>	<b>0,0</b>
Dotation du Fonds Souverain de la République Gabonaise	121,5	98,4	98,4	42,2	0,0	89,7	0,0	109,9	0,0	280,1	0,0
Remboursement avances statutaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	50,0	0,0
Autres dépôts	26,0	116,1	116,1	116,1	0,0	25,0	29,3	25,0	7,2	20,0	0,0
<b>Réduction d'arriérés</b>	<b>152,2</b>	<b>152,2</b>	<b>167,5</b>	<b>177,0</b>	<b>115,0</b>	<b>149,5</b>	<b>132,5</b>	<b>212,9</b>	<b>66,5</b>	<b>94,8</b>	<b>87,1</b>
Instances trésors	152,2	152,2	167,5	177,0	115,0	149,5	132,5	212,9	66,5	94,8	87,1
<i>dont TVA</i>	88,5	88,5	88,5	97,9	35,9	64,1	72,6	121,0	0,0	0,0	0,0
<b>Autres charges de trésorerie</b>	<b>28,3</b>	<b>28,3</b>	<b>55,0</b>	<b>58,0</b>	<b>65,0</b>	<b>0,0</b>	<b>51,8</b>	<b>0,0</b>	<b>48,8</b>	<b>0,0</b>	<b>47,1</b>
	<b>945,8</b>	<b>1012,9</b>	<b>1071,1</b>	<b>1027,4</b>	<b>814,1</b>	<b>736,9</b>	<b>681,7</b>	<b>780,2</b>	<b>624,6</b>	<b>1160,2</b>	<b>923,3</b>
<b>Gap ( - Déficit / + excédent)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-127,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Dépôt = Gap</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-127,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-43,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
	<b>2693,2</b>	<b>3033,8</b>	<b>3074,0</b>	<b>2864,8</b>	<b>2424,8</b>	<b>2674,3</b>	<b>2648,6</b>	<b>2747,4</b>	<b>2583,8</b>	<b>3021,7</b>	<b>2657,5</b>

## Annexe n°8 : Tableau des principales hypothèses 2017-2022

	2017	2018	2019				2020		2021	2022
			LF (2)	Rév (3)	(3)/(2)	(3)/(1)	PLF(4)	(4)/(3)		
Production pétrolière (en millions de tonnes)	10,5	9,6	11,1	10,5	-5,6%	8,4%	10,4	-0,4%	10,275	10,205
Prix du baril du pétrole gabonais (en \$US)	52,5	69,42	68,00	60,0	-11,8%	-13,6%	60,0	0,0%	59,0	58,0
Exportation de manganèse (en milliers de tonnes)	5 057,7	5 199,7	6 036,2	6 095,6	1,0%	17,2%	6 347,7	4,1%	6 762,0	7 448,0
Prix de vente de manganèse (en \$US/tonne)	206,2	219,0	224,0	205,8	-8,1%	-6,0%	204,1	-0,8%	204,9	206,2
Taux de change	582,1	555,7	549,0	571,9	4,2%	2,9%	571,9	0,0%	562,4	558,8
Production de Manganèse (en milliers de tonnes)	4 925,6	5 258,7	6 159,4	6 175,3	0,3%	17,4%	6 477,3	4,9%	6 900,0	7 600,0
Bois débité (en milliers de m3)	847,7	963,8	913,0	1 007,4	10,3%	4,5%	1 052,7	4,5%	1 094,8	1 138,6
Prix du bois débité (\$/m3)	696,9	707,9	707,9	714,9	1,0%	1,0%	722,1	1,0%	729,3	736,6
Production d'huile de palme brut (en milliers de tonnes)	22,4	37,1	94,3	159,1	68,7%	328,6%	225,7	41,9%	279,7	319,1
Prix d'huile de palme brut (\$/tonne)	640,4	621,7	720,0	624,0	-13,3%	0,4%	624,0	0,0%	624,0	624,0
Production de caoutchouc usiné (en milliers de tonnes)	14,2	13,2	20,8	20,8	0,0%	57,2%	24,7	18,8%	30,2	37,7
Prix de caoutchouc usiné (en Ct\$/lb)	93,5	88,5	88,5	88,5	0,0%	0,0%	88,5	0,0%	88,5	89,5

## Annexe n°9 : Produit Intérieur Brut ressources (en valeur) 2017-2022

(En milliards de franc cfa)	HIST	PROJECTIONS						
	2017 (1)	2018		2019		2020	2021	2022
		Rév 2019(4)	(4)/(1)	LF (5)	Rév 2019 (7)			
<b>Secteur primaire</b>	<b>2370,4</b>	<b>2801,3</b>	<b>18,2%</b>	<b>2968,3</b>	<b>2700,0</b>	<b>2724,5</b>	<b>2710,0</b>	<b>2744,2</b>
Agriculture, Elevage, Pêche	349,8	405,8	16,0%	422,1	440,7	470,9	501,3	536,9
Agriculture	317,0	369,9	16,7%	386,7	403,7	431,7	459,5	492,6
Vivrière	304,1	354,6	16,6%	367,2	384,1	404,6	423,2	446,6
Rente	13,0	15,4	18,6%	19,5	19,6	27,1	36,3	46,0
Chasse et Elevage	21,8	24,4	11,8%	24,0	25,3	26,8	28,6	30,5
Pêche	11,0	11,5	4,6%	11,4	11,8	12,4	13,1	13,8
Exploitation forestière	106,6	121,5	13,9%	121,0	124,1	129,4	135,0	142,0
Pétrole brut	1708,6	2042,1	19,5%	2160,3	1882,3	1863,0	1796,1	1756,9
Mines	205,3	231,9	13,0%	265,0	252,8	261,2	277,6	308,3
Gaz	0,016	0,016	-5,5%	0,000	0,015	0,000	0,000	
<b>Secteur secondaire</b>	<b>2027,6</b>	<b>2218,0</b>	<b>9,4%</b>	<b>2334,1</b>	<b>2278,4</b>	<b>2429,6</b>	<b>2551,7</b>	<b>2683,5</b>
Industries agro-alimentaires, boissons	162,1	175,5	8,3%	173,2	179,5	189,2	200,7	208,9
Industrie du bois	160,1	186,7	16,6%	168,1	194,8	204,3	213,2	224,4
Industrie minière	9,4	16,7		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres industries	259,4	291,0	12,2%	282,8	302,4	322,6	345,2	367,6
Raffinage	9,8	10,2	4,3%	14,2	10,3	10,3	10,2	10,1
Electricité, Eau	106,7	111,7	4,7%	118,4	120,0	132,5	145,2	166,3
BTP	393,2	383,4	-2,5%	429,3	388,0	417,9	431,1	438,2
Recherche, services pétroliers	926,9	1042,8	12,5%	1148,1	1083,4	1152,8	1206,1	1268,0
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>2320,7</b>	<b>2462,6</b>	<b>6,1%</b>	<b>2621,9</b>	<b>2616,4</b>	<b>2826,0</b>	<b>3044,7</b>	<b>3270,2</b>
Transports & Communications	753,0	823,4	9,4%	895,0	913,5	1000,3	1083,3	1162,9
Transport	640,9	694,7	8,4%	772,5	761,6	827,2	892,6	958,1
Communications	112,1	128,7	14,8%	122,6	151,9	173,1	190,7	204,8
Services	976,3	1010,5	3,5%	1084,4	1056,4	1132,8	1219,2	1312,3
Commerce	444,2	466,4	5,0%	478,2	484,7	516,4	552,4	586,7
Services bancaires, assurances	254,6	259,9	2,1%	269,8	266,4	275,9	289,1	302,7
<b>Services non marchands</b>	<b>1376,5</b>	<b>1317,4</b>	<b>-4,3%</b>	<b>1317,7</b>	<b>1305,9</b>	<b>1322,1</b>	<b>1325,7</b>	<b>1335,0</b>
Education	190,0	184,7	-2,8%	187,2	187,2	190,2	195,3	201,4
Santé	85,5	83,5	-2,4%	83,3	84,5	85,8	88,2	90,9
Autres services non marchands	1101,0	1049,2	-4,7%	1047,2	1034,2	1046,1	1042,2	1042,7
PIB au coût des facteurs	8095,3	8799,3	8,7%	9241,9	8900,7	9302,2	9632,1	10032,9
DTI et TVA	573,6	566,8	-1,2%	652,9	569,6	566,3	571,3	581,8
<b>PIB au coût du marché</b>	<b>8668,9</b>	<b>9366,1</b>	<b>8,0%</b>	<b>9894,8</b>	<b>9470,2</b>	<b>9868,5</b>	<b>10203,4</b>	<b>10614,8</b>
<u>Pour mémoire:</u>								
<b>PIB total</b>	<b>8668,9</b>	<b>9366,1</b>	<b>8,0%</b>	<b>9894,8</b>	<b>9470,2</b>	<b>9868,5</b>	<b>10203,4</b>	<b>10614,8</b>
PIB pétrole	1708,6	2042,1	19,5%	2160,3	1882,3	1863,0	1796,1	1756,9
PIB hors pétrole	6960,3	7324,0	5,2%	7734,6	7587,9	8005,5	8407,3	8857,9

## Annexe n°10 : Produit Intérieur Brut ressources (en volume) 2017-2022

En mill+ A3:AC38iards de franc cfa, Prix = 2001	HIST	PROJECTIONS							
	2017 (1)	2018		2019		2020	2021	2022	2023
		Rév (4)	(4)/(1)	LF (5)	Rév				
<b>Secteur primaire</b>	<b>1074,8</b>	<b>1064,7</b>	<b>-0,9%</b>	<b>1204,3</b>	<b>1162,9</b>	<b>1196,1</b>	<b>1230,0</b>	<b>1276,3</b>	<b>1326,6</b>
Agriculture, Elevage, Pêche	297,8	323,5	8,7%	363,8	353,5	379,1	408,8	441,5	482,8
Agriculture	252,4	275,7	9,3%	316,0	304,3	327,9	355,0	385,0	422,6
Vivrière	231,9	250,5	8,0%	284,4	271,8	282,7	294,0	308,7	327,2
Rente	20,4	25,2	23,6%	31,7	32,6	45,2	61,1	76,4	95,4
Chasse et Elevage	21,5	23,4	9,0%	22,7	24,0	25,2	26,5	27,8	29,2
Pêche	23,9	24,4	2,0%	25,1	25,1	26,0	27,3	28,7	30,9
Exploitation forestière	71,2	79,0	11,0%	78,2	83,0	87,1	91,5	96,0	100,8
Pétrole brut	613,4	563,3	-8,2%	646,4	610,4	608,1	600,0	596,0	592,6
Mines	92,6	98,8	6,8%	115,7	116,0	121,7	129,7	142,8	150,3
Gaz	0,020	0,021	4,1%	0,023	0,022	0,023	0,023	0,024	0,025
<b>Secteur secondaire</b>	<b>970,8</b>	<b>1028,6</b>	<b>5,9%</b>	<b>1018,1</b>	<b>1056,1</b>	<b>1097,0</b>	<b>1134,4</b>	<b>1171,5</b>	<b>1218,2</b>
Industries agro-alimentaires, boissons	115,2	120,1	4,3%	120,2	123,0	126,7	131,1	136,4	143,2
Industrie du bois	100,0	113,7	13,7%	110,8	118,8	124,2	129,2	134,3	139,7
Industries minières	9,2	16,4	78,8%	11,3	17,5	18,7	19,8	21,0	22,0
Autres industries	135,7	149,6	10,2%	143,9	154,5	163,0	172,8	183,1	194,1
Raffinage	7,6	7,3	-4,0%	9,2	7,3	7,2	7,2	7,2	7,5
Electricité, Eau	53,8	53,9	0,2%	55,3	54,9	57,1	59,9	65,6	71,2
BTP	223,7	212,2	-5,1%	234,4	213,3	222,5	225,7	224,3	229,8
Recherche, services pétroliers	325,7	355,4	9,1%	332,9	366,7	377,7	388,7	399,6	410,8
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>1865,2</b>	<b>1890,2</b>	<b>1,3%</b>	<b>1987,1</b>	<b>1936,1</b>	<b>2016,8</b>	<b>2115,1</b>	<b>2221,0</b>	<b>2335,1</b>
Transports & Communications	683,1	681,3	-0,3%	755,1	713,1	747,0	786,2	823,6	860,8
Transport	333,6	335,2	0,5%	373,0	356,3	375,9	396,6	418,4	439,4
Communications	349,6	346,1	-1,0%	382,1	356,8	371,1	389,6	405,2	421,4
Services	757,0	769,2	1,6%	788,4	780,7	804,9	841,1	879,0	922,9
Commerce	278,0	278,5	0,2%	282,4	284,4	294,6	306,4	320,2	336,2
Services bancaires, assurances	263,0	266,1	1,2%	265,3	270,1	276,9	288,0	299,5	311,5
<b>Services non marchands</b>	<b>1060,5</b>	<b>1030,6</b>	<b>-2,8%</b>	<b>1030,2</b>	<b>1012,4</b>	<b>1012,4</b>	<b>1012,0</b>	<b>1011,8</b>	<b>1011,8</b>
Education	302,9	297,1	-1,9%	299,9	295,7	295,7	300,1	304,6	309,2
Santé	144,1	140,6	-2,4%	141,8	139,9	139,9	142,0	144,2	146,3
Autres services non marchands	613,5	592,8	-3,4%	588,5	576,8	576,8	569,9	563,1	556,3
<b>PIB au coût des facteurs</b>	<b>4971,4</b>	<b>5014,1</b>	<b>0,9%</b>	<b>5239,7</b>	<b>5167,5</b>	<b>5322,3</b>	<b>5491,5</b>	<b>5680,6</b>	<b>5891,7</b>
DTI et TVA	513,7	513,0	-0,1%	516,7	518,1	531,0	552,3	579,9	608,9
<b>PIB au coût du marché</b>	<b>5485,1</b>	<b>5527,1</b>	<b>0,8%</b>	<b>5756,4</b>	<b>5685,6</b>	<b>5853,4</b>	<b>6043,8</b>	<b>6260,5</b>	<b>6500,6</b>
<u>Pour mémoire:</u>									
<b>PIB total</b>	<b>5485,1</b>	<b>5527,1</b>	<b>0,8%</b>	<b>5756,4</b>	<b>5685,6</b>	<b>5853,4</b>	<b>6043,8</b>	<b>6260,5</b>	<b>6500,6</b>
PIB pétrole	613,4	563,3	-8,2%	646,4	610,4	608,1	600,0	596,0	592,6
PIB hors pétrole	4871,7	4963,8	1,9%	5109,9	5075,2	5245,2	5443,7	5664,6	5908,0

## Annexe n°11 : Produit Intérieur Brut emplois (en valeur) 2017-2022

(En milliards de Fcfa )	HIST	PROJECTIONS						
		2017 (1)	2018	2019		2020	2021	2022
			Rév (4)	LF (5)	Rév (6)			
<b>Pib total</b>	<b>8668,9</b>	<b>9366,1</b>	<b>9894,8</b>	<b>9470,2</b>	<b>9868,5</b>	<b>10203,4</b>	<b>10614,8</b>	
<i>Pib pétrole</i>	1708,6	2042,1	2160,3	1882,3	1863,0	1796,1	1756,9	
<i>Pib hors pétrole</i>	6960,3	7324,0	7734,6	7587,9	8005,5	8407,3	8857,9	
<b>Importations totales</b>	<b>2153,5</b>	<b>2002,3</b>	<b>2148,7</b>	<b>2089,9</b>	<b>2237,6</b>	<b>2357,2</b>	<b>2415,2</b>	
<i>Biens</i>	1865,3	1710,6	1808,1	1789,7	1909,5	2000,8	2114,7	
<i>Consommations</i>	479,0	406,2	416,8	425,0	450,9	474,6	501,3	
<i>Equipements</i>	952,3	758,0	876,5	813,8	851,9	859,2	887,5	
<i>Intermédiaires</i>	434,0	546,4	514,8	550,9	606,7	666,9	725,9	
<i>Services</i>	288,3	291,7	340,6	300,2	328,1	356,4	300,6	
<b>Total des ressources</b>	<b>10822,4</b>	<b>11368,4</b>	<b>12043,5</b>	<b>11560,1</b>	<b>12106,1</b>	<b>12560,6</b>	<b>13030,0</b>	
<b>Consommation totale</b>	<b>4612,0</b>	<b>4596,9</b>	<b>4744,6</b>	<b>4656,9</b>	<b>4775,7</b>	<b>4952,9</b>	<b>5252,3</b>	
Ménages	3464,9	3607,0	3720,9	3784,3	3896,3	4082,2	4398,2	
Administrations	1147,0	989,9	1023,7	872,7	879,4	870,6	854,1	
<b>Investissement total</b>	<b>1856,3</b>	<b>2040,0</b>	<b>2200,5</b>	<b>2307,9</b>	<b>2551,0</b>	<b>2652,7</b>	<b>2575,9</b>	
Formation brute de capital fixe	1856,2	2040,0	2200,5	2329,1	2551,0	2652,7	2575,9	
Administration	152,7	175,7	383,2	282,8	399,7	396,4	202,5	
Secteur privé	1703,5	1864,3	1817,2	2046,3	2151,4	2256,3	2373,4	
<i>Pétrole</i>	791,1	910,4	807,5	1047,4	1092,6	1119,4	1149,7	
<i>Hors pétrole</i>	912,4	953,9	1009,7	998,9	1058,8	1136,9	1223,7	
Variation des stocks	0,2	0,0	0,0	-21,3	0,0	0,0	0,0	
<b>Exportations</b>	<b>4354,1</b>	<b>4731,4</b>	<b>5098,4</b>	<b>4595,3</b>	<b>4779,4</b>	<b>4955,0</b>	<b>5201,8</b>	
Biens	4154,7	4581,4	4906,7	4442,0	4620,8	4793,2	5035,0	
<i>Pétrole</i>	3186,3	3436,4	3694,6	3143,9	3112,8	3005,0	2941,5	
<i>Hors pétrole</i>	968,4	1145,0	1212,1	1298,1	1508,0	1788,3	2093,5	
<i>Rentes</i>	294,2	399,1	407,7	522,4	713,0	964,5	1227,3	
<i>Mines</i>	373,2	405,5	478,9	421,0	423,9	442,3	471,2	
<i>Bois transformé</i>	297,6	336,8	321,7	351,1	367,4	377,5	390,7	
<i>Autres produits (manufact.</i>	3,5	3,6	3,8	3,6	3,8	4,0	4,3	
Services	199,4	150,0	191,7	153,3	158,6	161,8	166,8	
<b>Total des emplois</b>	<b>10822,4</b>	<b>11368,4</b>	<b>12043,5</b>	<b>11560,1</b>	<b>12106,1</b>	<b>12560,6</b>	<b>13030,0</b>	

**Annexe n°12 : Produit Intérieur Brut emplois (en volume) 2017-2022**

(aux prix de 2001 )	HIST	PROJECTIONS					
	2017 (1)	2018	2019		2020	2021	2022
		Rév (4)	LF (5)	Rév (7)			
<b>Pib total</b>	<b>5485,1</b>	<b>5527,1</b>	<b>5756,4</b>	<b>5685,6</b>	<b>5853,4</b>	<b>6043,8</b>	<b>6260,5</b>
<i>Pib pétrole</i>	613,4	563,3	646,4	610,4	608,1	600,0	596,0
<i>Pib hors pétrole</i>	4871,7	4963,8	5109,9	5075,2	5245,2	5443,7	5664,6
<b>Importations totales</b>	<b>2214,8</b>	<b>2143,9</b>	<b>2278,0</b>	<b>2279,0</b>	<b>2432,8</b>	<b>2631,3</b>	<b>2797,9</b>
<i>Biens</i>	1923,1	1836,0	1973,6	1923,8	2044,6	2196,0	2336,0
<i>  Consommations</i>	392,9	397,3	394,1	403,8	428,3	456,2	485,0
<i>  Equipements</i>	1092,4	867,4	994,7	911,5	949,5	979,2	1018,0
<i>  Intermédiaires</i>	437,7	571,3	584,9	608,4	666,7	760,5	833,0
<i>Services</i>	291,8	307,9	304,4	355,2	388,2	435,4	461,9
<b>Total des ressources</b>	<b>7699,9</b>	<b>7670,9</b>	<b>8034,4</b>	<b>7964,6</b>	<b>8286,2</b>	<b>8675,1</b>	<b>9058,4</b>
<b>Consommation totale</b>	<b>3674,3</b>	<b>3461,8</b>	<b>3554,6</b>	<b>3369,1</b>	<b>3398,1</b>	<b>3414,2</b>	<b>3506,4</b>
Ménages	2616,3	2599,6	2659,2	2631,1	2683,1	2726,9	2851,8
Administrations	1058,0	862,2	895,4	738,0	715,0	687,3	654,6
<b>Investissement total</b>	<b>1696,1</b>	<b>1824,6</b>	<b>1925,2</b>	<b>1934,6</b>	<b>2014,3</b>	<b>2118,8</b>	<b>2136,5</b>
Formation brute de capital fixe	1696,9	1824,6	1925,2	1934,4	2014,2	2118,7	2136,4
Administration	162,2	180,7	284,6	186,5	199,5	201,8	118,7
Secteur privé	1534,7	1643,9	1640,5	1748,0	1814,7	1916,9	2017,7
<i>Pétrole</i>	489,4	558,3	522,8	626,1	649,8	680,8	703,7
<i>Hors pétrole</i>	1045,3	1085,6	1117,8	1121,9	1164,8	1236,1	1314,0
Variation des stocks	-0,8	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1
<b>Exportations</b>	<b>2329,6</b>	<b>2384,5</b>	<b>2554,7</b>	<b>2661,0</b>	<b>2873,7</b>	<b>3142,1</b>	<b>3415,5</b>
Biens	2279,9	2339,0	2519,2	2615,7	2828,7	3097,6	3370,9
<i>Pétrole</i>	1291,0	1187,4	1317,0	1273,9	1269,7	1254,5	1246,8
<i>Hors pétrole</i>	988,9	1151,6	1202,2	1341,8	1559,0	1843,1	2124,1
<i>Rentes</i>	272,5	385,4	401,4	510,4	701,2	954,5	1198,8
<i>Mines</i>	391,7	402,7	449,3	450,5	460,4	481,6	508,8
<i>Bois transformé</i>	321,4	360,0	347,6	377,1	393,3	402,6	411,8
<i>Autres produits (manufact.</i>	3,3	3,6	3,9	3,9	4,1	4,4	4,7
Services	49,6	45,6	35,5	45,2	45,0	44,5	44,6
<b>Total des emplois</b>	<b>7699,9</b>	<b>7670,9</b>	<b>8034,4</b>	<b>7964,6</b>	<b>8286,2</b>	<b>8675,1</b>	<b>9058,4</b>

## Annexe n°13 : Produit Intérieur Brut ressources croissance réelle 2017-2022

(Croissance au prix de 2001)	HIST	PROJECTIONS							
	2017	2018		2019			2020	2021	2022
		Rév (4)	Ecart (4)-(3)	LF (5)	Rév (7)	Ecart (7)-(5)			
<b>Secteur primaire</b>	<b>0,7%</b>	<b>-0,9%</b>	<b>-2,3%</b>	<b>10,2%</b>	<b>9,2%</b>	<b>-0,9%</b>	<b>2,9%</b>	<b>2,8%</b>	<b>3,8%</b>
Agriculture, Elevage, Pêche	11,9%	8,7%	-3,2%	9,2%	9,2%	0,0%	7,3%	7,8%	8,0%
Agriculture	13,1%	9,3%	-4,3%	10,3%	10,4%	0,1%	7,7%	8,3%	8,4%
Vivrière	10,8%	8,0%	-5,0%	8,5%	8,5%	0,0%	4,0%	4,0%	5,0%
Rente	47,9%	23,6%	3,4%	29,0%	29,0%	0,0%	39,0%	35,0%	25,0%
Chasse et Elevage	7,8%	9,0%	6,0%	2,5%	2,5%	0,0%	5,0%	5,0%	5,0%
Pêche	3,5%	2,0%	0,0%	3,0%	3,0%	0,0%	3,5%	5,0%	5,0%
Exploitation forestière	13,5%	11,0%	6,3%	5,0%	5,0%	0,0%	5,0%	5,0%	5,0%
Pétrole brut	-8,5%	-8,2%	-3,8%	10,2%	8,4%	-1,8%	-0,4%	-1,3%	-0,7%
Mines	37,3%	6,8%	3,9%	17,2%	17,4%	0,2%	4,9%	6,5%	10,1%
Gaz	-7,3%	4,1%	-3,0%	7,1%	4,1%	-3,0%	6,0%	2,1%	4,0%
<b>Secteur secondaire</b>	<b>-8,2%</b>	<b>5,9%</b>	<b>4,0%</b>	<b>2,8%</b>	<b>2,7%</b>	<b>-0,2%</b>	<b>3,9%</b>	<b>3,4%</b>	<b>3,3%</b>
Industries agro-alimentaires, boissons	-2,2%	4,3%	2,3%	2,3%	2,4%	0,1%	3,0%	3,5%	4,0%
Industrie du bois	10,3%	13,7%	7,7%	4,5%	4,5%	0,0%	4,5%	4,0%	4,0%
Industrie minière	37,2%	78,8%	63,2%	7,0%	7,0%	0,0%	6,5%	6,0%	6,0%
Autres industries	-4,4%	10,2%	8,6%	4,4%	3,3%	-1,1%	5,5%	6,0%	6,0%
Raffinage	-21,2%	-4,0%	-24,1%	0,5%	0,0%	-0,5%	-1,0%	0,0%	0,0%
Electricité, Eau	0,7%	0,2%	-0,8%	1,9%	1,8%	-0,1%	4,0%	5,0%	9,5%
BTP	-21,3%	-5,1%	-6,0%	3,8%	0,5%	-3,3%	4,3%	1,5%	-0,6%
Recherche, services pétroliers	-7,7%	9,1%	8,1%	1,2%	3,2%	2,0%	3,0%	2,9%	2,8%
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>7,8%</b>	<b>1,3%</b>	<b>-1,6%</b>	<b>3,5%</b>	<b>2,4%</b>	<b>-1,0%</b>	<b>4,2%</b>	<b>4,9%</b>	<b>5,0%</b>
Transports & Communications	30,9%	-0,3%	-5,3%	5,3%	4,7%	-0,6%	4,7%	5,3%	4,8%
Transport	48,2%	0,5%	-4,5%	6,5%	6,3%	-0,2%	5,5%	5,5%	5,5%
Communications	17,8%	-1,0%	-6,0%	4,1%	3,1%	-1,0%	4,0%	5,0%	4,0%
Services	-3,6%	1,6%	0,1%	2,6%	1,5%	-1,1%	3,1%	4,5%	4,5%
Commerce	-0,3%	0,2%	0,7%	2,1%	2,1%	0,0%	3,6%	4,0%	4,5%
Services bancaires, assurances	0,5%	1,2%	1,9%	1,6%	1,5%	-0,1%	2,5%	4,0%	4,0%
<b>Services non marchands</b>	<b>1,5%</b>	<b>-2,8%</b>	<b>-1,1%</b>	<b>-1,2%</b>	<b>-1,8%</b>	<b>-0,6%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>
Education	0,2%	-1,9%	-1,4%	-0,5%	-0,5%	0,0%	0,0%	1,5%	1,5%
Santé	0,5%	-2,4%	-1,3%	-0,5%	-0,5%	0,0%	0,0%	1,5%	1,5%
Autres services non marchands	2,4%	-3,4%	-1,0%	-1,7%	-2,7%	-1,0%	0,0%	-1,2%	-1,2%
<b>PIB au coût des facteurs</b>	<b>1,5%</b>	<b>0,9%</b>	<b>-0,6%</b>	<b>3,8%</b>	<b>3,1%</b>	<b>-0,8%</b>	<b>3,0%</b>	<b>3,2%</b>	<b>3,4%</b>
DTI et TVA	-8,2%	-0,1%	0,6%	1,8%	1,0%	-0,8%	2,5%	4,0%	5,0%
<b>PIB au coût du marché</b>	<b>0,5%</b>	<b>0,8%</b>	<b>-0,5%</b>	<b>3,6%</b>	<b>2,9%</b>	<b>-0,8%</b>	<b>3,0%</b>	<b>3,3%</b>	<b>3,6%</b>
Pour mémoire:									
<b>PIB total</b>	<b>0,5%</b>	<b>0,8%</b>	<b>-0,5%</b>	<b>3,6%</b>	<b>2,9%</b>	<b>-0,8%</b>	<b>3,0%</b>	<b>3,3%</b>	<b>3,6%</b>
PIB pétrole	-8,5%	-8,2%	-3,8%	10,2%	8,4%	-1,8%	-0,4%	-1,3%	-0,7%
PIB hors pétrole	1,7%	1,9%	0,0%	2,9%	2,2%	-0,6%	3,3%	3,8%	4,1%
Rappel PIB marchand	0,2%	1,6%	-0,3%		3,9%	3,9%	3,6%	3,9%	4,3%

## Annexe n°14 : Produit Intérieur Brut emplois croissance réelle 2017-2022

(Croissance au prix de 2001)	HIST	PROJECTIONS							
	2017 (1)	2018		2019			2020	2021	2022
		Rév (4)	Ecart (4)-(3)	LF (5)	Rév (7)	Ecart (7)-(5)			
<b>Pib total</b>	<b>0,5%</b>	<b>0,8%</b>	<b>-0,5%</b>	<b>3,6%</b>	<b>2,9%</b>	<b>-0,8%</b>	<b>3,0%</b>	<b>3,3%</b>	<b>3,6%</b>
<i>Pib pétrole</i>	-8,5%	-8,2%	-3,8%	10,2%	8,4%	-1,8%	-0,4%	-1,3%	-0,7%
<i>Pib hors pétrole</i>	1,7%	1,9%	0,0%	2,9%	2,2%	-0,6%	3,3%	3,8%	4,1%
<b>Importations totales</b>	<b>-7,3%</b>	<b>-3,2%</b>	<b>-2,2%</b>	<b>3,4%</b>	<b>6,3%</b>	<b>2,9%</b>	<b>6,8%</b>	<b>8,2%</b>	<b>6,3%</b>
<i>Biens</i>	-7,6%	-4,5%	-3,2%	2,9%	4,8%	1,8%	6,3%	7,4%	6,4%
<i>Consommations</i>	2,3%	1,1%	3,6%	1,4%	1,6%	0,3%	6,1%	6,5%	6,3%
<i>Equipements</i>	3,1%	-20,6%	-16,3%	2,0%	5,1%	3,1%	4,2%	3,1%	4,0%
<i>Intermédiaires</i>	-31,3%	30,5%	23,2%	6,0%	6,5%	0,5%	9,6%	14,1%	9,5%
<i>Services</i>	-5,4%	5,5%	4,9%	6,2%	15,4%	9,2%	9,3%	12,1%	6,1%
<b>Total des ressources</b>	<b>-1,9%</b>	<b>-0,4%</b>	<b>-1,0%</b>	<b>3,6%</b>	<b>3,8%</b>	<b>0,3%</b>	<b>4,0%</b>	<b>4,7%</b>	<b>4,4%</b>
<b>Consommation totale</b>	<b>-0,1%</b>	<b>-5,8%</b>	<b>-4,3%</b>	<b>0,9%</b>	<b>-2,7%</b>	<b>-3,6%</b>	<b>0,9%</b>	<b>0,5%</b>	<b>2,7%</b>
<i>Ménages</i>	0,4%	-0,6%	-1,3%	0,9%	1,2%	0,4%	2,0%	1,6%	4,6%
<i>Administrations</i>	-1,3%	-18,5%	-11,5%	1,0%	-14,4%	-15,4%	-3,1%	-3,9%	-4,8%
<b>Investissement total</b>	<b>-11,5%</b>	<b>7,6%</b>	<b>2,8%</b>	<b>2,2%</b>	<b>6,0%</b>	<b>3,8%</b>	<b>4,1%</b>	<b>5,2%</b>	<b>0,8%</b>
<i>Formation brute de capital fixe</i>	-11,5%	7,5%	2,7%	2,2%	6,0%	3,8%	4,1%	5,2%	0,8%
<i>Administration</i>	-60,2%	11,4%	4,2%	5,7%	3,2%	-2,6%	7,0%	1,1%	-41,2%
<i>Secteur privé</i>	1,6%	7,1%	2,6%	1,8%	6,3%	4,5%	3,8%	5,6%	5,3%
<i>Pétrole</i>	-2,2%	14,1%	8,1%	-2,4%	12,1%	14,5%	3,8%	4,8%	3,4%
<i>Hors pétrole</i>	3,5%	3,8%	0,0%	3,9%	3,3%	-0,5%	3,8%	6,1%	6,3%
<b>Exportations</b>	<b>3,4%</b>	<b>2,4%</b>	<b>1,5%</b>	<b>8,7%</b>	<b>11,6%</b>	<b>2,9%</b>	<b>8,0%</b>	<b>9,3%</b>	<b>8,7%</b>
<i>Biens</i>	3,4%	2,6%	1,2%	8,9%	11,8%	2,9%	8,1%	9,5%	8,8%
<i>Pétrole</i>	-10,3%	-8,0%	-4,1%	6,2%	7,3%	1,1%	-0,3%	-1,2%	-0,6%
<i>Hors pétrole</i>	29,3%	16,5%	8,1%	12,1%	16,5%	4,4%	16,2%	18,2%	15,2%
<i>Rentes</i>	47,9%	41,4%	21,9%	23,3%	32,4%	9,2%	37,4%	36,1%	25,6%
<i>Mines</i>	48,3%	2,8%	0,1%	11,7%	11,9%	0,2%	2,2%	4,6%	5,7%
<i>Bois transformé</i>	2,5%	12,0%	6,3%	1,8%	4,8%	2,9%	4,3%	2,4%	2,3%
<i>Autres produits (manufacturiers)</i>	8,0%	9,0%	0,0%	8,1%	8,0%	-0,1%	7,0%	6,7%	6,6%
<i>Services</i>	2,7%	-8,2%	17,7%	-3,4%	-0,8%	2,6%	-0,5%	-1,0%	0,1%
<b>Total des emplois</b>	<b>-1,9%</b>	<b>-0,4%</b>	<b>-1,0%</b>	<b>3,6%</b>	<b>3,8%</b>	<b>0,3%</b>	<b>4,0%</b>	<b>4,7%</b>	<b>4,4%</b>

Le présent travail a été réalisé par le Secrétariat Technique du Comité Interministériel de Cadrage Macroéconomique et Budgétaire, ainsi que certaines personnes ressources. Il s'agit de :

1. M. EBANG EBANG Prosper (Secrétaire Technique, DGEPPF) ;
2. M. MABIALA Mérés (Secrétaire Technique Adjoint, DGBFiP) ;
3. M. OLLIANG ANGONE Bertrant Josaphat (DGBFiP) ;
4. Mme MANOMBA Natacha ép. MOULOINGUI (DGBFiP) ;
5. Mme MBANG ESSONO Virginie Prisca ép. MANDZA TSOMO (DGBFiP) ;
6. Mme EYANG MVE Gécika (DGBFiP) ;
7. M. BOUEDE Landry Bienvenu (DGBFiP)
8. M. NZEBI Jean Herman (DGBFiP) ;
9. M. OMANI ONDAMBI Ghislain (DGBFiP) ;
10. M. MOUKAGNI Guy Armand (DGBFiP) ;
11. M. ONDOUNDA Judicaël (DGBFiP) ;
12. M. NDONG BIE Ambroise (DGBFiP) ;
13. M. MOUNGALA Wilfried Paternelle (DGBFiP) ;
14. M. OTO'O NGOUA Lambert (DGEPPF) ;
15. M. APOUBA LOUSSOU Ike Albéric (DGEPPF) ;
16. M. IKAPI Eric (DGEPPF) ;
17. Mme ESSO ZENG Sandra Hélène (DGD) ;
18. M. WAZA Georges Christian (DGDDI) ;
19. M. LASSEGUE Gervais (DGDDI) ;
20. M. ONDO MEGNE Jean Jacques (DGS) ;
21. M. DIWASSA Jean Aimé Christian (DGI) ;
22. M. MBADINGA Ulrich (DGCPT) ;
23. Mme NGOUNOU Christelle (DGCPT) ;
24. Mme BARRIER NGOUANGA Sonia Augustine (DGCPT) ;
25. M. KOUTANA ANEGUE Nicolas Arsène (DGCPT) ;
26. M. NZAMBA MIKOLO Léandre (DGH).

Sous la coordination du Comité de Pilotage du CICMB composé de :

1. M. ANDJOUA BONGO ONDIMBA Fabrice (Président, DGBFiP) ;
2. M. NGOLO ALLINI Jean Baptiste (Vice-Président, DGEPPF) ;
3. M. TIWINOT Francis (Vice-Président, DGS) ;
4. M. AKOMEZOGHO Auguste François (DGI) ;
5. Mme GUIAKIE Solange Marthe (DGDDI) ;

6. M. BERRE Emmanuel (DGD) ;
7. M. MVE ASSOUMOU Bernardin (DGH) ;
8. Mme KASSAT Aurélie ép. NGUEMA (DGA DGEPPF) ;
9. M. ABOU NGUEMA NDONG Pierre (DGA DGBFiP) ;
10. M. MOKANDA Yannick (DGA DGI) ;
11. M. BEKALE BE NGUEMA Grégoire (DGA DGDDI).

Sous la supervision de M. Roger OWONO MBA, Ministre de l'Economie, des Finances et des Solidarités Nationales